



Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou



**Faculté des sciences Économiques, Commerciales et
des sciences de Gestion**

Département des Sciences financières et comptabilité

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences
financières et comptabilité

Spécialité : Finance et Banques

Sujet :

**Le financement bancaire des projets
d'investissement
(Cas de la BADR Tizi-Ouzou)**

Réalisé par :

M. COULIBALY Souleymane

Encadré par :

M^{me} SIMANSOUR Farida

Soutenu devant le jury composé de :

- Président : M. SAM Hocine, MAA, UMMTO
- Examineur : M. HABBAS Boubekour, MAA, UMMTO
- Rapporteur : M^{me} SIMANSOUR Farida, MAA, UMMTO

Promotion 2017-2018

Remerciements

Avant tout, nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la force et surtout la patience d'arriver au bout de notre travail.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à notre promotrice Mme Si Mansour Farida d'avoir accepté de diriger notre travail, pour ses conseils, sa disponibilité et toutes ses critiques constructives.

Ensuite, nous tenons à remercier les membres du jury pour leur aimable acceptation d'évaluer ce travail et de participer à notre soutenance.

Nous remercions également tout le personnel de la Sous-Direction Exploitation du G.R.E Tizi-Ouzou et en particulier celui du service « Crédit et commerce extérieur » pour leur soutien et leur grande disponibilité.

Nos vifs remerciements à tous les enseignants de la faculté des sciences économiques, de gestion et sciences commerciales de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, qui ont contribué à notre formation durant notre cursus.

Enfin, nous exprimons toute notre gratitude à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Dédicace

*Arrivé au terme de mon master, j'ai le grand plaisir de
dédier ce travail aux êtres qui me sont les plus chers au monde*

*À mes chers parents qui m'ont soutenu et encouragé
durant ces années d'études ;*

À mes frères et sœurs ;

Sans oublier mes camarades de la spécialité Finance et banques ;

À tous mes amis.

COULIBALY Souleymane

Liste des abréviations, acronymes et sigles

AC : Actif Circulant
ACE : Actif Circulant d'Exploitation
ACHE : Actif Circulant Hors Exploitation
ALE : Agence Locale d'exploitation
ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro crédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
AP : Agence Principale
BADR : Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural
BCA : Banque Centrale d'Algérie
BNEDER : Bureau National d'Étude pour le Développement Rural
BFR : Besoin en Fonds de Roulement
BFRE : Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation
BFRHE : Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation
BOAL : Bulletin Officiel des Annonces Légales
CA : Chiffre d'Affaires
CAF : Capacité d'Auto Financement
CAHT : Chiffre d'affaires Hors Taxe
CF : Cash-Flow
CFR : Coût et Fret
CGCI : Caisse de Garantie du Crédit d'Investissement
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CP : Capitaux Propres
DCT : Dettes à Court Terme
DCR : Délai de Récupération du Capital
DLMT : Dettes à Long et Moyen Terme
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
ES : Emplois Stables
FGA : Fonds de Garantie Automobile
FR : Fonds de Roulement
FRNG : Fond de Roulement Net Global
GRE : Groupement Régional d'Exploitation
I : Taux d'intérêt

Io : Investissement initial
Invest : Investissement
IP : Indice de Profitabilité
OSEO : Entreprise privée finançant les PME françaises
PAC : Plan d'Actions Commerciales
PC : Passif Circulant
PCE : Passif Circulant d'Exploitation
PCHE : Passif Circulant Hors Exploitation
RD : Ressources Durables
RN : Résultat net
SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion
TR : Trésorerie
TRI : Taux de Rentabilité Interne
VAN : Valeur Actuelle Nette

Sommaire

Introduction générale.....	6
Chapitre I : Notions de banque et crédits	8
I- Notion de banque :	9
II- Présentation générale des crédits :.....	18
Chapitre II : Financement des projets d'investissement et gestion du risque de crédit.....	35
I-Étude des projets d'investissement :.....	37
II- Gestion du risque de crédit :.....	66
CHAPITRE III : Financement d'investissements à la BADR Tizi-Ouzou	84
I-Présentation de la BADR :.....	85
II-Cas pratique du financement d'un investissement :	96
III-Décision finale et mise en place du crédit :	120
Conclusion.....	127
générale	127
Bibliographie	130
Liste des figures.....	134
Annexes	135
Table des matières	161

Introduction générale

L'ouverture de l'économie algérienne vers l'extérieur, l'intégration dans l'économie mondiale, la promotion de l'investissement et le processus de privatisation des entreprises disposés par les pouvoirs publics ; conduisent les banques à faire face très rapidement à ce nouveau contexte.

De ce fait, le système bancaire algérien a connu de nouvelles réformes se traduisant par une ouverture au secteur privé national et international, un nouveau cadre règlementaire et juridique facilitant l'installation d'établissements financiers, la création de sociétés de leasing, le refinancement hypothécaire, le capital-risque, l'assurance à l'exportation, les crédits aux particuliers, donnant ainsi aux banques la possibilité de mettre en place de nouveaux produits et de nouvelles prestations exigées par un marché en pleine expansion.

Les établissements bancaires, en plus des grands réaménagements dans le secteur, doivent se professionnaliser afin d'accomplir le rôle de levier à la relance économique, dans un environnement plus concurrencé par l'installation des banques privées nationales et internationales, tout en se familiarisant aux nouvelles exigences du marché.

En outre, le nouveau paysage financier algérien a engendré des besoins de financement croissants et multiformes, faisant passer les banques de simples établissements d'épargne à des établissements d'intermédiation financière jouant un rôle important dans le développement de l'économie nationale.

Sans financement, il ne peut exister d'entreprises viables, ni de gestion efficiente et pérenne. Apportées principalement par les actionnaires, les ressources financières permettent la constitution et le fonctionnement de l'entreprise, l'achat de ses facteurs et le financement de sa production. Outre les actionnaires, les entreprises peuvent rechercher leurs financements auprès des institutions à l'instar des banques et des marchés financiers.

D'après le constat de C. BOUZAR : « le marché financier a été créé dans les années 90, dans le but de permettre le développement du processus de privatisation programmé par les pouvoirs publics, et par la même occasion pouvoir répondre aux besoins croissants en matière d'investissement et ce par le biais de la libéralisation et l'ouverture de l'économie algérienne. Cependant, contrairement aux attentes, le marché financier ne réussit toujours pas à jouer le

rôle qui lui a été attribué en raison du nombre réduit de titres de capital et aussi de créances. La banque reste alors la seule alternative pouvant venir en aide aux entreprises. »¹

L'entreprise qui est une unité économique qui combine des facteurs de production pour produire des biens économiques ou prescrire des services destinés à être vendus sur un marché rentable. Elle fonctionne à travers l'utilisation des ressources technologiques, humaines, matérielles et financières.

Dans un environnement concurrentiel, l'objectif principal de toute entreprise reste la compétitivité qui nécessite des investissements rentables.

La décision d'investir est un moment crucial pour l'entreprise, dans le sens où elle annonce sa genèse et sous-tend sa survie et son expansion. Cette décision irréversible et lourde de conséquences ne saurait donc être prise à la légère, ni par le promoteur, ni par les différents acteurs concernés par l'investissement à réaliser.

Il va donc de soi que le passage de l'idée d'investir à la décision d'investir soit marqué par un ensemble d'étapes d'évaluation au cours de laquelle la banque testera la fiabilité du projet et sa rentabilité via l'analyse d'une matière première qu'est le dossier de crédit. La finalité est de répondre à la question de savoir si l'investissement sera profitable ou préjudiciable à l'entreprise.

La méfiance, la crainte, l'incompréhension et le risque caractérisent le vocabulaire qui revient à l'évocation des banques et des banquiers. Dans une économie moderne, les banques se voient exposées à de nombreux risques en particulier ceux liés à l'octroi de crédits ; lesquels à défaut de les mesurer, de les contrôler ou d'anticiper clairement les résultats futurs, les mettent face à des probabilités de pertes totales ou partielles des montants engagés.

Cette source de tension entre les deux partenaires interdépendants (banque et entreprise) n'est pas contredite par les auteurs qui analysent l'activité bancaire. En effet, ils montrent que le processus d'analyse de crédit comprend plusieurs phases dont la plus importante en termes de qualification du risque du client est l'analyse de son dossier de crédit. Dans le même ordre d'idées, ils stipulent que l'appréciation de la qualité d'entreprise est une étape cruciale dans sa prise de décision de lui accorder un financement. La difficulté d'évaluation source de

¹ C. BOUZAR, Les contraintes de développement du marché financier algérien, revue campus UMMTO, N° 3195-2006, P.2

rationnement, vient de la diversité croissante des produits, des marchés et par voie de conséquence, des situations économiques auxquelles sont confrontées les entreprises et les banques.

Toutefois le rapport, entre banquier et chef d'entreprise dans la relation de client, demeure complexe. Compte tenu de la difficulté à correctement évaluer l'entreprise en création ou en démarrage, le banquier dispose de peu d'éléments d'analyse.

Généralement, les analystes crédits insistent sur la prise en compte simultanée de quatre facteurs pour la réussite de l'entreprise et donc pour l'octroi de crédit :

- L'acteur (le créateur d'entreprise) ;
- L'environnement (immédiat et plus loin) ;
- Le processus de création ;
- Les résultats financiers.

Après avoir pris connaissance de tous les éléments liés à la demande de crédit, le banquier saura si le client peut bénéficier d'un crédit ou non. Cette prise de décision est le moment crucial où se termine la phase d'analyse du risque en vue d'octroyer le crédit ; donc son importance implique un certain nombre de procédures nécessaires à respecter.

Cependant, octroyer un crédit c'est croire en un projet, en une personne et à une réussite future. C'est aussi risquer de se tromper sur ces mêmes points. Il est aussi le métier de base d'un établissement de crédit, et le risque qui en découle, notamment le risque de crédit, réside au cœur des préoccupations bancaires sans oublier que les aspects décisifs que sont la viabilité et la performance des banques résident dans la qualité des crédits octroyés.

I. Problématique :

Il est intéressant d'étudier, dans le cadre du financement des projets d'investissement, les mécanismes d'analyse et d'évaluation par les banques en vue de l'octroi de crédits.

Ainsi notre problématique s'articule autour de la question principale suivante :

Pour assurer la bonne fin de sa créance, quels mécanismes d'analyse la banque devrait-elle adopter afin d'asseoir sa décision de financer les projets d'investissements ?

Pour répondre à la question principale et expliquer les mécanismes d'analyse des emprunteurs adoptés par la banque afin de minimiser le risque de crédit et financer les besoins adéquats et nécessaires des entreprises, nous posons les deux questions secondaires suivantes :

- Quelles études la banque effectue-t-elle lors de l'analyse d'un dossier de crédit d'investissement ?
- Quelles sont les risques rencontrés lors de l'étude d'un dossier de crédit d'investissement ?

II. Objet de travail :

L'objet de ce travail est d'étudier le financement des projets d'investissement fondé sur l'analyse et l'évaluation de divers critères afin de procéder à la décision d'octroi ou de refus de crédit. Il consiste également à énumérer les risques rencontrés lors de l'étude des dossiers de crédit.

III. Motifs de choix du thème :

Les motifs de choix du thème s'articulent autour des points suivants :

- La forte interdépendance entre la banque et l'entreprise fondée d'une part sur l'aspiration à la réalisation du profit à travers l'octroi de crédit ; et d'autre part aux besoins de financement croissants des entreprises dans la réalisation de leurs objectifs.
- L'importance de l'investissement dans la croissance et le développement d'une entreprise décidés par la stratégie.
- L'analyse complexe et délicate des dossiers de crédit d'investissement tant au niveau du besoin envisagé qu'au niveau de la qualité de l'emprunteur.
- L'appréciation des différents risques de l'emprunteur et son environnement, une tâche quotidienne des établissements de crédit.
- La décision du service crédit et la détermination de la structure la plus appropriée pour le financement d'un projet.

IV. La méthodologie de la recherche :

Pour répondre aux questions ci-dessus, nous allons suivre une méthodologie de recherche composée de deux phases à savoir :

➤ Une première phase de recherche documentaire nous permettant de cerner les notions de banque et crédits ainsi que le financement des investissements et la gestion du risque.

Nous avons élaboré des questions afin d'essayer de vérifier toutes ces notions et concepts dans le contexte algérien par la présentation de l'expérience en termes de financement des projets d'investissement dans le cas de la BADR- Tizi-Ouzou.

Nos questions comportent des aspects quantitatifs et qualitatifs. Elles étaient majoritairement sous forme :

- De questions fermées afin de faciliter la réponse aux responsables de la banque ;
 - de questions ouvertes afin de recueillir les avis des responsables quant à la définition des notions ainsi que leurs commentaires sur les résultats de notre travail.
- Une seconde phase relative à l'étude d'un cas pratique au sein de la BADR afin d'étudier et évaluer les projets d'investissement ainsi que la décision finale de la banque. Enfin, nous finirons par exposer les risques rencontrés, au niveau de la structure d'accueil, dans l'analyse du financement des projets d'investissement.

V. Structure du travail :

Ainsi notre méthodologie de recherche nous a permis de structurer ce présent travail en trois (03) chapitres :

- Le premier chapitre a trait aux *notions de banque et crédits* dans lequel sont énumérés les différentes approches de l'entreprise bancaire ainsi que la présentation de ses produits, particulièrement les crédits.
- Le deuxième chapitre est axé sur *l'étude des projets d'investissement et gestion du risque de crédit*. Il nous permettra de découvrir la notion d'investissement ainsi que les études technico-économiques et financières d'un projet à long terme.
- Le troisième chapitre est consacré à *la présentation des résultats de l'étude du cas pratique*.

Nous avons retenu comme objet de notre travail de recherche le cas de la banque pour l'agriculture et le développement rural (BADR) qui active dans le financement de l'agriculture et la promotion du monde rural. Elle met à la disposition des entreprises, opérant dans le secteur, divers produits adaptés à leurs besoins.

VI. Les difficultés rencontrées sur le terrain :

Malgré la difficulté et notre envie à nous rendre régulièrement au sein de la banque, plusieurs de nos questions sont restées sans réponses. À ce titre, les responsables évoquaient leur indisponibilité à répondre à nos questions ou la confidentialité de certaines informations de la banque.

Toutefois, les difficultés majeures que nous avons rencontrées lors de l'étude des documents internes sont : l'incomplétude des informations fournies et le manque de temps pour effectuer nos recherches, car il est à noter que nous n'avons droit qu'à un seul jour de stage par semaine.

Chapitre I : Notions de banque et crédits

Parce que les banques jouent un rôle important en transférant les fonds vers les emprunteurs auxquels s'offrent des occasions d'investissement productif, cette activité financière est fondamentale pour assurer que le système financier et l'économie fonctionnent efficacement et sans à-coups. Elles réalisent leur profit principalement en accordant des prêts sachant que le risque inhérent est indissociable durant toute son existence.

Ce chapitre traitera la notion de banque et crédits. Il comportera deux sections.

La première section sera consacrée exclusivement à l'entreprise bancaire. Afin d'approcher le mieux possible le concept de la banque, nous avons jugé nécessaire d'éclater cette première section en trois points importants. Nous aborderons en premier lieu des définitions de la banque, nous passerons ensuite à un aperçu sur l'activité bancaire, nous nous étalerons enfin sur l'évolution du système bancaire algérien.

La deuxième section tournera essentiellement autour de la notion de crédit, pour cela, elle est répartie en trois points, qui nous paraissent indispensables pour le bon enchaînement de l'étude. Nous approcherons dans un premier temps les caractéristiques de crédit et nous découvrirons par la suite la panoplie de crédits qu'offre la banque. La section se terminera par un rappel des principes de base de l'analyse du crédit.

I- Notion de banque :

"Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts : en intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire. En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux, c'est le phénomène de désintermédiation"²

1- Différentes approches de l'entreprise bancaire :

Le terme de banque est l'appellation générique habituellement utilisée pour désigner des entreprises à fonctions, statuts ou activités fort différents. Il convient donc de définir plus

²Fatma BERDJAH, Hamida AIT BENNIOUR, Warda BERKEMAL, "Analyse et gestion des risques des crédits bancaires", Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, 2014/2015, p.16

précisément ce que ce terme recouvre en adoptant successivement trois approches, une approche théorique où la fonction d'intermédiaire financier est privilégiée, une approche institutionnelle liée à la notion d'établissement de crédit et une approche professionnelle qui reconnaît la diversité du métier de banquier.³

1-1- La banque comme intermédiaire financier :

L'intermédiation financière est : "L'opération qui consiste à mettre en contact des agents non financiers ayant une capacité de financement appelés prêteurs avec d'autres agents non financiers ayant un besoin de financement appelés emprunteurs, afin de réaliser l'équilibre épargne-investissement. Ceci par le biais d'un organisme appelé intermédiaire financier qui a pour fonction de recueillir des fonds des agents à excédent de ressources et les transforment auprès des agents à déficit de financement."⁴

Cette approche considérée théorique, met en évidence selon Sylvie De Coussergues⁵ deux modalités de distribution des fonds, en l'occurrence la finance directe et la finance indirecte.

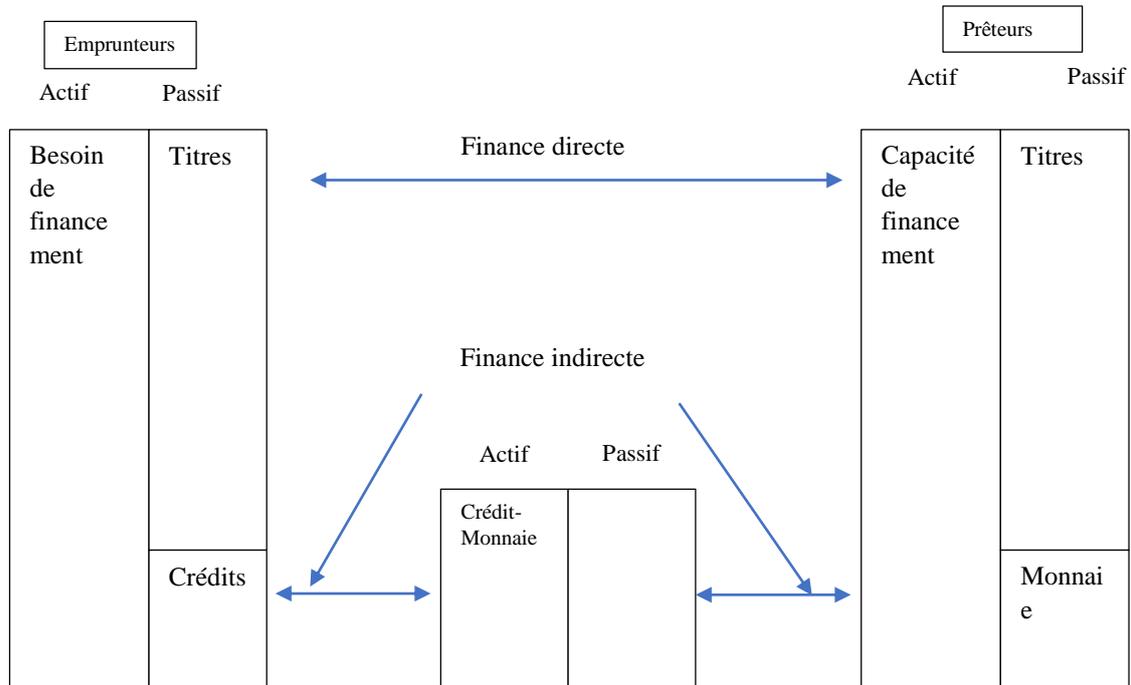
Nous tenterons à travers le schéma ci-après d'expliquer les deux modalités précitées, grâce auxquelles les agents à capacité de financement mettent leur excédent de revenu à la disposition des agents à besoin de financement.

³ Sylvie DE COUSSERGUES, *Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie*, Ed. DUNOD, Paris 2007, p. 01

⁴ Amal BEN HASSEN, "L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiaire bancaire", Université de Sfax, École Supérieure de Commerce, 2005/2006, p.24

⁵ Sylvie DE COUSSERGUES, *op.cit*, p.02

Figure 01 : Finance directe et finance indirecte



Intermédiaire financier

Source : Sylvie de Coussergues, "GESTION DE LA BANQUE DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE", Edition DUNOD, Paris 2007, p.04

1-1-1- Finance directe :

Les institutions financières font payer leur service d'intermédiation financière aux emprunteurs ce qui a pour effet de rendre plus onéreux l'obtention des ressources de la part des agents ayant des déficits de financement. Ceux-ci sont donc amenés à rechercher des modalités leur permettant de ne pas avoir à faire appel à ces intermédiaires financiers.

Pour ce faire, ils vont s'adresser directement aux agents économiques ayant des capacités de financement. Les entreprises, ou l'État, vont donc passer par le biais des marchés financiers en émettant des valeurs mobilières de placement qui seront acquises directement par les agents économiques souhaitant faire fructifier leur épargne disponible. On parle alors de *finance directe*.

1-1-2- Finance indirecte :

La finance indirecte implique qu'il y a un agent économique qui fasse le lien entre les autres agents économiques. Cette intermédiation est le fait des banques ou établissements

financiers institutions qui d'une part, collectent l'épargne auprès des ménages, et d'autre part, prêtent aux entreprises les sommes nécessaires au financement de leur activité sous forme de crédits. On parle alors de *finance indirecte*.

1-2- La banque comme établissement de crédit :

Cette approche considère la banque comme institution, dont l'activité et les opérations sont régies par une législation spécifique à chaque État.

Les établissements de crédit sont des prestataires de **services d'investissement** qui ont été agréés pour exercer à la fois des activités bancaires et des activités financières.⁶

Parmi les établissements de crédit, on distingue :

1-2-1- La banque :

Est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement, octroi de crédits, réception de dépôt du public, prestation du service d'investissement.⁷

1-2-2- Les banques mutualistes et coopératives (y compris désormais les caisses d'épargne et de prévoyance) :

Sont des banques qui appartiennent à leurs clients. Ce type d'établissement de crédit est caractérisé par deux éléments ; le premier réside dans le fait que les clients sont eux même les propriétaires de la banque mutualiste, le deuxième est le fait que les propriétaires sont associés et usagers à la fois.

1-2-3- Les caisses de crédit municipal :

Ce sont des établissements dont l'octroi de crédit aux personnes morales se limite aux associations et aux établissements publics locaux. Le prêt sur gage ; c'est à dire le financement contre le dépôt temporaire d'un objet de valeur ; est très pratiqué au sein de ce type d'établissement de crédit.

⁶ Alain BEITONE, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI, "Dictionnaire des sciences économiques", éd. Mehdi, Algérie 2013, p.200

⁷ Idem, p.23

1-2-4- Les sociétés financières :

Ce sont des établissements de crédit qui ne sont agréés que pour réaliser certaines opérations de banque. En particulier les sociétés financières ne peuvent pas recevoir du public des dépôts à vue à moins de deux ans. Elles peuvent contre collecter des fonds, notamment sous la forme de titres de créance négociables.⁸

1-2-5- Les institutions financières spécialisées :

Ce sont des établissements de crédit auxquels l'État a confié une mission permanente d'intérêt public. Elles ne sont autorisées à pratiquer des opérations de banques que dans le cadre de leur mission. Ce sont par exemple, les sociétés de développement régional, le crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, etc.⁹

1-3-La banque selon une approche professionnelle :

Cette approche est concentrée sur la notion de métier et de diversité de l'activité bancaire. Les métiers de la banque sont qualifiés de variés et sont retracés selon les critères ci-après :

1-3-1- Le mode de collecte des ressources :

Deux formes de collecte de ressources sont à distinguer ; la première concerne les banques qui collectent leurs ressources grâce aux dépôts à vue et l'épargne auprès de particuliers et d'entreprises ; la seconde s'appuie sur l'émission de titres sur le marché financier. La première suit la démarche de la finance indirecte alors que la deuxième suit celle de la finance directe expliquée précédemment. La clientèle de la banque a de fortes répercussions sur les moyens de collecte des ressources.

1-3-2- La zone d'exercice de l'activité :

On entend par zone d'exercice du métier, le fait que la banque ait des activités domestiques ; c'est à dire exerçant dans une zone géographique ne dépassant pas les frontières

⁸ Alain BEITONE, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI, Op.cit., p.420

⁹ Idem, p.256

du pays, ou au contraire, la banque exerce une activité internationale à travers des succursales et des filiales à l'étranger.

2- Classification des banques :

Afin de mieux cerner le concept de banque, il paraît important en plus des approches présentées dans le premier point ; de s'intéresser également à la typologie des banques.

On en énumèrera les plus importantes : la banque centrale, la banque de dépôt, la banque d'affaires (d'investissement) et la banque universelle.

2-1- La banque centrale :

La banque centrale est une institution financière qui, au sein d'un système bancaire hiérarchisé, assure la fonction de prêteur en dernier ressort, conduit la politique monétaire et exerce des fonctions de régulation du système financier.¹⁰

2-2- La banque de dépôt :

Les banques de dépôt (ou banques de détail) ont en principe comme principale activité la gestion des comptes courants et l'octroi de crédit à court terme (découvert bancaire, escompte d'effet de commerce, etc.). Les banques de dépôt ont donc des ressources courtes et des emplois courts et de ce fait elles supportent des risques limités. Elles jouent un rôle important dans la création et la gestion des moyens de paiement.¹¹

2-3- La banque d'affaires :

Une banque d'affaire est une banque qui se spécialise dans la gestion de l'épargne longue et dans l'emploi de ses ressources pour des placements longs (prise de participation dans des entreprises, actifs immobiliers et fonciers, etc.)¹²

2-4- La banque universelle :

Une banque universelle est une banque qui offre à sa clientèle l'ensemble des services bancaires : services liés à l'activité de banque de dépôt (gestion des comptes courants, crédits

¹⁰ Alain BEITONE, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI, op.cit, p.23

¹¹ Idem, p.24

¹² Idem, p.24

de trésorerie) comme à l'activité de banque d'affaires (prise de participation, gestion de patrimoine).¹³

3- Évolution du système bancaire algérien :

Le système bancaire algérien connaît ces dernières années des mutations qui constituent un tournant important dans l'évolution de l'activité bancaire en Algérie. Un effort de modernisation ainsi qu'une volonté des banques à améliorer leurs anciennes pratiques n'est pas à négliger, dans un marché où la concurrence ne cesse de s'accroître, notamment avec l'ouverture aux institutions bancaires étrangères, qu'avec leur notoriété et leur expérience sur le plan international contribuent à modifier la donne du marché bancaire algérien. Cette présentation tient compte des différentes étapes historiques traversées par le système ainsi qu'aux différentes mutations ou réformes qu'ont connues les banques en Algérie.

Nous projetons cette évolution suivant trois (03) périodes :

3-1- De l'indépendance à 1969 :

Il est possible d'énumérer deux étapes principales :

3-1-1- L'étape de souveraineté 1962-1965 :

L'Algérie a mis en place, dès le 29/08/1962 le Trésor public qui prend en charge les activités traditionnelles de la fonction trésor, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie ». Nous tenons à signaler, que cette dernière s'est développée dans le temps et ce malgré la nationalisation des banques.

La banque centrale d'Algérie (BCA) ayant été créée le 13/12/1962, fut dotée de tous les statuts d'un institut d'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale. La banque centrale exerce les fonctions d'émissions de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit, ainsi que la gestion des réserves de change.

Le 07/05/1963, on assiste à la création de la caisse Algérienne de développement (CAD) « qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation à la direction du trésor, par son rôle de gestion du

¹³ Alain BEITONE, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI, op.cit, p.25

budget et de la contrevaletur des aides étrangères, à une banque d'affaires, par la participation qu'elle est habilitée à prendre, à un établissement de crédit à court, moyen et long terme, à une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'État ». ¹⁴

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) ¹⁵ fut créée le 10/08/1964 par la loi n°64-227 du 10 août 1964, avait pour rôle la collecte de l'épargne destinée à la construction du logement, son activité sera orientée par la suite vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

3-1-2- L'étape de nationalisation 1966-1969 :

En raison du peu d'empressement des banques étrangères à s'impliquer dans le financement du développement, préférant les opérations de commerce extérieur qui procurent une rentabilité immédiate, la banque centrale d'Algérie a été contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie, en attendant la nationalisation de ces banques, ce qui a donné naissance à trois banques commerciales dénommées primaires.

En 1966 ¹⁶, ce fut la création de la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A) qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial ainsi que les activités des banques étrangères telles que la banque de Paris et des Pays Bas (B.P.P.B), la banque nationale pour le crédit et d'industrie d'Afrique (B.N.C.I.A), le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (C.F.A.T) et le crédit industriel et commercial (C.I.C).

Le 29 décembre de la même année, fut créé le Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A) ¹⁷, pour le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, les professions libérales ainsi que les PME, sur la base du patrimoine de quarante banques populaires déjà existantes et par la reprise des activités sous forme de conventions passées avec la société marseillaise de crédit (S.M.C) et la banque Algérie (MISR-BIM).

¹⁴A. TIANO, *Le Maghreb entre les mythes*, Ed. PUF, Paris 1967, p.40

¹⁵ La loi 64-227 du 10 août 1964 relative à la création de la CNEP

¹⁶ L'ordonnance n° 66-178 du 13 juin 1966 portant création de la Banque Nationale d'Algérie.

¹⁷ Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966 portant création du CPA

Le 01/10/1967, l'Algérie venait de parachever l'édification du système bancaire algérien, en créant la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A), par ordonnance n° 67-204 par reprise sous forme de conventions passées avec le Crédit Lyonnais (C.L), la Banque Industrielle d'Algérie et de la Méditerranée (B.I.A.M), la Société Générale (S.G), le Crédit du Nord (C.N) et enfin la Barclays Bank (B.B). La BEA avait pour but le développement des relations bancaires et financières avec le reste du monde comme le souligne à juste titre P. PASCALLON : « l'algérianisation des structures financières peut être considérée comme terminée »¹⁸. Soulignons, toutefois, que le principe réglementaire de spécialisation des interventions respectives de chaque banque résulte à cause du « chevauchement des compétences » au niveau des banques primaires, car il était impossible, sur le plan pratique, d'assoir une activité bancaire à une clientèle nationale sans assise extérieure et vice-versa.

3-2- La période allant de 1970 à 1985 (l'étape de planification financière) :

Cette période est marquée par la réforme de 1970, en raison des contraintes rencontrées par les pouvoirs publics, suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal ; ces contraintes qui les ont poussés à confier aux banques commerciales (primaires), la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques. Par conséquent, cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait nécessairement dans le cadre de la réforme de 1970, la réorganisation de toutes les structures financières du pays¹⁹. En 1978, le financement des investissements dits stratégiques est affecté par le système bancaire algérien au Trésor public sous forme de concours remboursable à long terme. De ce fait, le crédit bancaire à cours terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités comme le transport et les services.

La loi de 1982 fait introduire une nouvelle logique (doctrine) ; le financement des investissements publics par les banques primaires devrait obéir aux critères (exigences) de rentabilité financière. Par ailleurs, en ce qui concerne le financement du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME). Le secteur bancaire algérien intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur privé a tendance à s'autofinancer et cela dans le cadre du « régime d'autorisation » des investissements privés qui

¹⁸P. PASCALLON, Le système monétaire et bancaire algérien, revue banque, octobre 1970, n° 289, p. 876.

¹⁹M. TAHRAOUI, Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société général Algérie d'Oran (en ligne). Mémoire de magister finance et économie international université d'Oran FESGC 2008, p.18 format PDF disponible sur : <http://www.univ-oran1.dz/theses/document/TH2612.pdf>.

a duré pendant la période de l'économie administrée en Algérie (la PME a été classée au second rang après la grande entreprise publique)²⁰.

Durant cette période, il y a eu création de deux autres banques primaires (commerciales), à savoir : la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R) et la Banque de Développement Local (B.D.L).

La BADR est une institution financière nationale issue du démembrement de la BNA. Elle est créée en 1982 (décret n° 82-106 du 13 mars 1982). La BDL a été créée à partir de la restructuration du CPA en 1985. La BDL est la banque des PME, du commerce au sens large puis des professions libérales, des particuliers et des ménages²¹.

3-3- La période allant de 1988 à nos jours :

Cette dernière période se caractérise par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques dont la plus importante est celle de la monnaie et du crédit N° 90-10 en date du 14-04-1990, dont le but est la libéralisation de la banque centrale du joug de la gestion administrative de l'État. D'autres lois de réforme ont été promulguées telles que la loi des finances 1994 et sa loi complémentaire comportant l'ouverture des EPE (Entreprises publiques économiques) aux capitaux privés nationaux ou étrangers visant le retrait de l'État de la sphère économique.

II- Présentation générale des crédits :

La banque offre plusieurs services diversifiés. Elle reçoit le dépôt des agents à capacité de financement et les transforme en crédit afin de répondre aux besoins croissants des agents tels les entreprises.

La loi N°90-10 du **14 avril 1990** relative à la monnaie et au crédit dans son **article 112** définit le crédit comme suit : « Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend

²⁰ M. TAHRAOUI, op.cit, p.18

²¹ KPMG/Guide des banques et des établissements financiers en Algérie. Edition 2012, format PDF, Disponible sur : [http://www.kpmg.com/DZ/fr/IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algérie2012,](http://www.kpmg.com/DZ/fr/IssuesAndInsights/Publications/Documents/Guide-des-banques-Algérie2012.pdf) pdf. p.13

dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie. »²²

Les crédits sont écoulés auprès de la clientèle à un prix permettant à la banque de réaliser un gain. La clientèle fait face à des échéances de remboursement tandis que la banque doit veiller à une bonne maîtrise de cette dernière.

1- Les caractéristiques du crédit :

Les crédits peuvent être classifiés par les critères suivants : nature de la clientèle, la fonction du crédit, les catégories socio-professionnelles, la durée du besoin financé, le risque de crédits et le taux des crédits.

1-1- Nature de la clientèle :

Ce critère permet de classer les crédits suivant la nature de la clientèle à savoir :

1-1-1- Les entreprises :

Cette catégorie regroupe²³ :

✓ Les entreprises non financières ayant la forme juridique de société de personnes ou de capitaux (à l'exception des sociétés d'assurance et de capitalisation) ;

✓ les GIE, les coopératives et les sociétés civiles dont la fonction économique principale est la production de biens ou la prestation de service ;

✓ les entreprises contrôlées par l'État ou par les autres collectivités publiques : Électricité de France, Gaz de France, SNCF, etc. ;

✓ certains organismes privés sans but lucratif répondant à certaines conditions : Foyers de jeunes travailleurs, centre de transfusion sanguine, etc. ;

²² F. BOUYAKOUB, "L'entreprise et le financement bancaire", édition Casbah, Alger 2000, P.17

²³ Pierre VERNIMMEN, Gestion et politique de la banque, Ed. Dalloz, Paris 1981, p.66

1-1-2- Les entrepreneurs individuels :

L'entreprise étant individuelle lorsqu'elle n'a pas de personnalité juridique distincte de celle de l'entrepreneur, celui-ci étant une personne physique. Sont classés parmi les entrepreneurs individuels :

- ✓ Les membres de professions libérales ;
- ✓ les artisans ;
- ✓ les commerçants ;
- ✓ les exploitants agricoles (répondant à la définition ci-dessus).

1-1-3- Les particuliers :

Catégorie comprenant les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

1-1-4- Les « divers » :

Il s'agit d'agents économiques et financiers n'appartenant pas aux catégories définies ci-dessus. Ce groupe comprend notamment : certaines administrations publiques (collectivités locales, Chambre des métiers, organismes de sécurité sociale, etc....), les sociétés d'assurance et de capitalisation, les sociétés de réassurance, les caisses de retraites, etc.

1-2- La fonction de crédit :

La fonction des crédits peut servir de base à leur classification selon qu'il s'agit, par exemple²⁴ :

- ✓ du financement des créances détenues par l'entreprise sur sa clientèle ;
- ✓ d'un crédit acquéreur-immobilier ;
- ✓ du financement de l'acquisition de biens d'équipement (locaux, terrains, outils de production...);
- ✓ du financement d'exportations ;
- ✓ de la consolidation du fonds de roulement d'une entreprise ;

²⁴ Pierre VERNIMMEN, Op.cit, p. 67

✓ du financement de marchés publics, etc.

1-3- Les catégories socio-professionnelles :

Les moyens de financement mis en œuvre par le système bancaire sont fréquemment classés en fonction des catégories socio-professionnelles bénéficiaires, notamment en ce qui concerne certains secteurs particuliers : agriculture, pétrochimie, promotion immobilière, hôtellerie, santé, économie d'énergie, etc....

1-4- La durée du besoin financé :

Le plan comptable bancaire distingue, selon la nature des crédits²⁵ :

✓ Les crédits à court terme, d'une durée inférieure à 2 ans, à l'exception des mobilisations de créances nées à l'exportation, pour lesquelles le court terme atteint au maximum 18 mois ;

✓ les crédits à moyen terme, d'une durée comprise entre 2 et 7 ans ;

✓ les crédits à long terme, d'une durée supérieure à 7 ans.

1-5- Le risque de crédits :

La prise en compte du risque bancaire permet de distinguer trois grandes catégories de crédits²⁶ :

✓ **Les crédits assortis d'une garantie intrinsèque importante** : tel est, notamment, le cas de l'escompte de traites acceptées ou de billets à ordre commerciaux (garantissant le banquier escompteur de la protection du droit cambiaire), ou le cas des obligations cautionnées (la banque se trouvant subrogée dans le privilège du Trésor en cas de défaillance du débiteur principal), ou encore le cas des financements de stocks par escompte warrant.

✓ **Les crédits pour lesquels la banque se trouve contre-garantie partiellement ou en totalité**, tel est, notamment, le cas des crédits de financement des marchés publics (préfinancement et mobilisation) assortis de l'aval conditionnel ou inconditionnel de la Caisse Nationale des Marchés de l'État (en France).

²⁵ Pierre VERNIMMEN, Op.cit, p.69

²⁶ Idem, p.71

✓ Les crédits en « blanc », dont le risque est supporté en totalité par la banque, et qui ne bénéficient d'aucune garantie intrinsèque. Tel est notamment le cas du découvert et de la facilité de caisse.

Toutefois, il est à noter :

- Quelle que soit la nature du crédit, le risque bancaire est fonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels la situation économique et financière de l'entreprise, et la probité de sa gestion, jouent un rôle fondamental ;
- Quelle que soit la nature du crédit (et, notamment, l'importance de ses garanties intrinsèques) la banque peut être amené à se border de garanties diverses, variables selon la réputation et l'assise financière de l'entreprise.

1-6- Le taux des crédits :

La notion de taux²⁷ doit être maniée avec soin, dans la mesure où d'une part, elle est liée au foyer structurel de l'argent (taux du marché monétaire) et où, d'autre part, elle dépend des garanties intrinsèques et des possibilités de mobilisation du crédit ; enfin, elle découle du « crédit » de l'entreprise, c'est-à-dire de l'image que celle-ci présente à ces créanciers. On peut ainsi affirmer, indépendamment de cette dernière notion :

✓ que les crédits « auto garantis » (escompte, ...) sont assortis de taux plus faibles que les crédits « en blanc » ;

✓ que les crédits mobilisables auprès de l'institut d'Émission ou d'autres organismes publics de crédit sont assortis de taux plus faibles que les crédits non mobilisables.

Enfin, *certaines crédits bénéficient de taux bonifiés* dans le cadre d'une politique définie par les pouvoirs publics. Il en est ainsi actuellement :

- Des crédits à l'exportation ;
- des crédits « Développement Industriel à l'Étranger » (DIE) ;
- des crédits finançant les investissements destinés à réaliser des économies d'énergie ;
- de certains crédits à l'habitat (pour les particuliers) et à l'agriculture.

²⁷ Pierre VERNIMMEN, Op.cit, p.72

2- Typologie de crédits :

Les clients de la banque expriment un besoin bien précis, et cherchent des solutions spécifiques ; d'où la nécessité, pour le banquier, de proposer une panoplie de techniques aussi riche que pourrait l'être l'éventail de situations auxquelles le client serait confronté. La gamme de produits proposée par le banquier peut être subdivisée en plusieurs catégories. Le critère classique de distinction entre les différents types de crédits est la durée, ainsi on peut distinguer entre les concours à court terme, à moyen terme ou encore à long terme. On peut aussi distinguer les crédits accordés aux particuliers de ceux accordés aux entreprises. Les crédits objectifs portant sur des objets bien précis peuvent se distinguer des crédits subjectifs destinés à financer une activité prise dans sa globalité.

Cependant, la classification qui nous paraît la plus objective et la plus rationnelle est celle qui consiste à faire une distinction entre les crédits selon leurs objectifs. On peut selon ce critère classer les concours du banquier en :

- Crédits d'exploitation : destinés à financer les besoins de fonctionnement des entreprises (financement des stocks, accompagnement du cycle d'exploitation, etc.)
- Crédits d'investissement : destinés au financement du haut de l'actif du bilan.
- Crédits de financement du commerce extérieur : dont l'objet est de financer les transactions internationales.
- Crédits aux particuliers : destinés au financement des différents besoins des ménages.

2-1- Les crédits d'exploitation :

Ils n'excèdent pas deux ans. Son remboursement est assuré par le dénouement de l'opération qu'il a financé. Ses formes sont multiples. On distingue entre autres²⁸ : l'escompte, le crédit de mobilisation des créances commerciales, les crédits de caisse, le crédit par acceptation, les crédits garantis,

2-1-1- L'escompte :

C'est une cession de créance. Le banquier verse au porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cet effet, sous déduction d'un agio, et contre remise du titre endossé en toute propriété.

²⁸ Henri GRESLIER, Aide-memoire banque, Ed. Dunod, Paris 1979, p.194

Sont susceptible d'être escomptés : les lettres de change, les billets à ordre, les warrants, les chèques à délais de recouvrement assez long, etc.

2-1-2- Le crédit de mobilisation des créances commerciales :

Dans le cadre de cette technique, le fournisseur au lieu de tirer des traites sur ses clients, établit des factures payables à terme et protestables en cas de défaillance du débiteur. Le concours du banquier se réalise sous la forme de l'escompte d'un billet à ordre souscrit par le fournisseur et correspondant aux factures, groupées par échéance, qui auraient permis l'émission de traites.

2-1-3- Les crédits de caisse :

Ils ne sont assortis d'aucune garantie. Le banquier avance des fonds à son client ou s'engage à les lui avancer contre promesse de remboursement et paiement d'un intérêt donné.

Ces crédits peuvent prendre les formes suivantes²⁹ :

✓ **Crédit de courrier** : le banquier accepte de payer un chèque, étant entendu que le client fera les fonds dans les 24 ou 48 heures ;

✓ **Facilité de caisse** : elle n'excède pas quelques jours ; elle couvre fréquemment un solde débiteur jusqu'à une prochaine remise à l'escompte ;

✓ **Crédit de campagne** : c'est une avance en compte courant qui peut s'étendre sur 9 mois, utilisée dans le cas où le cycle de fabrication ou de vente est saisonnier ;

✓ **Découvert** : est une avance de quelques mois liée aux opérations commerciales du bénéficiaire.

2-1-4- Le crédit par acceptation :

Opération par laquelle un établissement de crédit accepte (ou avalise) un effet de commerce tiré sur son client en s'engageant de ce fait à payer à l'échéance. À cette date, le client assurera à son banquier la couverture de l'effet par la somme prévue, ce dernier n'ayant pas en principe de décaissement à effectuer³⁰.

²⁹ Henri GRESLIER, Op. cit, p.198

³⁰ <http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/c/credit-par-acceptation--ou-aval->

Il supplée à un découvert par caisse : Le banquier prête non des fonds, mais sa signature. Son utilisation est limitée aux opérations d'un montant élevé et réservée aux sociétés de premier plan.

2-1-5- Les crédits garantis :

Les crédits bancaires peuvent être affectés d'une garantie personnelle³¹ donnée par une autre personne que le bénéficiaire du crédit, ou mieux encore d'une garantie réelle³² :

✓ **Les garanties personnelles** qui peuvent être :

- Une caution : un tiers, non tenu au paiement, s'engage envers le banquier à le rembourser en cas de défaillance du débiteur.
- Un aval : c'est l'engagement pris par une personne de garantir le paiement d'un effet de commerce si, à l'échéance, le tiré n'honore pas sa signature.
- Une assurance-crédit : en cas de faillite du débiteur, la compagnie d'assurance s'oblige à rembourser une fraction de la créance impayée (75% en général).

✓ **Les garanties réelles :**

Un gage est constitué au profit du banquier. Si son débiteur est déclaré en faillite, il jouit d'une situation privilégiée puisqu'il a le droit de se faire payer sur la chose qui est l'objet de gage par privilège et préférence aux autres créanciers.

Le gage peut être constitué par :

- Des marchandises : à condition qu'elles soient celles à large marché comme le coton, le café le blé le sucre, etc.
- Une délégation de marché : le client du banquier affecte, à titre de gage, la créance résultant du marché et reçoit, en contrepartie les fonds qui lui sont nécessaires pour entreprendre les travaux ou livrer les fournitures, objet du marché.
- Des titres : leur affectation en garantie donne lieu à la signature, par le client, d'un acte de nantissement ; si les titres revêtent la forme nominative, ils doivent, en outre, être transférés en nantissement au profit du banquier.

³¹ Henri GRESLIER, Op.cit, p.200

³² Idem

2-2- Le financement des investissements :

L'investissement est un flux qui permet d'accroître ou de renouveler un stock de capital. Investir c'est, pour une entreprise ou un pays, augmenter, le stock des moyens de production (machines, équipement de tous types) et développer les infrastructures, l'acquisition de connaissances et la formation des hommes (Investissement immatériel).³³

Les crédits d'investissement sont des crédits destinés à financer le haut du bilan à savoir les investissements productifs et plus spécialement toutes les immobilisations constituant l'outil de travail de l'entreprise. Ils viennent en complément de l'autofinancement qu'apportent ses demandeurs.

Le financement des investissements peut se présenter sous deux formes :

- **Les crédits d'investissement** : faisant appel à un concours de trésorerie ;
- **le crédit-bail** : qui est un moyen moderne de financement de biens mobiliers ou immobiliers pour une durée déterminée avec la faculté d'acquies en fin de location la propriété du bien loué.

2-2-1- Les crédits d'investissement :

Ils sont de deux (02) types à savoir : Le crédit à moyen terme et le crédit à long terme.

✓ Le crédit à moyen terme³⁴ :

Le crédit à moyen terme est un crédit destiné au financement des investissements. Il s'amortit sur une durée allant de deux à sept ans. Le crédit à moyen terme permet de financer différents types de biens qu'il s'agisse de la construction ou de l'aménagement de bâtiments professionnels, de matériel ou de véhicules utilitaires.

✓ Le crédit à long terme³⁵ :

Le crédit à long terme est un crédit dont la durée est supérieure à sept ans. Il est destiné à financer les investissements lourds des entreprises. Le crédit à long terme attaché aux particuliers correspond généralement à un crédit immobilier. Le crédit à long terme peut également être octroyé dans le cadre d'un emprunt professionnel ou d'un crédit personnel sur le long terme.

³³ Alain BEITONE, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI, op.cit, P.266

³⁴ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-a-moyen-terme>

³⁵ <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-a-long-terme>

Il est en général consenti par des établissements spécialisés, le plus souvent contre des garanties sous forme d'hypothèque, de cautions, de nantissement...Le risque encouru par le banquier dans ce type de crédits est très important et implique donc une bonne couverture, cela à travers une bonne évaluation du risque suivie de garanties dépassant nettement la valeur des concours donnés. Le banquier, pour permettre à son client d'atteindre le rendement idéal, accorde une période de différé de remboursement, cette période est généralement d'une année.

2-2-2- Le crédit-bail :

Il s'agit d'opérations de location de biens d'équipement, de matériel d'outillage ou de bien immobilier à usage professionnel, spécialement achetés en vue de cette location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, à condition que ces opérations donnent au locateur la faculté d'acquérir tout ou une partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte au moins pour partie des versements effectués à titre de loyers.

On distingue :

✓ Le crédit-bail mobilier³⁶ : l'objet essentiel de cette technique est de permettre au locateur d'utiliser du matériel ou des biens d'équipement qu'il ne serait pas en mesure d'acquérir par ses propres moyens. À l'exception d'une période initiale qui est en général de 3 à 5 ans, dite « période irrévocable », le locateur a le choix entre trois solutions :

- Acquérir le bien loué à un prix convenu ;
- poursuivre la location pendant un cours délai ;
- restituer le bien à la société de crédit-bail.

✓ Le crédit-bail immobilier³⁷ : il porte sur une période plus longue (entre 15 et 20 ans). À la différence du crédit-bail mobilier, le contrat doit prévoir, sous peine de nullité, une possibilité de résiliation pour chacune des parties. En outre, la plupart des contrats offrent aux locataires la faculté de lever l'option d'achat par anticipation.

2-3- Le financement du commerce extérieur :

Il se fait à travers les crédits suivants :

³⁶ Henri GRESLIER, Op.cit, p.205

³⁷ Idem

2-3-1- Le crédit à l'importation :

La technique de financement des importations est le crédit documentaire (Credoc). Le Credoc³⁸ est l'engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises (ou l'acceptation d'une traite) contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat. Le crédit documentaire est donc un crédit par signature.

La lettre de crédit stand-by est amenée de plus en plus à se substituer aux autres garanties internationales. Son mécanisme s'apparente à celui du crédit documentaire et elle peut servir utilement comme instrument de paiement par défaut et le remplacer dans certains cas.

2-3-2- Le crédit à l'exportation :

On distingue : le crédit fournisseur et le crédit acheteur,

✓ Le crédit fournisseur³⁹ : C'est un crédit permettant à un exportateur de faire escompter les créances qu'il détient sur un acheteur étranger sous certaines conditions et suivant des modalités déterminées.

La mise en place d'un crédit fournisseur est soumise à la Commission des garanties et du commerce extérieur, commission administrative interministérielle qui donne des avis sur les demandes de crédit et sur les conditions de leur octroi. Ce type de crédit s'applique surtout aux exportations de biens d'équipement et prestations de services liées généralement à la livraison ou l'installation de ces équipements.

✓ Le crédit acheteur⁴⁰ : C'est un crédit consenti directement par une banque ou un groupe de banques à un acheteur étranger. Ce crédit est destiné exclusivement au paiement de l'exportateur suite à un contrat commercial passé entre ce dernier et l'acheteur étranger.

La banque prêteuse demande à l'acheteur la garantie d'une banque de premier ordre. Le crédit acheteur est, alors, un moyen de paiement sûr pour le fournisseur et pour la banque prêteuse.

³⁸ <http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/le-credit-documentaire>

³⁹ <http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/c/credit-fournisseur>

⁴⁰ <http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/c/credit-acheteur>

2-4- Les crédits aux particuliers_:

Ils concernent entre autres :

- Les crédits pour l'acquisition de biens durables ;
- les prêts personnels pour des besoins de trésorerie momentanés ou pour des événements exceptionnels ;
- les crédits à taux bonifié ou spéciaux comme ceux destinés à la promotion de l'emploi des jeunes ou à la promotion du secteur agricole ;
- les crédits à la consommation.

3- Les principes de base de l'analyse du crédit :

Le banquier pourvoyeur de crédits étant essentiellement préoccupé par le remboursement du principal et le paiement des intérêts, c'est-à-dire par le respect intégral de l'échéancier prévu dès le début du prêt, sa méthodologie d'analyse privilégie l'étude de la « sortie » du crédit.

Deux situations distinctes sont alors possibles⁴¹ :

- ◆ La sortie normale, l'objet du crédit en garantissant en totalité ou partie le dénouement ;
- ◆ la dynamique du crédit, le remboursement de ce dernier étant alors essentiellement fonction de la situation et de la politique de l'entreprise ;

Quant au risque ultime, dont l'importance est essentiellement liée à l'évolution économique et financière de l'entreprise, il est analysé au moyen de différentes techniques et limité par la prise de sûretés diverses.

3-1- La sortie normale : liquidité de l'entreprise et crédits classiques

Dans le cadre de son processus normal de remboursement, le crédit se présente comme le financement de dépenses ayant pour contrepartie des recettes quasi certaines. Il se ramène alors à un échéancier de flux, prenant différentes formes en fonction de sa durée et de ses modalités d'amortissement.

⁴¹ Pierre VERNIMMEN, Op.cit., p.82

3-1-1- Durée limitée à quelques jours :

Le crédit est alors une facilité de caisse, destiné à financer les décalages intervenants dans le mois, entre les recettes et les dépenses⁴².

Toutefois, la banque ne finance pas la totalité du décalage dépenses-recettes. En effet, le crédit est affecté d'un risque plus ou moins important dans la prévision des recettes, lié, par exemple, au non-paiement de certains clients ou à des retards de paiement. Aussi la banque exigera, de la part de l'entreprise, le maintien d'une sorte de « matelas de sécurité », représenté par le financement d'une partie des dépenses d'exploitation au moyen de fonds propres ou permanents. Ainsi apparaît le concept classique de *fonds de roulement*, défini comme l'excédent des actifs liquides sur les exigibilités à court terme de l'entreprise.

3-1-2- Durée liée au crédit-clients :

Si l'entreprise accorde un délai de règlement à ses clients, la banque pourra lui permettre d'anticiper ses recettes par le biais de l'escompte ; elle financera ainsi une partie de ses dépenses de production, et sera remboursé par l'encaissement des effets de commerce escomptés.

L'escompte apparaît donc comme une avance sur recettes destinée à financer des dépenses d'exploitation, et donc le remboursement est indépendant de la réalisation d'un bénéfice de l'entreprise.

Toutefois, compte tenu du risque d'impayé à l'échéance de l'effet, le banquier escompteur exigera généralement le maintien d'un fonds de roulement correspondant à la définition précédente.

3-1-3- Durée liée à la campagne de production :

Les sociétés dont les ventes présentent un caractère saisonnier enregistrent des besoins de fonds irréguliers, croissant avec l'accumulation des stocks et décroissant avec les recettes provenant des ventes.

Ces besoins de trésorerie sont généralement financés par des crédits relativement spécialisés (crédits de campagne, préfinancement, etc.)

⁴² Pierre VERNIMMEN, Op.cit., p.82

3-1-4- Durée liée à la réalisation d'un investissement :

La réalisation d'un investissement est caractérisée par le fait qu'une partie des recettes prévues est affectée au financement des charges d'exploitation. C'est donc le solde (produits-charges) qui permettra de rembourser les crédits ayant financé les dépenses d'investissement. De là se dégage la notion de *cash-flow d'exploitation*, l'investissement se présente comme un débours de fonds devant sécréter tôt ou tard des recettes nettes.

De ce mécanisme résultent deux éléments fondamentaux⁴³ :

- ◆ Le crédit bancaire ne peut être remboursé que par l'autofinancement de l'entreprise ;
- ◆ Les décalages intervenants, au niveau de l'exploitation, entre les charges et les dépenses d'une part, les recettes et les produits de l'autre, donne naissance aux concepts de besoin en fonds de roulement.

Compte tenu des risques liés à l'investissement (erreur dans les prévisions, dans le choix du matériel, etc.), le banquier adoptera généralement la démarche suivante :

- ◆ Il ne financera pas en totalité le projet d'investissement, exigeant de l'entreprise une participation directe, sous forme d'autofinancement ou d'apport en capital ;
- ◆ Il analysera la capacité de remboursement de l'entreprise, non en fonction de l'autofinancement marginal dégagé par le projet, mais sur la base de l'autofinancement global de l'entreprise.

3-2- Les problèmes de remboursement :

3-2-1- Principe :

Afin de ne pas éluder ce problème essentiel, il convient de distinguer ; pour chaque type de financement⁴⁴ :

- ◆ Le caractère permanent du crédit ;
- ◆ Les caractéristiques propres au crédit et, notamment, sa souplesse d'utilisation.

⁴³ Pierre VERNIMMEN, Op.cit., p.85

⁴⁴ Idem, p.86

En effet, au niveau du court terme, le risque d'une utilisation permanente des crédits est étroitement lié à une croissance des besoins en fonds de roulement disproportionnée par rapport à l'évolution du fonds de roulement. Un tel déséquilibre peut ainsi provenir⁴⁵ :

- ◆ D'une croissance peu rentable de l'activité (n'assurant pas l'accroissement du fonds de roulement par la mise en œuvre de bénéfices, au demeurant trop faible) ;
- ◆ d'une mévente temporaire, réduisant la rentabilité de l'entreprise et accroissant ses besoins en fonds de roulement (notamment par l'accumulation de stocks de produits invendus).

3-2-2- La limitation du risque du crédit :

La perception et la régulation du risque de crédit constitue le fondement du métier de banquier. Il importe en effet, après avoir analysé le risque de l'entreprise, de limiter le risque de crédit par un montage tel que la « sortie » (remboursement) du crédit soit indépendant du risque de l'entreprise. Ils sont définis comme suit⁴⁶ :

- Le risque de l'entreprise constitue le risque pur et simple du créancier, et peut être estimé à partir d'une étude de la solvabilité de l'entreprise.
- Le risque du crédit est fonction des garanties propres au crédit accordé, le banquier s'efforce de rendre la sortie du crédit indépendante de l'évolution de l'entreprise.

En d'autres termes, le risque du crédit sera d'autant plus faible que, quelle que soit l'évolution de l'entreprise, la banque percevra intérêts et remboursements. Le banquier doit donc savoir « monter » les crédits susceptibles d'assister l'entreprise tout en limitant le risque de non-remboursement.

Enfin, trois grands types de garanties peuvent être distingués en matière d'octroi de crédit⁴⁷ :

- Les garanties spécifiques liées à certains systèmes de financement : *l'escompte de traites acceptées ou billets à ordre commerciaux, le crédit-bail mobilier et immobilier, certaines cautions telles que les cautions fiscales (TVA, ...) et des cautions douanières, et enfin le financement de stock par la procédure de warrant ;*

⁴⁵ Pierre VERNIMMEN, Op.cit., p.87

⁴⁶ Idem, p.89

⁴⁷ Idem, p.91

- Les sûretés personnelles : *cautionnement simple et cautionnement solidaire* ;
- Les sûretés réelles (garanties prises sur les actifs inclus dans le patrimoine de l'entreprise) : *le nantissement et l'hypothèque*.

À travers ce premier chapitre où sont énumérés et décrits la notion de banque et ses principaux produits offerts en matière de crédits, le constat s'intéresse à l'importance et la position indispensable de ces derniers dans la croissance économique.

En effet, ils jouent un rôle important dans l'économie. C'est l'un des leviers essentiels des affaires et le socle du développement. Il répond à plusieurs besoins dégagés par les différents agents économiques à des intervalles de temps variés.

Nous pouvons noter, entre autres, parmi son rôle :

- Le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, le financement des investissements des entreprises, élargit le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production ainsi que son cycle de vie, et avive la consommation ;

- Il a pour fonction le financement à but social tels que la création d'emplois en vue de réduire le chômage, le financement des logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public : hôpitaux, écoles, et certains prêts à la consommation.

- Le domaine du crédit est extrêmement vaste. Il s'étale dans le temps et l'espace et s'étend à toutes sortes d'activités. Il peut donc avoir pour objet le financement des investissements des entreprises et des particuliers que les besoins temporaires de trésorerie. Il permet de faire face à tous les décalages, entre recettes et les dépenses quelle que soit l'origine des unes et des autres.

Le financement bancaire des besoins et notamment des projets d'investissements est un pas vers l'inconnu ; c'est donc une démarche qui implique des risques et nécessite un certain nombre d'études permettant à la banque d'assurer la bonne fin de sa créance. Le chapitre suivant y sera consacré en plus de la gestion du risque de crédit.

Chapitre II :
Financement des
projets
d'investissement et
gestion du risque de
crédit

Pour investir, les entreprises font souvent appel à la banque pour leur accorder des crédits d'investissement. Ce sont des prêts à long et moyen terme destinés généralement au financement de projets neufs, d'extension, de renouvellement d'équipements, de modernisation ou de valorisation d'un potentiel de production existant.

L'investissement est représenté par des immobilisations nouvelles corporelles ou incorporelles (éléments de dépenses dont la durée de vie est supérieure à un an). Un projet est un ensemble cohérent d'activités. « Sous l'aspect financier, un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisations, permettant de réaliser ou de développer une activité (ou un objectif) donnée. »⁴⁸ Dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs.

Contrairement au cas de crédit d'exploitation où le risque est relativement faible et où l'étude ne porte que sur un laps de temps réduit, le financement de l'investissement comporte beaucoup de risques et les erreurs sont très coûteuses vu les sommes très importantes à déboursier et le caractère irréversible de certaines dépenses. Pour cela, avant de donner son accord pour l'octroi de crédit, le banquier devra mener au préalable une étude approfondie de tous les risques qui pourront entraver le bon fonctionnement du projet ; ce qui aura des incidents sur le dénouement de la créance du banquier.

Dans tout processus d'évaluation du risque de crédit surtout dans le cas de financement d'investissement, le banquier doit obtenir et travailler une matière première essentielle censée lui donner l'image réelle du demandeur de crédit : l'information. Celle-ci est le point névralgique de toute étude de crédit ; son exhaustivité et sa crédibilité sont le gage d'une juste appréciation de la situation de la relation du banquier.

Afin d'obtenir cette information, de pouvoir la consulter et l'actualiser à tout instant, et de pouvoir y apporter un jugement, le banquier a imaginé un document commercial qui se veut être la matière première dont nous avons parlé ci-dessus : il s'agit du dossier de crédit. Ce document a pour but de rassurer le banquier quant aux risques potentiels que comporte la relation, lui donner une vision claire de celle-ci, et ainsi lui permettre d'accorder des conditions de financement optimales.

⁴⁸ Robert HOUDAYER, Évaluation financière des projets : Ingénierie de projets et décision d'investissement, Éd. Economica, Paris 1999, p.13

Dans ce présent chapitre, notre analyse portera en premier lieu, sur *l'étude des projets d'investissement* qui comprendra la *notion d'investissement* (définitions de l'investissement de différents points de vue, les caractéristiques de l'investissement, la classification des investissements, les facteurs influençant l'investissement et le rôle que joue ce dernier dans la croissance économique) ainsi que *l'étude d'un projet d'investissement* (montage d'un dossier de crédit d'investissement et l'étude technico-économique de réalisation d'un projet afin de s'assurer de sa faisabilité et de viabilité. Nous analyserons par la suite l'étude de la rentabilité financière d'un projet par le banquier afin de s'assurer de la bonne fin de sa créance). Nous terminerons le chapitre par la *gestion du risque de crédit*.

I-Étude des projets d'investissement :

Investir, c'est nécessairement faire un pas vers l'inconnu. C'est donc une démarche qui implique des risques qu'il faut maîtriser. Une étude analytique et judicieuse s'impose permettant à l'analyste crédit d'assurer la bonne fin de sa créance et procéder, par la suite, à une meilleure détermination de la structure de financement appropriée du projet.

Nous tenterons au long de cette section de mettre l'intérêt sur la notion d'investissement à travers ses déterminants et son rôle dans l'économie ; ce qui nous permettra de mettre la lumière sur le processus d'étude des projets à long terme.

1-Notion d'investissement :

La décision d'investir, qui engage plusieurs années, n'est prise que quand la croissance des débouchés est assurée. En effet, la décision d'investir dépend des taux d'utilisation des capacités de productions, des taux d'intérêts et des taux de profits.

L'investissement dépend aussi de déterminants financiers. La *situation patrimoniale* mesurée par le taux d'endettement (crédits) est une des variables déterminantes de l'investissement. Le second déterminant financier est lié à la *Profitabilité* de l'entreprise, c'est-à-dire sa capacité à dégager des excédents.

1-1-Définitions de l'investissement :

Plusieurs définitions sont données à l'investissement du point de vue économique, financier et comptable⁴⁹:

1-1-1-L'investissement du point de vue économique :

L'investissement d'un point de vue économique est l'accumulation des facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation. Ces actifs industriels ou commerciaux augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son développement⁵⁰.

1-1-2-L'investissement du point de vue financier :

L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actifs industriels ou financiers. C'est une décision d'immobiliser des capitaux, donc d'engager une dépense immédiate dans le but d'en retirer un gain sur plusieurs périodes successives.

L'investissement est défini dans cette optique comme étant l'échange d'une certitude, l'engagement des ressources contre une incertitude, la série des gains éventuels échelonnés dans le temps⁵¹.

1-1-3-L'investissement du point de vue comptable :

La notion d'investissement est directement liée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)⁵².

1-2-Les caractéristiques de l'investissement :

Avant de procéder à l'étude de la rentabilité économique et financière, il est nécessaire d'identifier les principales caractéristiques de l'investissement, et ce quelle que soit la nature de celui-ci.

⁴⁹ Jacky KOEHL, Le choix d'investissement, éd. DUNOD, Paris 2003. P. 11

⁵⁰ Franck BANCEL, Alban RICHARD, les choix d'investissement, Ed. ECONOMICA, Paris 1995, p.21

⁵¹ Idem, p. 21

⁵² Idem

On distingue :

1-2-1-Le capital investi :

Le capital investi ou le montant global de l'investissement regroupe toutes les dépenses engagées et décaissées dans la réalisation du projet jusqu'à sa mise en œuvre. La réalisation du projet suppose l'engagement d'une importante dépense à savoir : le coût de l'investissement, les frais accessoires et la variation initiale du besoin en fond de roulement liée à l'exploitation du projet.⁵³

1-2-2-La durée de vie de l'exploitation :

La durée de vie représente la période de temps pendant laquelle l'investissement est supposé rester en exploitation dans des conditions économiques acceptables. Il peut être délicat d'estimer cette durée de vie de l'investissement, car celle-ci peut être relative à la durée de vie technologique, à la durée de vie technique, la durée de vie comptable ou la durée d'amortissement des équipements et la durée de vie du produit.

1-2-3-La fiscalité :

La fiscalité influence l'investissement, et cette influence est due soit à un paiement supplémentaire d'impôts lors de la cession de l'actif, ou à une économie d'impôts.

1-3-Classification des investissements :

Il est difficile de classer les investissements par type du fait que la problématique de l'investissement n'est pas la même selon les secteurs, la taille et la structure de l'entreprise, la nature et la durée de vie attendue des projets⁵⁴.

⁵³ Cyrille MANDOU, « procédure de choix d'investissement », édition Dunod, Paris 2009, P. 31

⁵⁴ F. SIMON, M. TRABELSI, Préparer et défendre un projet d'investissement, Ed. DUNOD, Paris 2005, p.43

1-3-1-Classification selon la nature :

Dans cette classification, nous pouvons distinguer trois formes d'investissement : les investissements corporels, les investissements incorporels et les investissements financiers.

a-Les investissements corporels :

Il s'agit de tous les biens et les actifs physiques qui mènent à l'augmentation du patrimoine de l'entreprise.

b-Les investissements incorporels :

Ils sont constitués d'actifs incorporels tels que les fonds de commerce, les brevets, les dépenses pour la formation du personnel, pour la publicité ou encore pour les études ou la recherche.

c-Les investissements financiers :

Ils prennent la forme des prêts et de crédit à long terme, ou encore l'achat de titre de participation.

1-3-2-Classifications selon l'objectif :

Un investissement est le moyen d'atteindre un objectif que l'on s'est fixé, celui-ci pouvant être accessible ou ambitieux, concernant le futur proche ou le long terme. Toute une palette d'objectifs est donc envisageable entre ces extrêmes et l'on peut procéder à une typologie des investissements en se fondant sur l'objet visé.⁵⁵

a-Investissement obligatoire :

Il s'agit d'un type d'investissement qui n'a pas de but lucratif, mais de servir l'intérêt public. En effet, ces investissements s'effectuent en dehors de l'activité normale de l'entreprise.

À ce niveau, on distingue :

⁵⁵ F. SIMON, M. TRABELSI, Op.cit., p.43

- ✓ Les obligations légales, par exemple l'épuration des eaux usées avant rejet à la rivière.
- ✓ Les obligations sociales, par exemple création d'un restaurant collectif pour l'entreprise.
- ✓ Nécessité matérielle : création des locaux administratifs.

b-Investissement de renouvellement ou de remplacement :

Il désigne les projets dont l'objectif prioritaire est de permettre le renouvellement des équipements en place. Ce sont les investissements les plus fréquents et les plus simples à réaliser, car il s'agit de remplacer un bien de production par un autre bien en raison du phénomène de l'usure⁵⁶. L'objet étant ici, le maintien du potentiel de l'entreprise.

c-Investissement de productivité et de modernisation :

Il désigne des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses : nouveaux équipements, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelle organisation de production.⁵⁷

d-Investissement de rentabilité :

Il s'agit de procéder à un investissement pour faire face au problème de l'archivage, d'organisation du travail, en suivant l'évolution technologique.

e-Investissement de capacité :

Il s'agit de tout investissement ayant pour but d'augmenter et d'accroître, dans des proportions importantes la capacité de production de l'entreprise.⁵⁸

f-Investissement d'innovation ou de diversification :

Ce sont les investissements qui entraînent une modification plus profonde de la situation actuelle de l'entreprise. Ils permettent à l'entreprise d'accéder et de développer une ou

⁵⁶ Jacky KOEHL, Op.cit., p.12

⁵⁷ Idem, p.13

⁵⁸ Idem

plusieurs activités nouvelles, ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux marchés.⁵⁹

1-3-3-Classification selon la durée :

La durée de vie d'un investissement « Est la période durant laquelle on peut en attendre des cash-flows nets, c'est un paramètre important pour les investissements dont la durée de vie est moyenne. Cette durée de vie économique peut être appréciée en fonction de l'usure (durée de vie technique) et de la nature de l'investissement qui peut être touché plus au moins rapidement par l'obsolescence. En revanche, pour les projets importants dont la durée de vie est longue, le choix de la période est plus délicat ».⁶⁰

Selon les durées, nous distinguons deux types d'investissement : Les investissements à moyen terme et les investissements à long terme.

a-Les investissements à moyen terme :

Ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 1 et 7 ans, elle concerne les équipements légers (moyen de transport...).

b-Les investissements à long terme :

Ce sont « les projets, dont la durée, est longue de 7 à 20 ans », la détermination de la durée de vie de ce type d'investissement est très difficile, car plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie concerne les investissements lourds.

1-4-Les facteurs influençant l'investissement :

La décision d'investir est altérée par un ensemble de facteurs internes et externes à l'entreprise⁶¹ :

1-4-1-L'environnement économique :

L'entreprise évolue dans un environnement, qui est défini par les choix des politiques économiques à savoir les niveaux de l'offre et de la demande globale, le taux d'intérêt, la

⁵⁹ Jacky KOEHL, Op.cit., p.13

⁶⁰ P. CONSO, Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1985, p.423

⁶¹ Xavier RICHEL, Économie de l'entreprise, Ed. ECONOMICA, Paris 1992, p.123

politique budgétaire, la politique monétaire ... etc. Ainsi, une politique déflationniste immaculée par la hausse des taux d'intérêts et une stagnation de la demande ne stimule pas la décision d'investir ; par contre, une croissance soutenue et une politique de crédit favorable ainsi que des clairvoyances d'accroissement de la demande incitent à l'investissement.⁶²

1-4-2-L'évaluation de l'offre et la demande :

Ce sont des facteurs déterminant de l'investissement générés par le marché.

a-L'évaluation de la demande :

Une forte augmentation de la demande peut emmener un investissement de capacités, alors qu'une faible érection entrainera au mieux, un investissement de remplacement.

b-L'évaluation de l'offre :

Une entreprise qui ne jumelle pas son appareil productif à la concurrence se verra prendre ses parts du marché, et dans ce cas l'investissement peut jouer un rôle stratégique car il permet à l'entreprise de conserver son rang commercial.

1-4-3-Les capacités de financement de l'investissement :

Pour financer ses projets ; l'entreprise peut faire appel à différentes sources de financement. De façon générale, on distingue deux formes de financement : fonds propres et emprunts.

Dans le premier cas, l'entreprise finance son investissement par les liquidités dégagées par son activité. Dans le second cas, l'entreprise contracte des crédits si elle est solvable et si l'emprunt ne menace pas son indépendance financière sans quoi elle risque de tomber sous le contrôle de ses créanciers.

1-4-4-La possibilité de prévoir :

L'entreprise qui dispose d'informations et qui suit l'évolution de ses marchés peut limiter les risques et mesurer l'offre et la demande, la stratégie des concurrents et l'apparition des produits de substitution ainsi qu'anticiper les facteurs de production. Ces prévisions permettront

⁶² Xavier RICHET, Op.cit., p.125

à l'entreprise de réduire sensiblement son risque global et lui confère ainsi un mécanisme d'aide à la décision d'investir dans une totale sécurité.

1-5-Le rôle de l'investissement :

Le rôle de l'investissement dans la croissance économique est généralement tenu pour acquis. Ainsi, l'économiste Walt Rostow affirmait, en 1960, que la phase de décollage économique se caractérise par le passage du taux d'investissement de 5% à 10%. Cet ordre de grandeur, tiré de l'expérience des pays occidentaux lors de la première révolution industrielle, doit d'ailleurs être augmenté, car les techniques employées sont aujourd'hui beaucoup plus gourmandes en capital qu'au XIXe siècle.⁶³

L'investissement est un élément nécessaire pour le développement de l'économie en raison de son impact sur celle-ci. Il contribue à accroître la compétitivité, la croissance économique, augmenter les sources de revenu et l'absorption du chômage.

1-5-1-L'investissement et la croissance économique :

Il existe une forte corrélation entre la croissance économique et les investissements. Les pays qui investissent le plus souvent sont les plus dynamiques en termes de croissance et d'emplois. La croissance économique est la cadence à laquelle le produit intérieur brut augmente, l'investissement a un double effet sur l'activité économique. D'une part, il s'agit de la demande, et à ce titre stimule l'activité économique dans la mesure où l'appareil productif peut répondre à cette demande, d'autre part, il modifie les conditions de l'offre et de ce point de vue, l'investissement exerce généralement une influence favorable à long terme.

1-5-2-L'investissement-revenu :

L'investissement est une source de revenus pour l'État à travers la collecte des impôts et taxes.

1-5-3-L'investissement-chômage :

La recherche des gains de productivité conduit souvent l'entreprise à investir ou à faire une extension, ce qui nécessite la création de nouveaux emplois. En investissant, l'entreprise

⁶³ Franck BANCEL et Alban RICHARD, Op.cit., p.130

réalise des profits qui peuvent être traduits par de nouveaux investissements pour satisfaire de nouveaux besoins (biens et services). Pour cela, les entreprises sont alors conduites à développer l'emploi et à réduire la proportion du chômage.

2-Étude d'un projet d'investissement :

L'étude d'un projet d'investissement passe par le montage du dossier de crédit, sa réalisation technique et économique ainsi que la détermination de sa rentabilité financière.

2-1-Étude et montage d'un dossier de crédit d'investissement :

Un projet d'investissement peut être décomposé en plusieurs étapes, mais pour son bon déroulement, le banquier doit acquérir les informations nécessaires concernant l'entreprise souhaitant investir. Il est aussi amené à vérifier que les dépenses engagées pour la réalisation des travaux n'excédant pas les prévisions⁶⁴.

Afin d'éviter tout conflit, le banquier devrait avoir tous le matériel intellectuel, technique et statistique afin d'une identification multidimensionnelle (juridique, économique, social, ...) tout en tenant compte du contexte dans lequel évolue sa clientèle.

Voici une liste exhaustive mais non limitative des documents que devra exiger le banquier : une demande écrite de l'entreprise, les documents administratifs et juridiques, les documents techniques, les documents économiques, les documents fiscaux et parafiscaux, les documents commerciaux, les documents comptables et financiers, le compte rendu de visite, ...⁶⁵

2-1-1-Demande écrite de l'entreprise :

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'investissement. Celle-ci doit remplir les conditions suivantes :

- Conditions de forme : la demande doit contenir un en-tête contenant toutes les références de l'entreprise (dénomination et siège social, N° de téléphone, etc.) accompagnées d'une signature apposée par une personne dûment habilitée et du cachet de l'entreprise.

⁶⁴ F. BOUYACOUB, L'entreprise et le financement bancaire, Éd. Casbah, Alger 2001, p.143

⁶⁵ Idem, p.143

- Conditions de fond : la demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leur objet. Elle doit être cachetée et signée par le/les personnes dûment habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit.

2-1-2-Les documents administratifs et juridiques :

Ils comprennent entre autres :

- Demande de crédit d'investissement, signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- copie légalisée des statuts pour les personnes morales ;
- délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires, si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts ;
- copie certifiée conforme du registre de commerce ou récépissé de dépôt ou toute autorisation ou agrément d'exercice ; copie légalisée du bulletin officiel des annonces légales (BOAL) ;
- copie légalisée du titre de propriété ou bail de location ;
- délibération du conseil d'administration pour les entreprises publiques économiques (EPE) ;
- une copie d'octroi des avantages, délivrée par l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement) éventuellement.

Ces documents sont réclamés lors de l'ouverture du compte courant du client. Ils devront être renouvelés dans le cas d'une modification intervenue dans les statuts, l'activité ou l'adresse du client.

2-1-3-Les documents techniques :

On distingue ⁶⁶:

- Permis de construction en cours de validité ;
- Plan de masse et de situation du projet à réaliser ;
- Plan d'architecture et charpente ;

⁶⁶ F. LASARY, Évaluation et financement de projets, Éd. DAR EL OTHMANIA, Alger 2007. P.45

- étude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières ;
- étude et analyse de la qualité du gisement pour les projets de production de matériaux de construction et autres ;

2-1-4-Les documents économiques :

Parmi les documents économiques, on retrouve⁶⁷ :

- Le plan de production annuel ou pluriannuel ;
- situation des marchés publics en cours de réalisation ;
- plan des charges actualisées pour les entreprises BTPH avec une fiche signalétique par marchés.

2-1-5-Les documents fiscaux et parafiscaux :

Ils comprennent les documents suivants :

- la Carte d'immatriculation fiscale ;
- la déclaration fiscale de l'année dernière ;
- l'extrait de rôle apuré de moins de trois mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- l'attestation de mise à jour de la caisse sociale de moins de trois mois ou notification de rééchelonnement des dettes sociales.

2-1-6-Les documents commerciaux :

Dans le cas commercial, on fait référence aux points suivants⁶⁸ :

- Décomposition du chiffre d'affaires (local ou étranger) par produits et par marchés ;
- décomposition des consommations de services extérieurs ;
- carnet de commandes de la clientèle⁶⁹ ;

⁶⁷ F. LASARY, Op. cit., p.32

⁶⁸ Kamel HAMDJ, Analyse des projets et leur financement, Imprimerie ESSALEM, Alger 2000, p.52

⁶⁹ M. SION, D. BRAULT, Réussir son Business Plan, Éd. Dunod, 2ème édition, Paris 2009, p.35

- schéma d'organisation du réseau de distribution, des points de ventes, des grossistes, des dépositaires et des concessionnaires.

2-1-7-Les documents comptables et financiers :

Nous citerons entre autres :

- Les bilans et annexes clos des trois dernières années. Dans le cas d'une ancienne relation, seul le dernier bilan est exigé. Le banquier devra veiller à :
- Faire accompagner les bilans des sociétés de capitaux (SPA, SARL) du rapport des commissaires aux comptes et de la résolution de l'assemblée des actionnaires ;
- Vérifier que les bilans des sociétés de personnes sont signés par un comptable agréé ;
- Vérifier que les règles comptables prescrites par le plan comptable national (PCN) ont été respectées pour l'élaboration des documents comptables énumérés ci-dessus.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage ;
- la situation comptable provisoire (actif-passif, tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à financer ;
- État détaillé des dettes, stocks et des créances avec indication de leur délai de réalisation, leur montant ainsi que les autres provisions qui y seraient rattachées ;
- plan de financement par marché et plan de financement consolidé ;
- Budget prévisionnel d'exploitation comportant un commentaire sur les réalisations de l'année écoulée et le programme prévisionnel d'exploitation de l'exercice à venir, on y ajoutera les tableaux suivants :
 - Tableau d'approvisionnement,
 - tableau de production ;
 - tableau commercial ;
 - Plan de trésorerie.

2-1-8-Le compte rendu de visite :

Il s'agit d'un document reprenant tous les éléments d'information sur l'affaire traitée. Il a pour rôle d'apprécier la véracité des informations communiquées dans les documents précédemment cités. Celui-ci devra particulièrement s'intéresser aux éléments suivants⁷⁰ :

- Patrimoine de l'entreprise (vérifier s'il correspond à ce qui a été avancé dans le dossier) ;
- la réalité et le statut d'occupation des lieux ;
- la fonctionnalité des locaux ;
- l'état des installations (commodités, salubrité, sécurité, etc.) ;
- l'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production, écoulement des produits, etc.) ;
- la gestion des ressources humaines, l'autorité des dirigeants et l'efficacité du travail ;
- les perspectives d'évolution de l'entreprise (tel le lancement d'un nouveau produit ou le partenariat avec une autre firme, etc.).

En somme, nous noterons que les documents constitutifs d'un dossier de crédit ne sauraient être pris en compte d'une manière exhaustive. Le banquier se réserve le droit d'exiger toute information susceptible de lui faire mieux connaître son entreprise cliente et affiner ainsi son analyse critique.

Enfin, après avoir collecté toutes les informations jugées nécessaires à l'étude de la relation, le banquier commencera sa démarche d'investigation qui débutera par l'identification du client et de son environnement, et se terminera par une évaluation de ses performances et contre-performances.

2-2-L'étude technico-économique d'un projet :

L'analyse de la viabilité (de faisabilité) ou analyse technico-économique d'un investissement est un préalable à toute appréciation de la rentabilité du projet, dans le sens où l'on ne peut parler de la rentabilité d'un projet qui est jugé non-viable. Elle est généralement élaborée par un bureau d'études spécialisé. Cette étude comporte généralement deux parties : une présentation du projet et des promoteurs et une analyse portant sur les différents aspects ayant trait au marché, à la commercialisation ainsi qu'aux données techniques du projet. Ces

⁷⁰ F. BOUYACOU, Op. cit., p.138

présentations sont souvent précédées par une introduction exposant succinctement le contexte et la motivation de la réalisation du projet⁷¹.

2-2-1-Présentation générale du projet :

La présentation générale d'un projet d'investissement comprend toute information concernant les points ci-dessous⁷²:

a-Les données générales de la conjoncture :

Il s'agit principalement d'informations relatives à la conjoncture économique et sociale de la zone géographique concernée par le projet. Ces données sont, en général, orientées vers la branche d'activité dans laquelle s'insère l'investissement, ses perspectives et ses particularités.

b-Présentation du projet d'investissement :

Elle comprend le cadre dans lequel s'inscrit sa finalité et ses principales spécificités. Cette présentation doit être accompagnée d'informations relatives aux éléments suivants :

- L'évolution historique du projet avec recensement et présentation succincte des études et recherches déjà réalisées ;
- Le cadre physique du projet : situation géographique, infrastructure, transports, etc.
- Le cadre juridique et fiscal dans lequel s'insère le projet ;
- Les organismes susceptibles d'être intéressés par le projet ;
- Et l'impact du projet d'investissement sur l'environnement dans lequel opère l'entreprise.

c-Présentation du promoteur :

C'est une présentation succincte qui comporte des éléments d'appréciation sur le promoteur. Elle se fait à travers des fiches techniques élaborées pour chaque promoteur et qui comprend le nom et le prénom du promoteur, l'âge, les diplômes et/ou l'expérience professionnelle et éventuellement le patrimoine personnel de chaque promoteur. La

⁷¹ Kamel HAMDI, Op.cit., p.27

⁷² Idem, p.52

présentation du promoteur, à travers des éléments précités, est fondamentale dans l'appréciation de sa qualité professionnelle et surtout de management.

2-2-2-L'analyse technique d'un projet d'investissement :

Celle-ci porte principalement sur ⁷³:

- Le processus de production : plusieurs procédés techniques peuvent donner lieu à un même bien. De ce fait, l'évaluateur devrait s'assurer que le procédé adopté satisfera au maximum les conditions requises pour l'investissement ;
- Les caractéristiques des moyens de production : il est important de s'assurer que les moyens de production choisis permettront d'assurer un niveau de production en rapport avec les capacités d'écoulement des biens et services tout en limitant des charges de production. Ce choix devra aussi prendre en compte les conditions ultérieures de fonctionnement ;
- Les besoins de l'entreprise : après avoir opté pour un processus ou un procédé de moyens de production, il sera question de s'intéresser, d'une manière précise, aux besoins intervenant durant les périodes d'investissement (infrastructures, matériels divers...) et la période d'exploitation ;
- L'implantation des unités de production : elle peut avoir une incidence plus ou moins grande sur le projet selon la nature de l'activité projetée. L'implantation devra être choisie de manière à faciliter l'exploitation de l'entreprise (disponibilité des commodités, voies d'accès, ...)
- Les délais de réalisation : l'évaluateur doit s'assurer que les délais de réalisation assignés seront respectés. Il devra aussi connaître le taux d'avancement du projet car tout retard survenu engendrera de nouveaux coûts et de nouvelles contraintes dans la réalisation du projet (augmentation du prix des machines à acquérir, par exemple.) ;
- L'appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation : il s'agit de les recenser et d'évaluer leur juste valeur afin d'obtenir une analyse aussi crédible et performante.

⁷³ Kamel HAMDY, Op.cit., p.43

a-Le coût du projet :

Cette rubrique doit comporter l'ensemble des coûts du projet avec leur montant précis en dépenses locales et extérieures libellées en devises⁷⁴.

b-Le financement de l'investissement :

Il s'agit de la structure de financement envisagée par le promoteur. Elle comprend entre autres l'allocation des différentes sources de financement aux postes spécifiques envisagées. En guise d'exemple, le financement intégral d'une machine de production par la banque.

2-2-3-L'étude de marché :

« L'étude de marché est une analyse qualitative et quantitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales. »⁷⁵

Cette étude comprend principalement : L'analyse du marché dans lequel s'insère l'entreprise et l'analyse commerciale.

a-L'analyse du marché :

L'analyse du marché est une étude portant sur : la demande passée et présente, l'appréciation de la demande future et l'appréciation de l'offre (passée, présente et future).

L'évaluateur doit s'intéresser, lors de cette étude, aux éléments suivants⁷⁶ :

- Taille, structure et évolution du marché ;
- Niveau de production réalisable et les prix de vente affichés par l'entreprise et ses concurrents ;
- Le lieu et le segment de clientèle visé.

Les sources d'information de l'étude de marché sont très diverses : études qualitatives du consommateur, documentations spécialisées, enquêtes, études statistiques, etc.

⁷⁴ K. HAMDI, Op.cit., p.47

⁷⁵ Idem, p.28

⁷⁶ F. LASARY, Op.cit., p.32

b-L'analyse commerciale :

Le produit constitue la raison d'être de l'entreprise et se présente au centre de ses intérêts. Le banquier doit s'intéresser à la politique commerciale adoptée par les responsables de l'entreprise qui devra permettre l'écoulement de la production envisagée.

2-3-Étude de la rentabilité financière d'un projet :

Identifier le client et l'environnement dans lequel l'entreprise évolue permet au banquier d'avoir une première vision générale sur la situation du demandeur de crédit. Passée cette étape, le banquier sait à qui il a à faire.

La deuxième étape sera logiquement consacrée à l'évaluation des performances économiques et financières de l'entreprise qui sollicite le crédit. Elle permettra ainsi de compléter et de corriger l'idée que se fait le banquier du demandeur de crédit.

L'analyse financière vise à formuler un diagnostic sur l'entreprise : mesurer sa rentabilité, son niveau d'endettement, sa solvabilité, apprécier l'équilibre des masses présentes dans le bilan, toutes évaluations nécessaires à la survie de l'entreprise. Partant de là, nous pouvons définir l'analyse financière comme un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permet de faire une vision détaillée sur la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances⁷⁷.

L'objet même de l'analyse financière correspond aux attentes du banquier qui trouve dans cet outil un moyen de diagnostiquer pertinemment l'entreprise en s'appuyant sur les informations internes et externes à celle-ci.

L'analyse financière d'un projet d'investissement passe par les outils suivants : l'analyse de l'équilibre financier, l'analyse par les ratios et l'analyse par les soldes intermédiaires de gestion.

2-3-1-L'analyse de l'équilibre financier :

L'équilibre financier est étudié à la lumière de l'articulation entre le *fonds de roulement*, le *besoin en fonds de roulement* et la *trésorerie nette*, calculés à partir du bilan fonctionnel.

⁷⁷ Kamel HAMDI, Op.cit., p.59

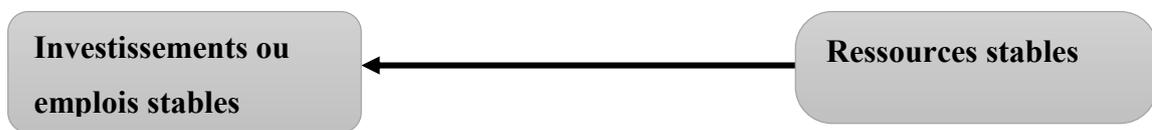
a-Le bilan fonctionnel :

Le bilan fonctionnel est un bilan dans lequel⁷⁸ :

- Les emplois et les ressources sont évalués à leur valeur d'origine des flux des recettes et des dépenses ;
- Et classés selon leur cycle d'utilisation.

Les éléments du bilan fonctionnel reposent sur la distinction entre les cycles longs de financement et d'investissement et le cycle court ou cycle d'exploitation.

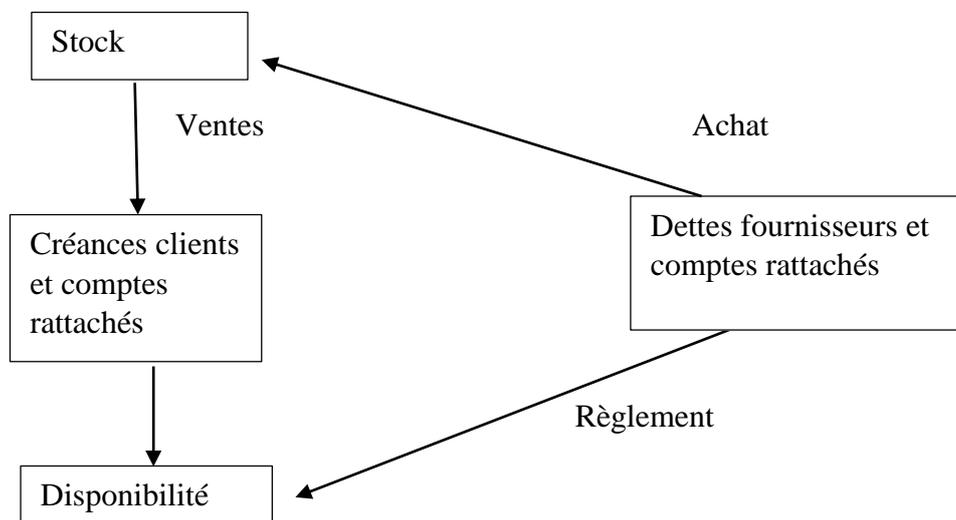
Figure 02 : Les cycles longs de financement et d'investissement



Source : Chantal Buissart, M. Benkaci, Analyse financière, Éd. Berti, Alger 2011, P.72

La figure ci-dessus montre le flux financier des *investissements* qui provient des *ressources stables* (crédits d'investissement, capitaux propres, etc.)

Figure 3 : Le cycle d'exploitation



Source : Chantal BUISSART, M. BENKACI, Op.cit., P.72

La figure N°03 montre le cycle de financement à court terme. Elle stipule le règlement des dettes d'exploitation (emprunts à court terme, par exemple) par des ventes et des créances à

⁷⁸ Chantal BUISSART, M. BENKACI, Analyse financière, Éd. Berti, Alger 2011, P.72

court terme et entre temps le flux financier des engagements de dettes à court terme sont évalué par des engagements de créances d'exploitation. Ceci étant pareil pour les trésoreries de l'actif et du passif.

Le bilan fonctionnel présente les rubriques suivantes :

Tableau N°1 : Le bilan fonctionnel

Emplois stables Immobilisations brutes	Ressources stables Capitaux propres Amortissements et provisions Dettes financières
Actif circulant brut Stocks et créances d'exploitation Créances hors exploitation Trésorerie de l'actif	Passif circulant Dettes d'exploitation Dettes hors exploitation Trésorerie du passif

Source : Chantal BUISSART, M. BENKACI, Op.cit., P.74

b-Le fonds de roulement :

On appelle *fonds de roulement (FR)* ou *fonds de roulement net global (FRNG)*, la partie de l'actif circulant financée par des ressources stables⁷⁹.

Dans les entreprises, il existe des *décalages dans le temps* entre :

- Achats et ventes, ce qui entraîne la constitution de **stocks**,
- Ventes et règlements, ce qui donne la naissance des **créances**,
- Achats et règlements, ce qui donne la naissance des **dettes**.

Tous ces décalages doivent être financés par le *fonds de roulement*.

⁷⁹ Élie COHEN, Dictionnaire de gestion, éd. Casbah, Alger 1998, p.151

c-Le besoin en fonds de roulement.

Le calcul des décalages à financer par une entreprise permet de déterminer le *besoin en fonds de roulement (BFR)*⁸⁰. Il représente un fond nécessaire pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet (dépenses de matières premières, le financement des créances clients). Sa formule est la suivante⁸¹ :

$$\text{FRNG} = \text{Ressources stables} - \text{Emplois stables}$$

$$\text{FRNG} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes circulantes}$$

$$\text{BFR} = (\text{Stocks et créances d'exploitation} + \text{créances hors exploitation}) - (\text{dettes d'exploitation et hors exploitation})$$

$$\text{BFR} = \text{BFRE} - \text{BFRHE}$$

$$= (\text{ACE} - \text{PCE}) + (\text{ACHE} - \text{PCHE})$$

BFRE = stocks et créances d'exploitation - dettes d'exploitation

BFRHE = créances hors exploitation - dettes hors exploitation

BFRE : besoin en fonds de roulement exploitation

BFRHE : besoin en fonds de roulement hors exploitation

ACE : actif circulant exploitation

ACHE : actif circulant hors exploitation

PCE : passif circulant exploitation

PCHE : passif circulant hors exploitation

⇒ Lorsque le $\text{FRNG} > \text{BFR}$, on constate un excédent de trésorerie active.

⇒ Lorsque le $\text{FRNG} < \text{BFR}$, on constate, au contraire, un excédent de trésorerie passive.

⁸⁰ Élie COHEN, Dictionnaire de gestion, éd. Casbah, Alger 1998, p.37

⁸¹ R. PAPIN, Stratégie pour la création d'entreprise, 12ème Edition Dunod, Paris 2007, p.183

d-La trésorerie nette :

L'ajustement entre le fonds de roulement net global et besoin en fonds de roulement se réalise par la trésorerie⁸².

Trésorerie= FRNG- BFR
Trésorerie= trésorerie de l'actif- trésorerie du passif

⇒ Si le FRNG est supérieur au BFR, la trésorerie est positive. L'entreprise dispose de disponibilités.

⇒ Si le FRNG est inférieur au BFR, la trésorerie est négative. L'entreprise a recours aux découverts bancaires.

2-3-2-L'analyse par les ratios :

Un ratio est le résultat d'un rapport entre deux grandeurs homogènes permettant d'aboutir, grâce à un raisonnement dialectique, à des conclusions sur l'objet analysé. Il existe un nombre fort important de ratios ; certains sont d'une importance incontestable, d'autres le sont moins. Le banquier est libre de créer des ratios dans la mesure où le rapport pris par ce dernier peut affiner l'analyse.

Les principaux ratios que nous aborderons sont : Les ratios de structure, les ratios de rentabilité, les ratios de solvabilité et les ratios de liquidité.

a-Les ratios de structure :

Les ratios de structure sont des indicateurs qui caractérisent la composition du patrimoine en mesurant des rapports relatifs à l'actif ou au passif du bilan⁸³.

Tableau N°02 : Ratios de structure : la composition de l'actif

Ratios	Numérateur	Dénominateur	Indications fournies
A 1	Immobilisations corporelles	Actif total	<i>Lourdeur</i> du capital fixe, <i>intensité capitalistique</i> de l'activité de l'entreprise.
A 2	Immobilisations financières	Actif total	Intensité des liaisons financières. Importance des opérations de croissance externe.

⁸² R. PAPIN, Op.cit., p.372

⁸³ Élie COHEN, Op.cit., p.286

A 3	Stocks	Actif total	Durée du cycle de production (industrie). Importance de l'activité de distribution.
A 4	Créances clients	Actif total	Incidence des délais de règlement accordés à la clientèle.
A 5	Disponibilités	Actif total	Importance des liquidités de l'entreprise. Mais ce ratio est peu significatif à cause de l'instabilité du numérateur.

Source : Élie COHEN, Op.cit., p.287

À propos du tableau ci-dessus, on cherche à dégager le *poïds* de chaque élément pour faire ressortir l'impact des conditions technico-économiques : ainsi, une entreprise de haute technologie utilisant du matériel coûteux présente un ratio d'immobilisations particulièrement élevé ; une entreprise au cycle de production long (construction navale, bâtiment et travaux publics...) fait apparaître des ratios de stock dont la valeur reflète cette 'lourdeur'.

Tableau N°03 : Ratios de structure : la composition du passif

Ratios	Numérateur	Dénominateur	Indications fournies
P 1	Capitaux propres	Passif total	Autonomie globale du financement
P 2	Dettes totales	Passif total	Poids de l'endettement global (ce ratio est évidemment complémentaire de P1 car $P2 = 1 - P1$)
P 3	Capitaux propres	Capitaux permanents	Autonomie financière à terme
P 4	Dettes à plus d'un an	Capitaux propres	Dépendance à l'égard de l'endettement à terme (ratio de levier)
P 5	Capitaux permanents	Passif total	Stabilité du financement
P 6	Dettes à court terme (à moins d'un an)	Passif total	Stabilité du financement (ce ratio est complémentaire de P5 car $P5 = 1 - P6$).

Source : Élie COHEN, Op.cit., p.287

Les ratios de structure concernant le passif fournissent pour leur part des indications sur la composition du financement. D'une part, ils permettent d'apprécier *l'autonomie* dont l'entreprise fait preuve en matière de financement, grâce à la comparaison entre capitaux

propres et dettes (ratios P1 à P4). D'autre part, ils permettent de juger la *stabilité du financement* grâce à la comparaison systématique entre capitaux stables (capitaux permanents) et dettes à court terme.

b-Les ratios de rentabilité :

Ils permettent l'étude des performances de l'entreprise. Ils comprennent les éléments suivant (voir tableau N04)⁸⁴ :

Tableau N°04 : Ratios de rentabilité

Ratios	Numérateur	Dénominateur	Indications fournies
B1	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires	Ratio de marge nette : mesure du bénéfice global obtenu par dinar vendu.
B2	Excédent brut d'exploitation (EBE)	Chiffre d'affaires	Ratio de marge d'exploitation : évaluation de l'efficacité e l'entreprise dans son activité courante
B3	Résultat de l'exercice	Actif total	Ratio de rendement des actifs : mesure de l'efficacité avec laquelle l'outil de travail de l'entreprise est mis en valeur.
B4	Capacité d'autofinancement (CAF)	Actif total	Ratio de rendement des actifs : variante du ratio B3, prenant en compte un cash-flow global.
B5	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Ratio de rentabilité des capitaux propres : mesure du taux de profit, c'est-à-dire la valorisation des capitaux apportés par les propriétaires à l'entreprise.

Source : Élie COHEN, Op.cit., p.289

⁸⁴ Élie COHEN, Op.cit., p.285

c-Le ratio de solvabilité :

Ce ratio montre si l'entreprise a des flux de trésorerie réels ou potentiels de trésorerie suffisants pour assurer à la bonne date le remboursement des emprunts durables dont elle a bénéficié. L'endettement ne doit pas excéder trois (03) voire quatre (04) années de capacité d'autofinancement afin de laisser à l'entreprise une certaine flexibilité pour faire face à d'autres emplois.

$$\text{Ratio de solvabilité} = (\text{Fonds propres} / \text{Endettement total})$$

d-Les ratios de liquidité :

Ces ratios rapportent tout ou partie des actifs circulants aux dettes à court terme. Ils sont composés des éléments suivants :

- Ratio de liquidité générale :

$$\text{Ratio de liquidité générale} = (\text{Actif circulant} / \text{Dettes à court terme}).$$

Ce ratio indique dans quelle mesure les actifs circulants permettent-ils d'assurer le remboursement des DCT. Il doit donc être supérieur à 1.

- Ratio de liquidité réduite :

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = (\text{Valeurs réalisables} + \text{valeurs disponibles}) / (\text{Dettes à court terme})$$

Il indique la capacité de l'entreprise à payer ses DCT (dettes à court terme) par son argent disponible et celui qu'elle attend de ses débiteurs.

- Ratio de liquidité immédiate :

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = (\text{Valeurs disponibles} / \text{Dettes à court terme})$$

Ce ratio exprime le degré de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquides. Il est généralement inférieur à 1. Si c'est l'inverse qui se produit, ça signifie qu'il y a un gel d'argent, signe de mauvaise gestion de trésorerie.

2-3-3-L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion :

Le résultat net de l'exercice est obtenu en formant la différence entre tous les produits et toutes les charges de l'exercice. Le tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) du système comptable financier (SCF) fait ressortir une suite de différences partielles ou soldes entre certains produits et certaines charges.

L'objectif est de mettre en évidence les étapes de la formation du résultat.

Les différents soldes sont⁸⁵ :

- La marge commerciale et/ou la production de l'exercice ;
- La valeur ajoutée ;
- L'excédent brut d'exploitation (EBE) ;
- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat courant avant impôts ;
- Le résultat net de l'exercice.

a-Le chiffre d'affaires (CA) :

Son étude permet de juger et d'expliquer les performances commerciales de l'entreprise. De manière globale, on s'intéressera à l'évolution du CA dans le temps, donnée par son taux de croissance.

CA = vente de marchandises + production vendue + prestations de services fournies

b-La marge commerciale et/ ou production de l'exercice :

Elle donne une information sur le profit brut que procure l'entreprise par ses seules activités commerciales. La production de l'exercice quant à elle ne concerne que les entreprises industrielles. Il permet d'évaluer le niveau d'activité de l'entreprise, comme elle permette de juger sa cohérence avec le chiffre d'affaires⁸⁶.

Dans le cadre d'une entreprise commerciale, la formule est la suite :

Marge commerciale = Vente de marchandises – Coût d'achat des marchandises vendues

Dans le cas d'une entreprise industrielle, la formule se présente comme ainsi :

Production de l'exercice = Production vendue + Production stockée + Production immobilisée

⁸⁵ Chantal BUISSART, M. BENKACI, Op.cit., p.30

⁸⁶ Idem

c-La valeur ajoutée :

Il s'agit de s'interroger sur la création de richesses apportée par l'entreprise dans le produit vendu, et si sa valeur est suffisante pour rémunérer le facteur travail (frais de personnel, dotation aux amortissements), le facteur capital (frais financière), les associés et l'entreprise elle-même (résultat net)⁸⁷.

$$\text{Valeur ajoutée} = (\text{marge commerciale} + \text{production de l'exercice}) - \text{consommations intermédiaires (en provenance de tiers)}$$

d-L'excédent brut d'exploitation (EBE) :

L'EBE est un élément essentiel d'appréciation de la rentabilité de l'entreprise car il mesure son résultat économique avant incidence de sa politique d'investissement et de sa politique financière. Il permet d'apprécier la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son cycle normal d'exploitation, c'est-à-dire sa performance au niveau industriel et commercial⁸⁸.

$$\text{Excédent brut d'exploitation} = (\text{valeur ajoutée} + \text{subvention d'exploitation}) - (\text{frais de Personnel} + \text{impôts et taxes})$$

e-Résultat d'exploitation :

Il met en évidence le résultat réel lié à l'exploitation, c'est-à-dire hors élément financiers et exceptionnels. Il peut être positif ou négatif⁸⁹.

$$\text{Résultat d'exploitation} = (\text{EBE} + \text{Autres produits} + \text{Reprise d'exploitation} + \text{Transfert de charges d'exploitation}) - (\text{Autres charges} + \text{Dotations d'exploitation})$$

f-Le résultat courant avant impôts :

Il met en évidence le résultat de l'entreprise avant impôts sur les sociétés par cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier⁹⁰.

⁸⁷ Chantal BUISSART, M. BENKACI, Op.cit., p.30

⁸⁸ Idem, p.31

⁸⁹ Idem, p.32

⁹⁰ Chantal BUISSART, M. BENKACI, Op.cit., p.32

Le résultat courant avant impôts = (Résultat d'exploitation + produits financiers) – Charges financières

g-Le résultat net de l'exercice :

Il indique ce qui reste à l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'exercice. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise. Comme il mesure la performance de l'entreprise après incidence des éléments extraordinaires et de l'impôt sur les bénéfices. Il s'agit de comprendre comment il s'est progressivement formé, si des produits financiers ou une plus-value de cession d'actif l'ont conforté.

Résultat net = (Résultat courant avant impôts + résultat exceptionnel) – (Participation des salariés au bénéfice de l'entreprise - impôts sur les bénéfices).

Résultat exceptionnel = Produits exceptionnels – charges exceptionnelles

2-3-4-Évaluation financière d'un projet d'investissement :

Il s'agit principalement de s'intéresser aux indicateurs de rentabilité de l'investissement : les flux nets de trésorerie, la valeur actuelle nette,

a-Les flux nets de trésorerie (FNT) :

Un cash-flow est le solde des flux de trésorerie engendré par un investissement à la clôture d'une période⁹¹. L'entreprise attend d'un projet d'investissement :

- Soit qu'il apporte des rentrées nettes d'argent (recette – dépenses),
- Soit qu'il permette de réaliser des économies au niveau de certains coûts d'exploitation.

Ces rentrées d'argent ou ces économies sont, traditionnellement, désignées par le terme cashflow⁹².

⁹¹ K. VIZZAVONA, Gestion financière, 9^{ème} édition, Ed. Berti, Alger 1995, p.394

⁹² J. BARRAU et J. DELAYA, Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1991, p.316.

Cash-flow= (Recettes imputables au projet) - (Dépenses imputables au projet)

Cash- flow = Résultat net + Dotations

Les flux nets de trésorerie (F.N.T) qui sont calculés à partir du tableau emplois/ressources doivent être analysés en vue de ressortir la rentabilité propre de l'investissement. Pour cela, nous devons d'abord maîtriser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser tous les flux au présent pour pouvoir les comparer.

Ainsi, L'actualisation est un instrument d'arbitrage entre le présent et l'avenir⁹³. En raison de la perte de valeur de la monnaie, les revenus tirés des différentes périodes n'ont pas la même valeur. Pour pouvoir les comparer ou les additionner, il faut les ramener à une période commune. Sa formule est la suivante⁹⁴ :

$$C_0 = C_n / (1 + i)^n$$

D'où :

C_0 : la valeur actuelle du capital

C_n : capital disponible en fin d'année n

b-La valeur actuelle nette (VAN) :

La valeur actuelle nette, aussi appelée bénéfice actualisé, est la différence entre la somme des cash-flows actualisés et le capital investi⁹⁵.

$$VAN = \sum_{p=1}^n CF (1 + i)^{-p} - I_0$$

Avec CF : Cash-flow

i : Taux d'actualisation

I_0 : Investissement initial

⁹³ F. BANCEL, R. ALBAN, Les choix d'investissement, Éd. Economica, Paris 1995 p.34

⁹⁴ R. HOUDAYER, Évaluation financière des projets, 2ème Edition Economica, Paris 999, p.98, 99

⁹⁵ J. KOEHL, Op.cit., P.40.

- ⇒ Si la VAN > 0 : Le projet d'investissement est acceptable. Il permettrait de récupérer la dépense initiale tout en rémunérant le capital.
- ⇒ Si la VAN = 0 : L'investissement permettrait de récupérer la dépense initiale, mais il ne permettrait pas à l'entreprise de s'enrichir (l'entreprise a fait une opération blanche).
- ⇒ Si la VAN < 0 : Le projet d'investissement n'est pas rentable.

c-Le taux de rentabilité interne (TRI) :

C'est le taux d'actualisation qui rend le flux de trésorerie actualisé nul (VAN = 0)⁹⁶.

Sa formule simplifiée est la suivante⁹⁷: $I_o = \sum_{p=1}^n CF (1 + y)^{-p}$ avec **y** le TRI

d-Le délai de récupération du capital (DR) :

C'est le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial. Autrement dit, c'est le délai de recouvrement du capital investi⁹⁸.

Sa formule est la suivante :

$$I_o = \sum_{p=1}^n CF (1 + y)^{-p} \text{ d'où } DR = n$$

Dans ce cas le **DR = I_o / CF**

e-L'indice de profitabilité :

Il permet de comparer entre deux projets dont la mise de fonds initiale est différente. Sa formule est la suivante⁹⁹ :

$$\sum \text{Flux actualisés (VAN)} / \text{Investissements (I}_o)$$

⁹⁶ R. HOUDAYER, Op.cit., p.113

⁹⁷ F. BANCEL et R. ALBAN, Op.cit., p.56.

⁹⁸ I. CHAMBOST et T. CUYAMBERE, Gestion financière, 4ème Edition Dunod, Paris 2008, p.339

⁹⁹ F. LASARY, Op.cit., p.104

L'indice de profitabilité est un critère qui vise à pallier l'une des insuffisances de la VAN qui ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets dont la durée de vie est égale mais avec un coût initial différent¹⁰⁰.

II- Gestion du risque de crédit :

Le risque est indissociable de la vie bancaire. On le retrouve à tous les niveaux de l'activité, que ce soit en amont ou en aval. Tout crédit est une anticipation de revenus futurs et tout crédit comporte le risque que ces revenus ne se produisent pas et qu'aucun remboursement ou bien seulement un remboursement partiel n'ait lieu à l'échéance. Ce risque appelé risque de contrepartie est essentiel dans l'activité bancaire d'intermédiation et sa bonne gestion est pour tout banquier une préoccupation majeure.

Cette sera traitée en deux points. Le premier point sera consacré à la notion de risques auxquels les banques font face durant leur existence. On présentera dans un premier temps les différentes définitions d'un risque et dans un second temps l'identification et le diagnostic des risques bancaires. Le second point est basé exclusivement sur le risque de contrepartie inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation bancaire. On étudiera les méthodes d'évaluation du risque de contrepartie et on termine le chapitre par la prévention du risque. On énumérera les deux niveaux de prévention à savoir : la prévention individuelle et la prévention globale.

1-Notion de risques bancaires :

Dès que la banque donne un avis favorable pour accompagner financièrement un client, elle endosse les risques de celui-ci qui peuvent survenir à tous les niveaux de la vie du crédit, à partir de son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

1-1-Définitions :

Avant d'énumérer les différents risques auxquels la banque est exposée, il nous semble nécessaire de définir et de cerner la notion de risque auquel le métier de la banque est confronté.

D'après la définition de Michel MATHIEU : « *le risque est consubstantiel à l'exercice du métier de banquier, il est même en grande partie son fondement.* »¹⁰¹. Allons plus loin avec

¹⁰⁰ F. LASARY, Op.cit., p.117

¹⁰¹ Michel MATHIEU, L'exploitant bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser, la revue banque, Paris 1995, P.14

celle proposée par François DESMICHT : « *en acceptant les dépôts des clients, sans les conserver dans son coffre pour lui rendre à sa demande ou à une date déterminée, le banquier prend un risque.* »¹⁰²

À partir de ces définitions, on constate que quelle que soit la nature de l'activité bancaire, cette dernière comprend toujours un risque et que le métier de banquier est de prendre un risque.

En définitive, nous pouvons définir le risque comme la stipule Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU : « *est un engagement portant une incertitude dotée d'une possibilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.* »¹⁰³ ; et pour Rachid AMROUCHE : « *tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses.* »¹⁰⁴

Le terme risque désigne les inconvénients, les difficultés et les dangers plus ou moins probables plus particulièrement pour le banquier qui s'engage par un crédit ou une garantie.

1-2-Identification et diagnostic des risques bancaires :

Le secteur bancaire fait face à des risques spécifiques et propres à la profession, de par la nature des opérations qu'il effectue avec sa clientèle, à savoir la collecte de dépôts et l'octroi de crédit. Pour Joël BESSIS¹⁰⁵, ces risques sont multiples et multidimensionnels. Il faut les répertorier, les identifier dans la perspective de les limiter et de les gérer. De son côté Nacer BERNOU¹⁰⁶ distingue deux grands pôles de risque auxquels les banques sont confrontées à savoir : le risque systémique et le risque idiosyncratique.

1-2-1-Le risque systémique :

Le risque systémique se manifeste par des paniques bancaires. Ces dernières sont engendrées par des rumeurs circulant à propos d'une banque ayant de mauvais crédits,

¹⁰² François DESMICHT, *Pratique de l'activité bancaire*, Ed. Dunod, Paris 2004, P.239

¹⁰³ Michel ROUACH, Gérard NAULLEAU, *Le contrôle de gestion bancaire et financière*, 3^{ème} édition, éd. La revue banque éditeur, Paris 1998, P.310

¹⁰⁴ Rachid AMROUCHE, *Régulation, risques et contrôle bancaires*, éd. Bibliopolis, Alger 2004, P.115

¹⁰⁵ Joël BESSIS, *Gestion des risques et gestion actif-passif des banques*, éd. Dalloz, Paris 1995, P.14

¹⁰⁶ Nacer BERNOU, *Éléments d'économie bancaire : activité, théorie et réglementation*, thèse de doctorat en sciences économiques, soutenue à l'université Lumière Lyon 2, 2005. (https://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/these/lyon2/2005/bernou_n/pdf/bernou_n.pdf)

provoquant la crainte des déposants qui se ruent pour retirer leurs liquidités car celles disponibles au niveau de la banque ne permettent pas de rembourser tous les déposants.

Ce risque peut affecter d'autres banques sous l'effet de contagion du fait que les banques forment un réseau. En guise d'exemple, ce fut le cas de l'Argentine en 2005.

Cependant, il est nécessaire de faire une distinction entre *le véritable risque systémique* et *le pseudo risque systémique*. Le premier correspond à une panique ou un crash boursier faisant craindre aux déposants de ne pas pouvoir retirer leurs liquidités. Le second correspond aux évènements suivants : déflation ou désinflation, faillite d'une grande institution non financière, chute brutale des prix de certains actifs ou de certaines matières premières, etc. Ils ne peuvent pas en réalité être qualifiés de risques systémiques ; ils sont certes à l'origine de pertes énormes dans certains secteurs de l'économie mais ne provoquent aucunement une ruée sur la monnaie centrale, phénomène qui caractérise véritablement une crise systémique.

Le risque systémique peut se manifester à travers le secteur bancaire à partir de trois facteurs combinés énumérés ci-dessus :

- a- La vulnérabilité structurelle du bilan bancaire :** lorsque l'essentiel des engagements bancaires sont à vue tandis que l'essentiel des créances sont à terme.
- b- L'opacité informationnelle entre les banques et leurs clients :** du fait que certains clients ne se privent pas de dissimuler certaines informations pertinentes afin d'obtenir des services offerts par la banque. Le même constat est à rencontrer au niveau des banques car celles-ci sont très réticentes à divulguer certaines informations telles que la nature et la composition de leurs portefeuilles à leurs déposants.
- c- Les effets de contagion interbancaire :** Le système bancaire est un vecteur de transmission du risque systémique vu sa dimension du fait qu'il est constitué par un vaste réseau permettant une interconnexion entre toutes les banques afin d'assurer la compensation des paiements entre tous les agents économiques, d'une part, et d'autre part, il permet de transférer des fonds de ces mêmes agents par le biais du système de paiement.

1-2-2-Le risque idiosyncratique :

Le risque idiosyncratique, selon Nacer BERNOU, est constitué de trois risques principaux encourus par la banque au cours de l'exercice de son activité à savoir : **le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de contrepartie.**

a-Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité ou risque de liquidité est considéré comme un risque majeur du fait qu'il est lié à l'activité d'intermédiation traditionnelle de la banque. D'après la définition de Henry CALVET : « *Le risque de liquidité est le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement à vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour le jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à long terme et/ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide.* »¹⁰⁷

Il est causé, dans la majorité des cas, par l'importance de la transformation des échéances. D'autres causes existent comme des faibles liquidités dont dispose la banque ou encore par les difficultés temporaires d'accès à des sources de fonds pour faire face aux besoins.

b-Le risque de marché :

Le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03 du 14 novembre 2002 identifie trois types de risques de marché liés aux actifs enregistrés dans le bilan d'une banque qui sont : le risque de taux, le risque de change et le risque de positions sur actions.

◆ **Le risque de taux :**

Il apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. Dans le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03, il est identifié sous le nom de risque de taux d'intérêt global et défini comme : « *le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.* »

Pour Sylvie COUSSERGUES¹⁰⁸ le risque de taux peut se manifester par deux voies :

✓ Par un effet 'prix' en raison de la liaison inverse entre le taux d'intérêt et le cours d'un actif de type obligation : la hausse des taux d'intérêt entraîne la baisse des cours des obligations que la banque détient dans son portefeuille 'titres'.

¹⁰⁷ Henri CALVET, *Établissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse de financière*, Éd. Economica, Paris 1997, P. 78

¹⁰⁸ Sylvie De COUSSERGUES, op.cité, P. 108

✓ Par un effet 'revenu' si le coût des revenus augmente avec les taux alors que le rendement des emplois est fixe ou moins réactif à la hausse des taux.

◆ **Le risque de change :**

Il est défini comme étant : « *une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque.* »¹⁰⁹ Il se manifeste par deux formes : le risque de transaction et le risque de traduction-consolidation.¹¹⁰

✓ Le risque de transaction : est défini comme la modification de la rentabilité ou la valeur des opérations en devises d'un établissement de crédit en fonction des évolutions des taux de change des devises dans lesquelles son activité est libellée.

✓ Le risque de traduction-consolidation : il apparaît dès qu'une banque achète d'autres devises, et qu'elle reste en position ouverte.

◆ **Le risque de position sur action :**

Il est défini comme : « *le risque lié à l'évolution défavorable du cours des actions figurant dans le portefeuille 'titres' de la banque.* »¹¹¹ Pour atténuer l'impact de ce risque sur le résultat de la banque, il est préconisé aux établissements de crédit de diversifier leurs portefeuille 'titres' en action sur plusieurs secteurs économiques.

c-Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie, appelé aussi risque de crédit ou encore risque de signature, est le premier risque auquel est confronté un établissement de crédit. Il est inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation de la banque dans le financement de l'économie. Il occupe une place à part entière. D'une part, il est dépendant de la relation initiale basée sur la confiance à un client, et d'autre part, il représente la source principale de provisionnement des banques.

À ces différents risques idiosyncratiques s'ajoutent deux autres risques ayant une importance et une conséquence majeure sur l'activité de la banque, à savoir :

¹⁰⁹ Michel ROUACH, Gérard NAULLEAU, Op.cit, P. 312

¹¹⁰ J.C. AUGROS, M. QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, Éd. Economica, Paris 2000, P.16

¹¹¹ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit., P. 109

- ◆ Le risque opérationnel est défini comme : « *le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures personnelles, systèmes internes ou des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.* »¹¹²
- ◆ Le risque de solvabilité est : « *un risque de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles.* »¹¹³

2-Gestion du risque de contrepartie :

Pour Sylvie COUSSERGUES le risque de contrepartie est défini comme étant : « *la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu.* »¹¹⁴, ou encore selon Henry CALVET : « *le risque de contrepartie est un risque lié à la défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement de crédit détient un engagement.* »¹¹⁵

À partir de ces deux définitions, on remarque que le risque de contrepartie correspond éventuellement à une perte partielle ou totale des montants engagés par la banque et aussi une perte en revenu représentée par les intérêts non perçus.

2-1-Le cadre général de la gestion du risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie comporte deux aspects : un aspect externe lié à l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne qui tient à la façon dont la banque organise la fonction distribution de crédit.¹¹⁶

2-1-1- L'insolvabilité de l'emprunteur :

On parle de l'insolvabilité de l'emprunteur lorsqu'une entreprise, un particulier, un établissement de crédit, une collectivité territoriale ou un État n'est pas en mesure de rembourser les avances qui lui sont consenties ; et cette insolvabilité entraîne pour le banquier une perte totale ou partielle de créances ainsi que de revenus qui s'y rattachent.

¹¹² Banque des règlements internationaux, Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, Bâle, Juin 2004, P.121. (<https://www.bis.org/publ/bcbs107fre.pdf>)

¹¹³ Joël BESSIS, Op.cit, P.20

¹¹⁴ Sylvie de COUSSERGUES, op.cit, P.105

¹¹⁵ Henry CALVET, op.cit, P. 78

¹¹⁶ Sylvie de COUSSERGUES, op.cit, P.172

Les causes de l'insolvabilité de l'emprunteur sont nombreuses dont les trois principales sont : le risque général, le risque professionnel et le risque propre à l'emprunteur.

a-Le risque général :

L'insolvabilité de l'emprunteur découle des facteurs externes issus de la situation politique ou économique où il exerce son activité. En plus des forces de cas majeurs telles que les catastrophes naturelles de type inondations ou tremblement de terre, des crises politiques mais aussi économiques accroissent le risque de crédit. En guise d'exemple la crise financière de 2007-2008 avait provoqué l'insolvabilité des économies de marché.

b-Le risque professionnel :

Il est lié à la conjoncture d'un secteur d'activité économique. Il peut résulter d'une surcapacité structurelle, des innovations modifiant les procédés de fabrication, la contraction de la demande ou la concurrence de produits à moindre coût, qui peuvent menacer les entreprises d'un secteur et leur solvabilité. En guise d'exemples des crises sectorielles comme : agriculture, immobilier, sidérurgie, etc.

c-Le risque propre à l'emprunteur :

Il est le plus répandu et le plus difficile à cerner. Un emprunteur n'arrive pas à honorer ses engagements pour des raisons multiples, et depuis un certain moment vient s'ajouter un quatrième risque lié à la localisation géographique de l'emprunteur : le risque-pays.

d-Le risque-pays :

Le risque-pays ou risque souverain s'est considérablement développé depuis le début des années quatre-vingt et il concerne les pays en voie de développement ou en transition à dette extérieure élevée.

2-1-2- Le risque de crédit et l'organisation de la banque :

La distribution de crédit s'applique à des situations très variées et complexes, la banque doit concevoir une politique de crédit et prévoir des procédures appropriées de traitement des dossiers de crédit.

a-La politique de crédit :

C'est la direction générale de la banque qui arrête les grandes orientations de la politique de crédit, s'appuyant le cas échéant sur un comité des engagements ou des crédits, en indiquant¹¹⁷ :

- ◆ Les objectifs poursuivis qui, en adéquation avec le plan stratégique, se formulent en termes de clientèles, de types de crédit, de zones géographiques ;
- ◆ Les taux d'intérêt à facturer aux clients pour que des marges suffisantes permettent de couvrir des coûts engendrés par les crédits (ressources, gestion, risque et fonds propres) ainsi que les garanties qui doivent être prises ;
- ◆ Les délégations de pouvoir qui, dans le cadre d'une décentralisation des prises de décision, précisent les montants maximums de crédit qu'un comité de crédit local ou un exploitant pourra accorder sous sa seule signature. Ces délégations peuvent d'ailleurs différer pour une même entité en fonction du risque présenté par le crédit.

b-Les procédures de traitement :

Des procédures formalisées doivent être mises au point et elles concernent l'étude de la demande de crédit, le suivi du dossier de crédit et le contrôle interne¹¹⁸.

◆ **L'étude de la demande de crédit :**

Il est impératif, d'une part, pour l'analyste-crédit de collecter toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur selon une liste préalablement établie en fonction de la qualité de l'emprunteur (entreprise ou particulier), et de la nature du crédit. D'autre part, ces informations doivent être reportées dans des formulaires uniformisées et qui ne peuvent être considérés comme complets s'ils ne sont pas complètement documentés. Le dossier de crédit est ensuite traité par le responsable compétent et une décision d'accord ou de refus est prise ; en cas d'accord, le montant, les conditions tarifaires, les modalités de remboursement ainsi que les garanties doivent être précisés.

◆ **Le suivi du dossier de crédit :**

Le suivi du dossier de crédit est nécessaire jusqu'à son remboursement intégral, une fois l'accord de crédit donné, un contrat de prêt est signé entre la banque et l'emprunteur. Il est aussi

¹¹⁷ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, P.173

¹¹⁸ Idem, P.174

important de prévoir le traitement à appliquer en cas de non-respect de ses engagements par l'emprunteur.

◆ **Le contrôle interne du risque de contrepartie :**

Le contrôle du risque de contrepartie en tant qu'aspect du contrôle interne de la banque s'appuie sur les mêmes principes : indépendance des contrôleurs et des contrôlés et des degrés de contrôle, exhaustivité des contrôles, vérification des dossiers de crédit avec la politique de crédit de la banque, vérification du respect des procédures lors de l'étude de la demande de crédit puis du suivi du dossier de crédit.

Le contrôle interne s'attache également à vérifier que la réglementation bancaire relative aux opérations de crédit est respectée : division des risques, tarification engendrant des marges suffisantes et taux de provisionnement des crédits non performants.

2-2-L'évaluation du risque de contrepartie :

En ce qui concerne l'évaluation du risque de contrepartie, les banques détiennent une véritable expertise qui leur confère d'ailleurs un avantage concurrentiel par rapport à la finance directe. La relation banque-emprunteur se caractérise par l'asymétrie d'information. Certaines informations peuvent être dissimulées de la part de l'emprunteur afin de bénéficier d'une meilleure offre de crédit, mais aussi cela peut être le rejet de sa demande de crédit ou encore, une fois le crédit obtenu, il pourra l'utiliser à d'autres fins à espérance de gain plus élevée autres que celles indiquées dans le dossier de crédit.

L'évaluation du risque implique donc un savoir-faire adapter à la qualité de la contrepartie, particulier ou entreprise. Elle requiert également de savoir développer des méthodes d'évaluation conformes aux nouvelles exigences des régulateurs dans le cadre du nouveau ratio de solvabilité.

2-2-1- L'évaluation du risque des particuliers :

Les crédits aux particuliers sont pour le secteur bancaire un domaine d'activité à part entière vu que leur marché est celui en expansion régulière qui supplée parfois opportunément le ralentissement de la demande de crédit des entreprises.

L'évaluation du risque des crédits aux particuliers s'opère soit par une *approche traditionnelle* soit par une *approche statistique*, le crédit scoring¹¹⁹.

a-L'approche traditionnelle :

Cette approche utilise le jugement sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter ses engagements. L'analyse du risque est menée différemment en fonction de la nature du crédit, à la consommation ou immobilier.

◆ Les crédits à la consommation :

Ce sont des crédits généralement de court terme, demandés dans le cadre de l'achat d'un bien d'équipement déterminé ou pour financer un besoin que l'emprunteur ne précise pas.

Ces crédits sont évalués de la manière suivante¹²⁰:

- En premier lieu, il convient de recenser toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur (situation de famille, revenus, ancienneté dans sa profession...) et sur ses antécédents en matière d'endettement et de solvabilité. À cet égard, le banquier utilise les fichiers existants qui peuvent être classés en fichiers négatifs et fichiers positifs.

Les fichiers négatifs sont des fichiers composés d'emprunteurs ayant connu des difficultés de trésorerie dans un passé récent. Il en existe deux types :

- Le fichier central des chèques qui recense les incidents de paiement des chèques (défaut ou insuffisance de provision), les interdictions bancaires qui en découlent et les décisions de retrait de cartes bancaires ;
- Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers qui recense tous les emprunteurs en défaut de paiement et ceux qui font l'objet de la procédure collective de traitement du surendettement.

Les fichiers positifs visent à recenser tous les emprunteurs, même ceux exempts d'incidents de paiement ou de remboursement, afin que le prêteur puisse avoir une vue d'ensemble de la totalité de l'endettement de l'emprunteur et de ses caractéristiques.

¹¹⁹ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, P.177

¹²⁰ Idem

- En second lieu, il convient d'évaluer l'appui du crédit sur trois éléments à savoir : le crédit demandé devant représenter un montant raisonnable des revenus (deux à trois mois de revenus, en général) de l'emprunteur, ces revenus devant avoir un caractère récurrent et l'emprunteur n'est ni surendetté ni sujet aux incidents de paiements. La prise de garantie est demandée lorsque le profil de risque de l'emprunteur est à la limite des critères appliqués par l'établissement de crédit.

◆ **Les crédits immobiliers :**

L'évaluation de leur risque s'effectue selon la même démarche que celle des crédits à la consommation, mais adaptée au cas de crédit à long terme. Il n'est, toutefois, pas souhaitable que les charges de remboursement, intérêts et remboursement de l'emprunt, excèdent 25 à 30% des revenus de l'emprunteur. Une assurance-crédit est systématiquement demandée afin de garantir la banque en cas de disparition des revenus quelle qu'en soit la cause, décès, chômage ou incapacité. Le bien immobilier fait également l'objet d'une hypothèque au profit du prêteur.

En somme, l'approche traditionnelle du risque des crédits aux particuliers repose sur l'aptitude de la banque à obtenir des informations précises sur l'emprunteur et sur l'expérience de l'analyste-crédit dans l'application des critères empiriques.

b-Le crédit scoring :

Le crédit scoring est une technique qui s'efforce de synthétiser le risque de contrepartie au moyen d'une note (score) en affectant à chaque information représentative de la solvabilité de l'emprunteur une pondération¹²¹.

◆ **L'objectif du crédit scoring :**

Dans le crédit scoring le total des pondérations, comparé à une note limite préalablement établie, permet de prendre immédiatement une décision d'accord ou de refus de la demande de crédit. Le crédit scoring accélère la prise de décision qui se doit d'être rapide pour un crédit à la consommation d'un montant modéré.

◆ **La méthode du crédit scoring :**

¹²¹ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, P.178

Le crédit scoring comporte deux étapes : *la détermination d'une note limite et l'utilisation de cette note pour tout nouveau dossier de crédit.*

- **L'analyse discriminante d'un échantillon de dossiers :**

Elle s'effectue à partir d'une population constituée par un échantillon des dossiers de demande de crédit déjà traité par la banque. Dans cet échantillon, deux classes peuvent être distinguées à savoir : les bons clients sans incidents de remboursement et les mauvais clients ayant connu des incidents de paiement. Il s'agit alors de repérer les attributs qui caractérisent le mieux les bons et les mauvais clients et de leur affecter une note :

- *Les attributs de solvabilité* : le banquier dispose d'informations variées, sur chaque emprunteur comme l'adresse, l'âge, la profession, le revenu ou la situation de famille. L'analyse discriminante permet de repérer les informations les plus significatives et de leur affecter une pondération. En additionnant pour tout élément de l'échantillon la note affectée à chaque attribut, on obtient une note totale (le score) et il serait possible de distinguer correctement les deux classes.
- *La détermination de la note limite* : une étape cruciale dans la technique du crédit scoring car malgré tout le soin apporté à la discrimination de l'échantillon, de bons clients peuvent obtenir de mauvaises notes et inversement. Il s'agit de déterminer une note limite, en dessous de laquelle la probabilité que l'emprunteur se révèle insolvable est élevée.

- **L'utilisation du crédit scoring :**

Toute nouvelle demande de crédit sera traitée à partir d'une grille d'analyse comprenant les attributs de solvabilité ainsi que leurs pondérations.

2-2-2- L'évaluation du risque des entreprises :

Les crédits destinés aux entreprises sont plus variés que les crédits aux particuliers et leur montant est beaucoup plus élevé. Considéré comme une fonction noble dans la banque, l'étude de ce risque permet au banquier de faire la preuve de son sens des affaires, de son flair et cela selon une *approche traditionnelle* complétée parfois par une *approche statistique ou scoring*.

a-L'approche traditionnelle :

Elle se focalise sur le diagnostic financier de l'entreprise avec ses trois étapes habituelles qui sont : l'étude de la demande de crédit, le suivi du dossier de crédit et le contrôle interne du risque de contrepartie.

Elle se déroule comme suit¹²² :

◆ **La collecte d'informations sur l'emprunteur :**

Elle inclut non seulement les comptes annuels mais aussi la connaissance des marchés et produits sur lesquels le client opère et une bonne compréhension de sa stratégie. Il est aussi nécessaire pour le banquier d'insister sur les qualités de compétence et de moralité des dirigeants de l'entreprise.

◆ **L'analyse de la situation financière de l'emprunteur :**

Les instruments nécessaires de l'analyse financière sont fort nombreux et sont d'une grande importance. L'analyse du risque de contrepartie se base sur la solvabilité de l'emprunteur et cette dernière diffère selon que la demande concerne l'exploitation ou l'investissement.

✓ Lorsqu'il s'agit d'un besoin de trésorerie à court terme, il convient de vérifier la solvabilité de l'emprunteur dans les semaines ou les mois à venir. L'analyse de la solvabilité se concentre alors sur la liquidité, la qualité des actifs et l'échéancier dépenses-recettes.

✓ S'agit-il dans le d'un besoin de financement d'investissement, l'analyse financière portera sur les perspectives de développement à savoir la rentabilité de l'investissement réalisé capable de permettre le remboursement des crédits et le maintien de l'équilibre financier.

b-Les fonctions score :

Le crédit scoring peut être utilisé pour les entreprises qui sont classées en deux catégories : les entreprises saines et les entreprises malsaines. L'analyse discriminante d'un échantillon d'entreprises permet de sélectionner comme attributs de solvabilité des ratios financiers pondérés en fonction de leur aptitude à séparer nettement les deux catégories d'entreprises, puis à déterminer une note limite.

Il existe cependant de nouvelles approches d'évaluation du risque de contrepartie. Le premier pilier du nouveau ratio de solvabilité oblige les établissements de crédit à se doter de système d'évaluation du risque de contrepartie fondés sur l'une des trois méthodes proposées par le Comité de Bâle : *la méthode standard, la méthode IRB de base et la méthode IRB*

¹²² Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, P.182

avancée. Ces méthodes évaluent, en fonction d'approches différentes, la probabilité de défaillance d'une contrepartie pris isolément ou d'un portefeuille de crédit ainsi que les pertes. Elles ont pour objectif de rendre les fonds propres suffisants afin de couvrir les pertes inattendues. Ces dernières étant couvertes par une tarification suffisante de crédits (prime de risque) et par des provisions.

2-3-La prévention du risque de contrepartie :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système bancaire, la banque d'émission et ses organes de décision et de surveillance (commission bancaire, le conseil de la monnaie et de crédit), ont mis en place des règles prudentielles qui permettent au banquier d'assurer la protection de son établissement et aussi de limité la probabilité de sa défaillance, car la faillite bancaire est un événement fortement déstabilisant pour l'économie¹²³.

Deux voies différentes existent pour la prévention du risque de contrepartie selon que ce dernier est pris individuellement ou de façon globale¹²⁴.

2-3-1- La prévention individuelle du risque de contrepartie :

Dans le cas individuel, plusieurs moyens de prévention existent. Les principaux sont : la prise de garanties et le partage des risques

a-La prise de garanties :

Une banque requiert des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses :

◆ Les garanties réelles :

Elles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèques lorsqu'un immeuble¹²⁵ est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gages lorsque des biens meubles sont donnés en garantie avec ou sans dépossession du débiteur, ou de nantissements qui portent sur des biens

¹²³ E. LAMARK, Management de la banque, risques, relation, client, organisation, Édition Person éducation, Paris 2005, p.37

¹²⁴ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, P.191

¹²⁵ F. BOUYAKOUB, Op.cit., p.226

incorporels (créances, comptes d'instruments financiers...). Le banquier peut également chercher à devenir propriétaire d'un bien à titre de garantie.

◆ **Les garanties personnelles :**

Elles sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement ou d'aval. Il est très fréquent dans le cas de crédits aux PME que le banquier demande la caution¹²⁶ solidaire du/des dirigeants de l'entreprise afin d'éviter de se voir opposer une responsabilité financière limitée aux apports et d'inciter les dirigeants à gérer l'entreprise dans l'objectif de rembourser les créanciers.

Il est bien entendu que la prise de garanties ne supprime pas le risque de non remboursement notamment en raison de la complexité des procédures collectives.

b-Le partage des risques :

Lorsqu'un établissement de crédit ne dispose de ressources nécessaires afin d'assurer des engagements avec un même client, il peut s'entendre avec ces confrères et répartir l'opération de crédit et ceux-ci de façon très différente (ne pas avoir le même profil de risques)¹²⁷.

Les modalités suivantes sont envisageables :

◆ **Le cofinancement :**

Plusieurs banques se mettent d'accord pour financer une contrepartie aboutissant, pas tout à fait obligatoire, à la constitution d'un pool bancaire (Un pool bancaire est l'ensemble des banques d'une même entreprise, organisé de façon précise.) Chaque membre de pool obtient une quote-part dans la masse des crédits distribués et les membres ayant les quotes-parts les plus élevées assurent la gestion et le suivi des concours¹²⁸.

◆ **Les engagements de garanties :**

La banque prêteuse bénéficie, dans ce cas, d'une garantie délivrée par un tiers spécialisé. En guise d'exemple : La Sofaris, société spécialisée dans le partage de risques et appartenant au groupe OSEO. Le tiers n'intervient pas en financement.

¹²⁶ Article 2354 du code civil algérien, p.260

¹²⁷ H. S. TAHAR, Les risques de l'entreprise et de la banque, Édition Dahlab, Alger 2007. p.81

¹²⁸ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, p.192

2-3-2- La prévention globale du risque de contrepartie :

Indépendamment de son destinataire, tout concours supplémentaire accroît le risque de contrepartie total de la banque et nécessite une approche globale qui constitue un aspect de la politique de crédit.

a-Division et plafonnement du risque de contrepartie :

◆ La division des risques :

Afin d'éviter le risque d'insolvabilité, due à la défaillance d'un ou de plusieurs clients sur lesquels s'est concentré l'ensemble des engagements, la réglementation a mis en place le ratio de division des risques qui interdit aux établissements de crédit de s'engager en faveur d'un seul client, d'un secteur de l'activité économique ou d'une zone géographique pour un montant excédent 75% de leurs fonds propres nets. De plus la réglementation a fait obligation aux banques et établissements financiers de respecter les limites suivantes¹²⁹ :

- Risques client unitaire (individuels) doivent être < 25% des fonds propres nets de la Banque.
- Le montant total des risques encourus sur les clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres net (FPN), doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres de l'établissement de crédit.
- Le niveau des engagements extérieurs ne doit pas dépasser quatre (04) fois les F. P.N.

◆ Le plafonnement des risques :

Il est mis en œuvre avec la fixation de plafonds qui conduisent à une allocation des risques par catégorie de contrepartie. La banque fixe une limite maximale au montant de ses actifs à risque de contrepartie et décline ensuite cette limite sous forme de plafonds définis par emprunteurs ou groupe d'emprunteurs, par types de crédit ou par zones géographiques.

¹²⁹ Réglementation n° 91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, article 01

b-La titrisation :

La titrisation est une technique financière qui permet à une banque de diminuer ses actifs à risque¹³⁰. Elle opère une sortie de la créance de l'actif du bilan de la banque.

La titrisation traditionnelle, comme synthétique, donne lieu pour les banques à des économies de fonds propres avec la sortie de risques de l'actif du bilan.

En sommes, l'évaluation d'un projet d'investissement est faite sur la base d'un dossier de crédit venant appuyer la demande formulée par le client. Elle se déroule en deux étapes : une étude technico-économique et une étude de rentabilité. Elle vise à conforter le banquier et lui assurer que le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable. La consistance et la complexité de l'étude dépendent de la taille de l'investissement projeté. L'étude présentée ci-dessus est une étude générale, quelques volets de celle-ci peuvent ne pas être abordés et traités dans le cas de petits projets et d'autres volets peuvent être intégrés si l'investissement est très important.

En évaluant le projet, le banquier décidera, compte tenu du risque à courir, si le projet est finançable ou non. Il déterminera la structure de financement adaptée de façon à optimiser la rentabilité du projet et assurer les conditions appropriées pour le recouvrement de ses créances. Mais quel que soit la pertinence et la consistance de l'étude, que ce soit dans le cas de l'exploitation et surtout le cas de l'investissement, le risque « 0 » n'existe pas. D'où la nécessité de prendre davantage de mesures de sécurité.

L'octroi de crédit est inséparable de la notion de risque. À leurs tours, les établissements de crédit qui, au départ ont servi d'appui au financement de l'économie, se trouvent confrontés aux risques d'insolvabilité de l'emprunteur.

Pour la banque, le risque de crédit est celui de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur, donc de subir une perte tant en capital, la créance, qu'en revenus, les intérêts.

Les établissements de crédit détiennent une véritable expertise en matière d'évaluation du risque de contrepartie. Les outils mis au point tiennent compte de la qualité de la contrepartie, particulier ou entreprise, État et autre établissement de crédit.

¹³⁰ Sylvie de COUSSERGUES, Op.cit, p.195

La gestion des risques de crédit est conditionnée non seulement par une meilleure connaissance des caractéristiques et des difficultés rencontrées par les demandeurs de fonds avant même l'accord du prêt, mais aussi par le suivi des évolutions positives et/ou négatives de la situation financière des emprunteurs et du crédit lui-même après accord du prêt.

Ainsi, la prévention du risque de contrepartie s'effectue de façon individualisée avec la prise de garanties, le partage de risque, etc. Quant à la prévention globale qui s'applique au portefeuille d'actifs à risque de contrepartie, elle conduit la banque à utiliser des techniques financières comme la titrisation dont la crise financière de 2007-2008 a montré qu'elles n'étaient cependant pas sans danger

CHAPITRE III :

Financement

d'investissements à la

BADR Tizi-Ouzou

Afin de répondre à notre problématique de recherche et aux questions posées, il serait plus judicieux de mettre en exergue la présentation d'un cas pratique concernant la banque pour l'agriculture et le développement rural (BADR), filiale de Tizi-Ouzou.

À travers notre étude, nous allons essayer d'analyser les projets et leur financement en vue de la décision d'octroi de crédit. Cependant, il serait nécessaire de procéder au plan suivant :

- **Présentation de la BADR**
- **Étude d'un projet d'investissement à la BADR (GRE) Tizi-Ouzou**
- **Décision finale et mise en place du crédit**

I-Présentation de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 du 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions. Elle est issue du démembrement de la BNA (Banque Nationale d'Algérie). Son capital social est de 54.000.000.000,00 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Elle est chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1994, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 37.272.840.000 DA.

1- Historique de la BADR :

Plusieurs étapes caractérisent l'évolution de la BADR :

1-1- La période 1982-1990 :

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole ; elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

1-2- La période 1991-1999 :

La loi 90-10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques.

1-3- La période après l'an 2000 :

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

2- Les structures de la BADR :

La BADR est structurée en 21 directions centrales, le réseau qui se compose de 42 Groupements Régionaux d'Exploitation "G.R. E" (ex succursales), 310 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

2-1- La direction générale :

Sous l'autorité du PDG, elle est chargée du suivi de toutes les activités de la BADR, elle est assistée de six départements généraux :

- Inspection générale ;
- Direction de l'audit interne « DAI » ;
- Département de la communication « DC » ;
- Secrétariat de la direction ;
- Conseil commissions et comités ;
- Conseillers.

2-2- Les directions centrales :

Elles sont au total 25 directions à savoir :

- Direction générale adjointe « ressources et emplois » ;
- Direction générale adjointe « informatique, comptabilité et trésorerie » ;
- Direction générale adjointe « administration et moyens » ;
- Direction générale adjointe de recouvrement.
- Direction générale adjointe d'exploitation
- Direction générale adjointe opérations internationales.
- Direction générale adjointe engagements.
- Division internationale ;
- Direction du financement des grandes entreprises (D.F.G.E) ;
- Direction « Informatique central » (D.I.C) ;
- Direction du personnel (D.P) ;
- Direction des opérations techniques avec l'étranger (D.O.T.E) ;
- Direction du financement des petites et moyennes entreprises (D.F.P.M.E) ;
- Direction « informatique réseau d'exploitation » (D.I.R.E) ;
- Direction de revalorisation des ressources humaines (D.R.R.H) ;
- Direction des relations internationales (D.R.I) ;
- Direction du financement des activités agricoles (D.F.A.A) ;
- Direction de la télétransmission et de la maintenance informatique (D.T.M.I) ;
- Direction des moyens généraux (D.M.G) ;
- Direction du contrôle et des statistiques (D.C.S) ;
- Direction des études de marches et produits (D.E.M.P) ;
- Direction de la comptabilité générale (D.C.G) ;
- Direction de la réglementation, études juridiques et du contentieux (D.R.E.J.C) ;
- Direction du suivi et du recouvrement (D.S.R) ;
- Direction de la trésorerie (D.T) ;

- Direction de la prévision et du contrôle de gestion (D.P.C.G).

Chaque direction générale adjointe regroupe plusieurs directions, réunies sous la même autorité hiérarchique et affecte une tâche précise confiée et contrôlée par la DGA dont elle dépendait. A un niveau hiérarchique intermédiaire entre la direction générale et les directions

adjointes et les directions régionales se trouve la direction de l'inspection générale chargée de contrôler l'activité du réseau sur le territoire national.

- **Le réseau :**

- ❖ Le groupement régional d'exploitation (GRE) est la structure hiérarchique supérieur au niveau de la wilaya. Il dirige un groupe d'agences installées dans la même wilaya.
- ❖ L'agence bancaire est la force de frappe de toute la structure et l'initiatrice de toute opération, qui établit le lien direct entre le client et sa banque. Elle est organisée comme suit :

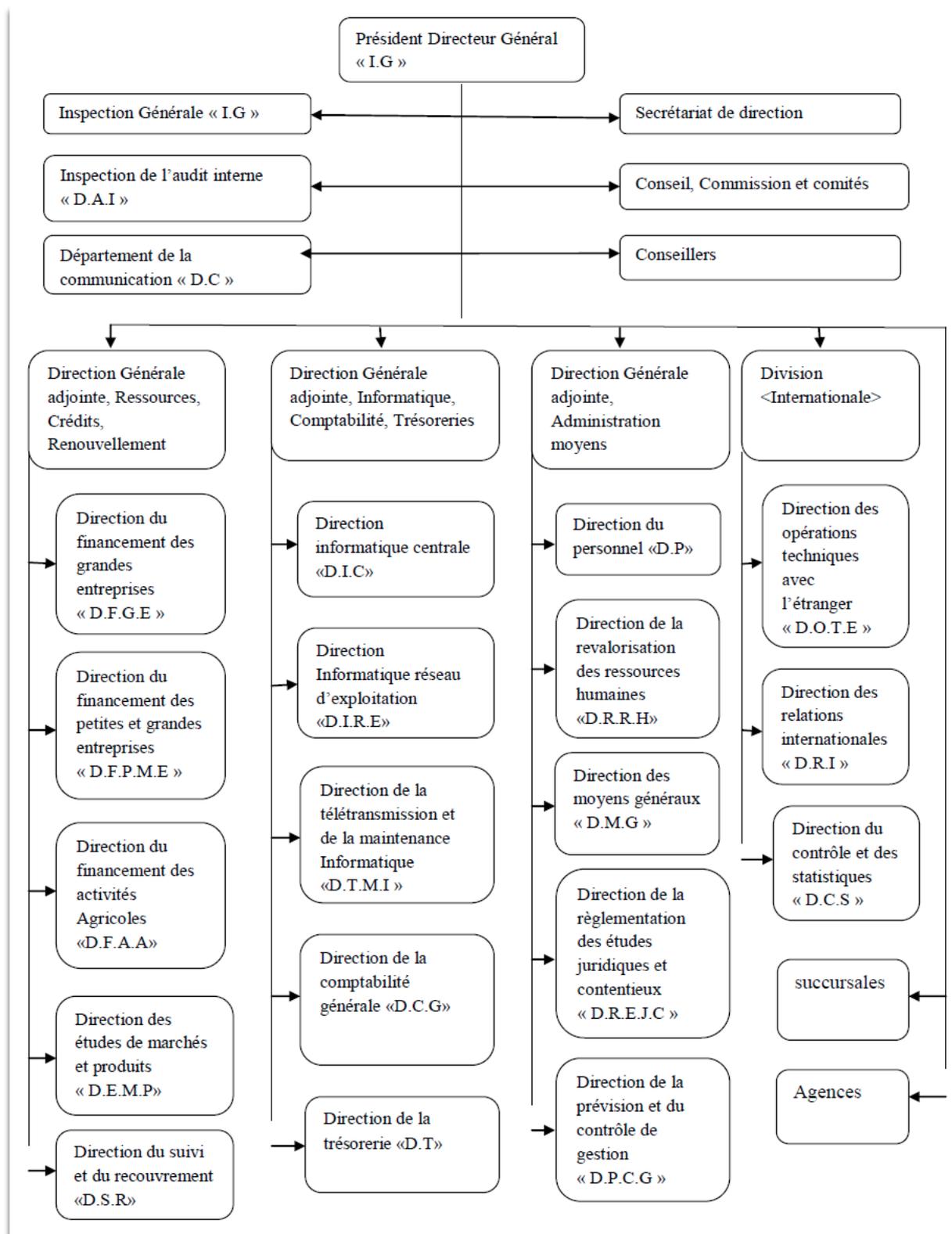
- Agence principale (AP) :

C'est une agence de wilaya (principale) qui dispose de tous les produits de la banque et les opérations courantes ; elle se distingue d'une agence locale d'exploitation par la compensation et les crédits promotionnels (supérieure à 50 000 DA)

- Agence locale d'exploitation (ALE) :

C'est une agence qui dispose de toutes les opérations courantes, ainsi que les opérations de crédits hypothécaire d'une somme inférieurs à cinquante mille dinars algériens (50 000 DA).

Figure N°03 : Organigramme général de la BADR¹³¹



¹³¹ Document interne à la BADR

3- Missions et objectifs de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

3-1- Les missions de la BADR :

Elles sont entre autres :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielle et artisanales.
- Le contrôle, avec les autorités de tutelle, de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- La contribution au développement du secteur agricole.

3-2- Les objectifs de la BADR :

Les objectifs de la BADR s'articule autour des axes suivants :

- L'accès des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion de nouvelles gammes de produits.

4- La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole :

Le financement est une des clés du développement et de la promotion du monde agricole. La BADR s'inscrit comme étant le Pivot financier et l'acteur central de développement du secteur de l'agriculture.

La contribution à la sécurité alimentaire est au cœur de sa stratégie de financement. Depuis son repositionnement stratégique en mai 2005, La BADR a recentré ses interventions aux domaines de l'agriculture (allant de la production en amont, à la distribution en aval), avec un éventail de plus de 300 activités retenues dans sa nomenclature.

4-1- Les modalités d'intervention :

Elles sont de deux types :

- Le financement par les ressources BADR ;
- La gestion des différents fonds de soutien à l'agriculture.

4-2- Les objectifs stratégiques et complémentaires :

Ils sont de deux types :

- Renforcement de financement du secteur agricole par des produits bancaires adaptés ;
- Amélioration de la bancarisation du secteur agricole et de l'offre de services bancaires à ses acteurs.

4-3- Les principaux axes de réalisation des objectifs :

Plusieurs axes peuvent être utilisés :

4-3-1- Financement global de l'ensemble des activités agricoles (amont et aval) :

La BADR finance l'ensemble des activités agricoles ou liées à l'agriculture (amont et aval). Elle intervient dans toutes les activités rentrant du secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire : production agricole, végétale et animale (élevage), pêche et aquaculture, industrie alimentaire, industrie des boissons, industrie du tabac, activités périphériques, commerce et distribution, emballage et conditionnement, transport, entreposage et manutention ainsi que le développement rural.

4-3-2- Accompagnement intégral des filières agricoles :

La BADR finance l'ensemble des activités liées à une filière donnée. À titre d'exemples, nous pouvons citer la filière céréale, avicole, aquaculture, etc.

4-3-3- Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs :

Pour l'intégration entre Agriculteurs et Industriels, la BADR a mis en place le **crédit fédératif**. Ce crédit triangulaire (banque/opérateur intégrateur/ producteur) incitatif a été pensé pour favoriser une véritable synergie et une intégration réfléchie de l'ensemble de la chaîne agricole (d'amont en aval) via la création de pôles agricoles d'excellence. Reliés par des crédits bancaires, les opérateurs et unités de valorisation, notamment ceux activant dans l'industrie agroalimentaire, accordent sur des bases contractuelles ces préfinancements « crédits fournisseurs » à des agriculteurs, des éleveurs et à des unités de services activant dans leurs filières respectives. Ce type de crédit vise à assurer, d'une part, un approvisionnement correct des industriels, et d'autre part, il assure un financement et un marché à l'Agriculteur.

4-3-4- Diversification et adaptation des produits de financement :

La BADR a prévu toute une batterie de « crédits » assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins de financement des agriculteurs. On distingue :

a- Crédits d'exploitation :

- Crédits d'exploitation classique ;
- Crédits REFIG : crédits de compagnie bonifié à 100% par l'état, concernant toutes les filières agricoles (céréaliculture, aviculture, pomme de terre, dattes...) ;
- Crédits fédératifs court terme bonifié à 100% par l'État pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, abattoirs, exportateurs de dattes...etc.

b- Crédits d'investissement :

- Crédit d'investissement classique ;
- Crédit ETTAHADI : crédit d'investissement bonifié par l'État. Il concerne toutes les filières d'activité agricoles.
- Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;

- Crédits fédératifs moyen terme bonifié selon la formule Ettahadi ;
- Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM ;
- Crédits bonifiés proposés aux industriels et P.M.E. (rentrant dans la nomenclature des activités à financer).
- Crédits avec un différé totalement bonifié de 3 à 5 ans et un bénéfice de 2% de bonification à l'issue de la période de différé.

La BADR fait intégrer en cas d'insuffisances de garanties : la garantie C.G.C.I. pour les P.M.E et la garantie F.G.A. pour les Agriculteurs (le F.G.A. est géré actuellement par la C.G.C.I.).

5- Présentation de l'organisme d'accueil :

Le Groupement Régional d'exploitation (GRE) a pour mission de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services mis à la disposition de la clientèle.

Il est dirigé par un Sous-Directeur qui est responsable de :

- La disponibilité et de la mise en application au sein de sa Sous-Direction et des agences rattachées, pour la partie liée à sa fonction, de l'ensemble des procédures en vigueur à la banque.
- La coordination et l'évaluation de l'activité relevant de son domaine.
- La mise en œuvre du plan marketing de la Banque et la conduite de l'exécution des plans d'actions commerciales (PAC).
- L'assurance du maintien d'une prestation de qualité au sein des agences.
- La promotion des nouveaux produits de la Banque.
- L'appréciation correcte des différents risques encourus par la Banque relevant de son domaine d'activité.
- La mise en application des décisions des comités de crédit et de trésorerie régional et centraux.
- Le traitement et la présentation aux comités de crédit compétents, des demandes de financement et de rééchelonnement dans les délais réglementaires.
- La mise à jour continue de la cotation du portefeuille du groupe.
- La mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'Inspection et d'Audit.

- La promotion et le développement des produits et services locaux aussi bien pour la substitution à l'importation qu'à l'exportation.
- L'assistance à la clientèle dans la création des PME (agriculture, artisanat, tourisme, etc.)
- La vulgarisation de la nomenclature des activités financées par la BADR et des dispositifs de soutien de l'État.
- La conservation des formules numérotées (moyens de paiement et produits de placement) dans le respect des conditions de sécurité requises.
- La gestion des placements.
- Les visites sur sites éventuelles et rendues nécessaires.
- Le traitement des demandes des taux préférentiels.
- La confection de reporting à sa hiérarchie.
- L'exploitation de reporting de ses services.
- Toute autre exploitation relevant de ses prérogatives.

Le GRE de Tizi-Ouzou est structuré en trois services à savoir :

- Le service « Crédit et commerce extérieur »
- Le service « Animation commerciale »
- Le service « Monétique et moyens de paiement »

5-1- Le service crédit et commerce extérieur :

Le stage pratique a été effectué au sein de ce service. Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- La disponibilité de la documentation inhérente à son domaine d'activité.
- Le traitement des demandes de financement et de réaménagement.
- L'évaluation de la côte du risque emprunteur de la clientèle d'engagement.
- La concrétisation des décisions de financement et de rééchelonnement.
- L'assistance des agences dans l'exécution des opérations de commerce extérieur à l'Import et à l'Export et la vérification sur le plan de la forme du respect des dispositions relatives au contrôle des charges.
- La consultation et l'alimentation des centrales de risques et d'impayés de la Banque d'Algérie.
- Le suivi de la récupération des bonifications d'intérêts.

- L'établissement de reporting à sa hiérarchie.
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

5-2- Le service animation commerciale :

Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- L'assistance des agences dans l'élaboration de leurs plans d'actions commerciales (PAC).
- Le suivi de la réalisation des objectifs et l'analyse périodique des écarts.
- La tenue d'un fichier clientèle disposant en permanence de l'information commerciale relative à la clientèle acquise et potentielle implantée dans la circonscription du GRE.
- La prise en charge des opérations liées au marché financier.
- L'élaboration des études socio-économiques de la région (étude d'opportunités) et les études liées au développement du réseau.
- Le traitement des réclamations et des propositions de la clientèle.
- La participation aux manifestations économiques (foires et expositions).
- La gestion des supports publicitaires et d'information sur les lieux de vente (PLV).
- La contribution à l'alimentation de base de données centrale permettant l'élaboration du plan marketing.
- L'examen des opportunités d'ouverture de comptes hors rayon d'exploitation dans le respect de la réglementation en vigueur.
- La canalisation des besoins spécifiques de la clientèle et proposition à la centrale pour étude et mise en place de nouveaux produits sur le marché.
- L'exploration des potentialités économiques de la région.
- La tenue et la mise à jour d'un fichier de producteurs locaux dans tous les domaines d'activité.
- La prise en charge de la promotion des produits et services locaux aussi bien pour la substitution à l'importation qu'à l'exportation à travers la vulgarisation des procédures bancaires et des avantages accordés par les pouvoirs publics en la matière.
- L'entretien des relations professionnelles avec les différentes chambres de métier (Agriculture, Commerce, Industrie, Artisanat).
- L'établissement de reporting à sa hiérarchie.
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

5-3- Le service monétique et moyens de paiement :

Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- L'assistance des agences dans l'élaboration et la fixation des objectifs des Agences Locales d'Exploitation (ALE) concernant le volet monétique.
- La dotation de la clientèle en cartes magnétiques de retrait ou de paiement.
- Le bon fonctionnement des GAB et DAB.
- L'assistance des agences dans la régularisation des incidents nés des opérations de monétique et de télé-compensation.
- L'établissement de reporting à sa hiérarchie.
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

II-Cas pratique du financement d'un investissement :

Afin de compléter notre travail, cette partie est consacrée à l'étude d'un cas pratique au niveau du GRE de Tizi-Ouzou, qui concerne la demande d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de matériels d'abattage de volailles.

L'entreprise **X**, spécialisée dans l'abattage et découpage de viande de boucherie, est une industrie en pleine croissance située dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Pour réaliser sa croissance, son promoteur effectue une demande de prêt de crédit d'investissement de 20 000 000,00 DA pour l'acquisition d'équipements d'abattage à savoir : Balances, incinérateur, Groupe électrogène, Chambres froides, table en inox, charriots de transport de volailles, motopompes, gerbeur manuel, cage pour transportation de volailles dont jointes les factures pro-forma au niveau de l'annexe.

Le crédit d'investissement est de Type "ETTAHADI" pour un montant de 20 000 000,00 DA, ayant pour délai de remboursement sept ans (07 ans) dont deux ans de différé.

Afin de compléter son investissement, le promoteur sollicite un crédit d'exploitation agricole de type "REFIG" pour un montant de 10 000 000,00 DA remboursable sur quatre semestres (1 an).

Pour convaincre le banquier sur la rentabilité du projet, le promoteur expose l'étude technico-économique et financière qui sera vérifiée par la banque. Il propose comme hypothèque un appartement de type F4 à Boumerdès et deux autres appartements de types F2 et F3 et un local à Tizirt ; le tout pour une valeur vénale de 36 000 000,00 DA.

Les montants relatifs à chaque type de financement sont donnés comme suit :

- Apport personnel : 43.702.561 DA
- Emprunt bancaire d'investissement : 20 000 000,00 DA
- Emprunt bancaire d'exploitation : 10 000 000,00 DA

Afin de mieux cerner cette présente partie, nous optons sur trois points à savoir :

- ❖ Le premier sera consacré à l'étude technico-économique du projet qui consiste à son identification et à sa consistance, son impact sur la zone d'implantation, les caractéristiques géographiques de cette dernière et les données générales de la conjoncture économique de la région.
- ❖ Le deuxième se basera sur l'étude financière afin de formuler un diagnostic sur le projet à financer et à mesurer sa rentabilité.
- ❖ Le troisième sera consacré à l'évaluation financière du projet afin de s'assurer de sa viabilité, sa capacité à générer des profits et le temps nécessaire à la récupération du capital investi. Tous ceux-ci pour s'assurer de la capacité du demandeur du crédit à respecter ses engagements.
- ❖ Et enfin, nous exposerons les risques constatés lors de l'étude du dossier de crédit au niveau de l'organisme d'accueil.

1- Étude technico-économique du projet :

Le promoteur de l'entreprise **X** projette de contribuer au déficit national en viande blanche, en s'investissant dans cette filière par la réalisation d'une unité d'abattage de volailles. Cette unité aura une capacité d'un million de sujets par an ; ce qui représente une production en viande blanche de 2700 tonnes/an.

Les informations ci-dessous sont établies suivant les termes de références relatifs à l'élaboration d'étude de faisabilité technico-économique du projet de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage recommandés par B.N.E.D.E.R.

1-1- Présentation de l'entreprise :

L'entreprise SARL **X** est une industrie d'abattage de volailles. Elle est spécialisée dans l'abattage et le découpage industriel de viande de boucherie.

Les caractéristiques de l'entreprise sont comme suit :

- Année de création : le 19/10/2010 ;

- Date d'entrée en relation avec la BADR : le 28/08/2016
- Raison sociale : SARL X ;
- Capital social : 300 000 DA
- Activité de l'entreprise : abattage industriel de volailles ;
- Secteur d'activité : élevage industrielle de volailles ;
- Qualités et compétences du dirigeant : Monsieur X est diplômé en Finance. Il a acquis de l'expérience dans une entreprise mixte.

1-2- Description du projet :

- Le projet consiste en la création d'une unité d'abattage et découpage de viande blanche (dindes et poulets) avec une capacité de 500 poulets et 250 dindes par heure ;
- Statut juridique des infrastructures de l'exploitation : location ;
- Localisation du projet : village Icheraiouene, Commune de Makouda, Wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Superficie : 11 965 m² dont 350 m² bâtie.

1-2-1- Nature de l'investissement :

Le projet nécessite l'acquisition des équipements suivants :

- Ligne d'abattage et d'éviscération ;
- Ligne de pré-refroidissement ;
- Ligne d'emballage ;
- Équipement pour le transport des déchets ;
- Armoire de commande ;
- Balances ;
- Incinérateur ;
- Groupe électrogène ;
- Cage pour transportation de volaille ;
- Motopompe ;
- Table en inox,
- Charriot pour poulet ;
- Tunnel de congélation ;
- Chambre de ressuage ;
- Chambre froide positive ;

- Chambre froide négative ;
- Camion frigo ;
- Camion plateau.

1-2-2- Effectif du personnel :

Pour le fonctionnement de l'exploitation l'unité aura besoin, en matière de la main d'œuvre durant les cinq premières années, de 25 personnes dont :

- Un (01) gérant ;
- Deux (02) maîtrises ;
- Deux (02) chauffeurs ;
- Vingt (20) ouvriers non qualifiés.

1-2-3- Impacts du projet :

a- Impacts sur l'environnement :

Les impacts résiduels engendrés sont maîtrisables si des mesures d'atténuation adéquates sont mises en œuvre par l'exploitation, notamment, la mise en place d'un dispositif de traitement des rejets entre autres, des bassins de décantation pour le traitement des effluents avant rejet dans le collecteur (fosse septique) qui doit être aménagé en aval de ces derniers afin de minimiser la charge organique dans le rejet final de l'exploitation. Les fortes charges organiques peuvent aussi être traitées grâce à des réactifs améliorant la métabolisation de la matière organique par la biomasse ou bien par l'ajout de flocculant permettant la décantation de la matière organique.

b- Impacts sur l'économie locale :

Ce projet apportera une valeur ajoutée à l'économie locale à savoir :

- Création des postes d'emplois ;
- Satisfaction de l'approvisionnement des consommations locale et nationale en matière de viande blanche ;
- Assurer la disponibilité de la viande de volaille.

1-2-4- Planning de réalisation du projet :

Tableau N°05 : Planning de réalisation du projet

Phases	Désignation des travaux à réaliser	Périodes
I.	Les aménagements	Finis
II.	Acquisition des équipements d'abattage	1 ^{er} trimestre 2017
III.	Mise en place des équipements d'abattage	2 ^{ième} trimestre 2017
IV.	Démarrage de la production	3 ^{ième} trimestre 2017

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

1-3- La constitution du dossier de crédit :

Pour la demande du crédit, le promoteur de l'entreprise X a présenté les justificatifs suivants :

- Une demande de crédit ;
- Extrait de naissance ;
- Factures pro-forma/devis ;
- Situation fiscale ;
- Permis de construire (pour bâtiment d'exploitation) ;
- Acte de propriété ou de concession ;
- Étude technicoéconomique établie par un bureau spécialisé agréé par BNEDER ;
- Agrément sanitaire pour justifier l'assainissement des locaux et des produits finis ;
- Autorisation des services de l'environnement ;
- Attestation de validation du projet validée ;
- Bilans fiscaux des trois derniers exercices (dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes) en plus de situation intermédiaire de l'année en cours ;
- Copie certifiée conforme des statuts ;
- Registre de commerce ;
- Procès-verbal de désignation d'un représentant disposant du pouvoir de contracter un emprunt.

2- Analyse financière du projet :

L'analyse financière consiste en un ensemble de concepts, des méthodes et d'instruments qui permettent de traiter des informations comptables et d'autres informations de gestion afin de porter une appréciation sur les risques présents, passés et futurs découlant de la situation financière et des performances d'une entreprise.

Elle a pour objet de collecter et d'interpréter des informations permettant de porter un jugement sur la situation économique et financière de l'entreprise et son évolution.

Les outils initiaux à l'élaboration de notre analyse portent sur les tableaux ci-dessous :

Tableau N°06 : La nature des investissements

Intitulé des opérations	Montant en Euro	Montants (DA)
Ligne d'abattage et d'éviscération	131.793,75	16.078.837,50
Ligne de pré-refroidissement	30.309,90	3.697.807,80
Ligne d'emballage	09.975,60	1.217.023,20
Équipement pour transport des déchets	21.739,00	2.652.158,00
Armoire de commande	15.040,00	1.834.880,00
Coûts extra ¹³²	26.110,00	3.185.420,00
Balances		365.040,00
Incinérateur		5.031.000,00
Groupe électrogène		3.915.990,00
Cage pour transportation de volailles		842.400,00
Motopompe		122.200,00
Table en inox		62.010,00
Chariots pour poulet		1.170.000,00
Tunnel de congélation ¹³³		6.317.772,68
Chambre de ressuage ¹³⁴		2.485.337,13
Chambre froide positive		1.560.195,12
Chambre froide négative		3.518.433,76

¹³² Il s'agit des frais d'emballage, frais de transport CFR port d'Alger et frais de surveillance du montage

¹³³ Les frais comprennent : installation en panneaux isotherme, groupe de condensation, évaporateur, kit de régulation complet, armoire de commande électrique, porte coulissante négative, liaison électrique, liaison frigorifique, pose et mise en place de l'installation.

¹³⁴ Idem pour Tunnel de congélation

Assurance		600.555,89
Fonds de roulement		10.000.000,00
Camion frigo		5.357.000,00
Camion plateau		3.688.500,00
Total		73.702.561,0

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

❖ 1 Euro = 122 DA, cotation du 08/01/2017 au 14/01/2017

Tableau N°07 : Amortissement des investissements

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Intitulé des opérations	Montants (DA)	Annuité	Amortissement
Ligne d'abattage et d'éviscération	16.078.837,50	10	1.607.883,75
Ligne de pré-refroidissement	3.697.807,80	10	369.780,78
Ligne d'emballage	1.217.023,20	10	121.702,32
Équipement pour transport des déchets	2.652.158,00	10	265.215,8
Armoire de commande	1.834.880,00	10	183.488,00
Coûts extra	3.185.420,00	10	318.542,00
Balances	365.040,00	05	73.008,00
Incinérateur	5.031.000,00	10	503.100,00
Groupe électrogène	3.915.990,00	05	783.198,00
Cage pour transportation de volailles	842.400,00	05	168.480,00
Motopompe	122.200,00	05	24.440,00
Table en inox	62.010,00	05	12.402,00
Chariots pour poulet	1.170.000,00	05	234.000,00
Tunnel de congélation	6.317.772,69	10	631.777,269
Chambre de ressuage	2.485.337,13	10	248.533,713
Chambre froide positive	1.560.195,12	10	156.019,512

Chapitre III : Financement d'investissements à la BADR Tizi-Ouzou

Chambre froide négative	3.518.433,76	10	351.843,376
Assurance	600.555,89	05	1.071.400,00
Fonds de roulement	10.000.000,00	05	737.700
Camion frigo	5.357.000,00	01	5.357.000,00
Camion plateau	3.688.500,00	01	3.688.500,00
Total	73.702.561,0	-	18.463.070,41

Tableau N°08 : Récapitulatif des amortissements

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Totaux	18.463.070	7.862.514	7.862.514	7.862.514	7.862.514

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°09 : Amortissement du crédit d'investissement

Montant de l'emprunt : 20.000.000,00 DA

Durée de l'emprunt : 07 ans dont 02 ans de différé

Taux d'intérêt : 2,5% pour 5 ans et 5,5% après 5 ans

Année	Début crédit	Amortissement crédit	Frais financiers	Montant à rembourser	Fin du crédit
01	20.000.000,00	Différé	0	0	20.000.000,00
02	20.000.000,00	Différé	0	0	20.000.000,00
03	20.000.000,00	4.000.000,00	500.000,00	4.500.000,00	15.500.000,00
04	15.500.000,00	4.000.000,00	387.500,00	4.387.500,00	11.112.500,00
05	11.112.500,00	4.000.000,00	277.812,50	4.277.812,50	06.834.687,50
06	06.834.687,50	4.000.000,00	375.907,813	4.375.907,813	02.458.779,688
07	02.458.779,688	4.000.000,00	135.232,8828	4.135.232,8828	-1.676.453,195
			1.676.453,195	21.676.453,195	0

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°10 : Amortissement du crédit d'exploitation

Montant de l'emprunt : 10.000.000,00 DA

Durée : Remboursable pour une année, plus une année de différé

Taux d'intérêt : 2,5%

Année	Début crédit	Amortissement crédit	Frais financiers	Montant à rembourser	Fin du crédit
01	10.000.000,00	Différé	0	0	10.000.000,00
02	10.000.000,00	10.000.000,00	250.000,00	10.250.000,00	0

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°11 : Frais de personnel

Catégories	Effectif	Salaire personnel	Salaire mensuel	Salaire annuel
Gérant	01	50.000	50.000	600.000
Maîtrise	02	35.000	70.000	840.000
Chauffeur	02	30.000	60.000	720.000
Ouvrier non qualifié	20	25.000	500.000	6.000.000
Total frais de personnel				8.160.000
Charges sociales (35%)				2.856.000
Total charge de personnel				11.016.000

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°12 : Les frais d'assurance

Désignation	Montant en DA
Assurance multirisque d'un camion frigo	180.696,05
Assurance multirisque d'un camion plateau	130.223,93
Assurance multirisque de matériel	289.635,91
Total	600.555,89

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°13 : Les charges de fonctionnement

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
---------	---------	---------	---------	---------

Chapitre III : Financement d'investissements à la BADR Tizi-Ouzou

Matière consommée	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000
Autres frais divers	640.000	672.000	704.000	736.000	768.000
Assurances	600.555,9	630.583,7	660.611,5	690.639,3	720.667,1
Charges sociales	2.856.000	2.998.800	3.141.600	3.284.400	3.427.200
Frais personnels	8.160.000	8.568.000	8.976.000	9.384.000	9.792.000
Total des dépenses	1.713.256.556	1.713.869.384	1.714.482.211	1.715.095.039	1.715.707.867

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°14 : Les recettes du produit « Poulet »

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Rendement journalier	3000	3000	3000	3000	3000
Poids kg	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
PU (DA)	250	250	250	250	250
Montant journalier	1.875.000	1.875.000	1.875.000	1.875.000	1.875.000
Montant annuel	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°15 : Les recettes du produit « Dinde »

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Rendement journalier	1500	1500	1500	1500	1500
Poids kg	18	18	18	18	18
PU (DA)	350	350	350	350	350
Montant journalier	9.450.000	9.450.000	9.450.000	9.450.000	9.450.000
Montant annuel	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°16 : Les recettes générales du projet

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Poulets	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000
Dindes	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000
Total	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau N°17 : La nature du fonds de roulement

Le fonds de roulement couvrira la consommation en matières premières de poulets et dindes.

Désignation	Poids (kg)	PU (DA)	Quantité	Montant (DA)
Poulets	2,5	180	12022	5.410.000,00
Dindes	18	300	850	4.590.000,00
				10.000.000,00

Source : Document interne au G.R.E Tizi-Ouzou

2-1- Analyse de l'équilibre financier :

C'est une analyse de la structure financière du bilan de l'entreprise, en plus de l'évaluation des grandes masses de ce dernier, en mettant en valeur les rapports existants entre les postes et leurs composantes principales. Elle permet de porter un jugement sur les équilibres financiers fondamentaux.

Au préalable, il s'avère nécessaire de présenter le bilan en tant que document de base. Le bilan comptable fonctionnel permet de visualiser l'état des ressources et des emplois de l'entreprise à un moment donné.

2-1-1- Le bilan fonctionnel :

Tableau N°18 : Le bilan fonctionnel « Actif »

Actif	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
-------	-----	-----	-----	-----	-----

Immobilisation corporelle	73.702.561	55.239.491	47.376.977	39.514.463	31.651.949
Total des emplois stables	73.702.561	55.239.491	47.376.977	39.514.463	31.651.949
Trésorerie active	328.399.444	656.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
Total actif circulants	328.399.444	656.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
Total actif	402.102.005	711.268.351	705.303.852	706.741.936	700.454.614

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Au niveau de l'actif, nous remarquons que :

- Les emplois stables sont dominés par l'investissement corporel notamment les équipements d'abattage de volailles ;
- Les immobilisations incorporelles n'existent pas en raison de la non disponibilité de l'investissement en recherche et développement, l'absence de brevets de processus d'abattage, etc.
- Les immobilisations financières (titres de participation, prêts et créances à long terme ou autres titres détenus à long terme) n'existent pas car s'agissant d'une petite entreprise à capitaux faibles.
- Au niveau de l'actif circulant, nous remarquons l'absence de stocks et créances clients.

Tableau N°19 : Le bilan fonctionnel « Passif »

Passif	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Capital	44.002.561	44.002.561	44.002.561	44.002.561	44.002.561
Résultat de l'exercice	309.636.374	319.766.902	319.296.875	326.689.361	318.356.819
Dotation aux amortissements	18.463.070	7.862.514	7.862.514	7.862.514	7.862.514
Résultat en instance d'affectation	0	309.636.374	319.766.902	319.296.875	326.689.361
Dettes financières (DLMT)	20.000.000	20.000.000	14.375.000	8.890.625	3.543.359

Total passifs non circulants	392.102.005	701.268.351	705.303.852	706.741.936	700.454.614
Trésorerie passive	10.000.000	10.000.000	0	0	0
Total passifs circulants	10.000.000	10.000.000	0	0	0
Total passif	402.102.005	711.268.351	705.303.852	706.741.936	700.454.614

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Nous observons, en bas du bilan passif, l'absence des dettes fournisseurs et fiscales. Seules existent les dettes d'exploitation de type bancaire.

À travers le bilan fonctionnel, il serait possible de procéder à la détermination du fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

2-1-2- Calcul du Fonds de roulement net global (FRNG) :

Le fonds de roulement net global représente une ressource durable ou structurelle mise à la disposition de l'entreprise pour financer les besoins du cycle d'exploitation à caractère permanent.

Le fonds de roulement net global se calcule de deux manières, soit par le haut du bilan ou soit par le bas du bilan. On utilise les formules respectives :

FRNG = Ressources durables – Emplois stables (par le haut du bilan)

FRNG = Actif circulant – Passif circulant (par le bas du bilan)

Par le haut du bilan, le FRNG représente un excédent de capitaux durables par rapport aux actifs immobilisés, ce qui signifie que les capitaux permanents servent à financer deux types d'emplois : les actifs immobilisés et les actifs circulants.

Par le bas du bilan, le FRNG représente un excédent des actifs circulants par rapport aux dettes que l'entreprise doit éponger à moins d'un an.

Tableau N°20 : Calcul du fonds de roulement

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Par le haut du bilan					

Ressources durables	392.102.005	701.268.351	705.303.852	706.741.936	700.454.614
Emplois stables	73.702.561	55.239.491	47.376.977	39.514.463	31.651.949
FRNG	318.399.444	646.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
Par le bas du bilan					
Actif circulant	328.399.444	656.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
Passif circulant	10.000.000	10.000.000	0	0	0
FRNG	318.399.444	646.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

Nous constatons que le FRNG serait positif durant les cinq années sur lesquelles porte l'étude. Il serait en nette évolution allant de 318.399.444 DA en première année, 657.926.875 DA en troisième année et 668.802.665 DA la dernière année. Ce qui signifie que les disponibilités de l'entreprise sont importantes. Partant de ce constat, elle serait capable de financer tous ses emplois stables grâce à ses ressources stables tout en réalisant un excédent. La marge de sécurité financière serait donc grande. Dans ce cas, l'entreprise respecte la règle de l'équilibre minimum et suffisamment.

Toutefois, le fonds de roulement net global pris isolément n'a qu'une signification relative. Afin de déterminer si son niveau est satisfaisant, il faut le comparer au besoin en fonds de roulement (BFR).

2-1-3- Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le calcul des décalages à financer par une entreprise permet de déterminer le besoin en fonds de roulement. Il est dû aux décalages entre les encaissements et les décaissements d'exploitation.

Le besoin en fonds de roulement représente un fonds de démarrage nécessaire pour la prise en charge de certaines dépenses d'exploitation du projet.

Le montant dépend du niveau d'activité et de ce fait, plus l'activité (chiffre d'affaires) est importante plus le besoin en fonds de roulement doit être important.

Il se décompose en besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) et en besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE).

Il se calcule comme suit : $BFR = (BFRE + BFRHE) = (ACE - PCE) + (ACHE + PCHE)$

Tableau N°21 : Calcul du besoin en fonds de roulement

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
ACE	328.399.444	656.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
PCE	10.000.000	10.000.000	0	0	0
BFRE	318.399.444	646.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

Le BFR est positif durant les cinq années, ce qui signifierait que les ressources d'exploitation ne couvrent pas les emplois d'exploitation. Autrement dit, le besoin exprimé sera couvert par le FRNG dégagé.

2-1-4- Calcul de la trésorerie nette :

Elle est exprimée par la formule suivante :

$$TR = TR \text{ active} - TR \text{ passive} \text{ ou } TR = FRNG - BFR$$

Tableau N°22 : Calcul de la trésorerie nette

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
FRNG	318.399.444	646.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
BFR	318.399.444	646.028.860	657.926.875	667.227.473	668.802.665
TR	0	0	0	0	0

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

La trésorerie nette est équilibrée durant les cinq années. Ce qui signifie qu'elle couvre nettement le BFR. Dans ce cas, on constate un investissement total de la part de l'entreprise

voire une fructification de sa trésorerie. L'entreprise dispose ainsi de réserves limitées en vue de faire face à d'éventuelles dépenses et encore moins pour penser à investir dans le futur.

2-2- Analyse par les ratios :

Afin de mieux cerner les qualités et les menaces de l'entreprise, une analyse par les ratios est menée. Un ratio est un chiffre ou un pourcentage en analyse financière. Il résulte d'une division opérée entre deux éléments issus du compte de résultat, du bilan ou de l'information boursière.

Il est exploité afin d'apprécier la situation d'une entreprise, son évolution, ou encore pour réaliser des comparaisons entre plusieurs sociétés d'un même secteur.

Pour cela une série de ratio sera calculée :

2-2-1- Analyse par les ratios de structure :

Nous observons deux types d'analyse :

a- Analyse de l'actif :

Il permet de mesurer la proportion des actifs (non circulants et circulants) par rapport à l'ensemble des emplois totaux.

Tableau N°23 : Analyse par les ratios de l'actif

Formule = Ratios / Σ actif

Ratios	N+1 %	N+2 %	N+3 %	N+4 %	N+5 %
Emplois stables	18,33	07,77	06,72	05,59	04,52
Actif circulant d'exploitation	81,67	92,23	93,28	94,41	95,48
Trésorerie active	81,67	92,23	93,28	94,41	95,48

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

b- Analyse du passif :

Il permet de mesurer la proportion des passifs (non circulants et circulants) sur l'ensemble des ressources de l'entreprise.

Tableau N°24 : Analyse par les ratios du passif

Formule = Ratios / Σ passif

Ratios	N+1 %	N+2 %	N+3 %	N+4 %	N+5 %
Ressources stables	97,51	98,59	100	100	100
PCE	2,49	1,41	-	-	-
TR Passive	2,49	1,41	-	-	-

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

L'actif est composé principalement par la trésorerie active qui signifie une importante disponibilité de la part de l'entreprise, tandis que les investissements ne représentent qu'un faible pourcentage de l'actif.

Quant au passif, il est composé en grande partie des capitaux permanents.

2-2-2- Analyse par les ratios de rentabilité :

Tableau N°25 : analyse par les ratios de rentabilité

Ratios	Formules	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Rentabilité commerciale	RN / CAHT	0,1519	0,1569	0,1566	0,1603	0,1562
Rentabilité économique	RN / Invest	4,20	5,79	6,74	8,27	10,06
Rentabilité financière	RN / CP	0,7897	0,4560	0,4527	0,4622	0,4545

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

RN : résultat net

CAHT = chiffre d'affaires hors taxe

CP = Capitaux permanents

Interprétation :

Nous constatons des ratios positifs. Cela signifie que les capitaux permanents, l'investissement et le chiffre d'affaires contribuent à la réalisation des résultats.

2-2-3- L'analyse par les ratios de solvabilité :

Tableau N°26 : Analyse par les ratios de solvabilité

Pour son calcul, la détermination de la capacité d'autofinancement (CAF) s'impose :

$$\text{CAF} = \text{RN} + \text{Dotations aux amortissements}$$

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
RN	309.636.374	319.766.902	319.296.875	326.689.361	318.356.819
Dotations aux amortissements	18.463.070	7.862.514	7.862.514	7.862.514	7.862.514
CAF	328.099.444	327.629.416	327.159.389	334.551.875	326.219.333

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Tableau n° 27 :

Ratios	Formules	N+1	N+1	N+1	N+1	N+1
Indépendance financière	$\frac{CP}{\sum \text{Passif}}$	0,109	0,062	0,062	0,062	0,063
Autonomie financière	$\frac{CP}{DLMT}$	2,20	2,20	3,06	4,95	12,42
Capacité de remboursement	$\frac{DLMT}{CAF}$	0,06	0,06	0,04	0,03	0,01
Financement des immobilisations	$\frac{CP}{Invest}$	0,60	0,80	0,93	1,11	1,39

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

La CAF serait positive durant les cinq années. On perçoit une création de richesse de la part de l'entreprise.

Les différents ratios de solvabilité représentent des taux assez satisfaisants, ce qui explique que l'entreprise jouirait d'une indépendance financière et montrerait la capacité à respecter ses engagements.

2-2-4- L'analyse par les ratios de liquidité :

Tableau N°28 : Analyse par les ratios de liquidité

Ratios	Formules	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Liquidité générale	AC/DCT	32,84	65,60	-	-	-
Liquidité réduite	AC-Stock/DCT	32,84	65,60	-	-	-
Liquidité immédiate	Disponibilité/DCT	32,84	65,60	-	-	-

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

L'entreprise présenterait des ratios de liquidité assez élevés durant les deux premières années. À partir de la troisième année, les ratios seraient nuls du fait qu'il n'y aura pas de dettes à court terme.

2-3- Analyse par les soldes intermédiaires de gestion :

La connaissance du seul résultat net de l'exercice est insuffisante pour porter une appréciation sur la manière dont le résultat est obtenu. En distinguant différents niveaux dans les produits et les charges, on peut calculer, pour chaque niveau, une fraction du résultat global, appelé **solde intermédiaire de gestion**. Ces soldes permettent de comprendre la construction du résultat en identifiant et mettant en valeur quelques indicateurs clés tels que la marge brute, l'excédent brut d'exploitation ou encore le résultat d'exploitation.

C'est un bon outil pour analyser les variations par rapport aux exercices précédents et pour calculer des ratios financiers. Il est aussi un des éléments composant le bilan prévisionnel.

L'objectif est de mettre en évidence les étapes de la formation du résultat.

Tableau N°29 : Analyse par les soldes intermédiaires de gestion

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Chiffre d'affaires	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000
Consommations	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000
Services	600.556	630.584	660.611	690.639	720.667
Valeur ajoutée	336.899.444	336.869.416	336.839.389	336.809.361	336.779.333
Charges du personnel	8.160.000	8.568.000	8.976.000	9.384.000	9.792.000
Excédent brut d'exploitation	328.739.444	328.301.416	327.863.389	327.425.361	326.987.333
Dotation aux amortissements	18.463.070	7.862.514	7.862.514	7.862.514	7.862.514
Autres charges	640.000	672.000	704.000	736.000	768.000
Résultat d'exploitation	309.636.374	319.766.902	319.296.875	326.689.361	318.356.819
Résultat net de l'exercice	309.636.374	319.766.902	319.296.875	326.689.361	318.356.819

Source : établi par nos soins à partir du bilan prévisionnel remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

Nous constatons que le résultat de l'exercice serait positif durant les cinq premières années. Les indicateurs des soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

- La valeur ajoutée de l'entreprise serait positive durant toutes les années et représente la richesse brute.
- L'excédent brut d'exploitation présenterait des chiffres très importants malgré la déduction des charges de personnel.
- Le résultat réel lié à l'exploitation ou hors éléments financiers et exceptionnels serait positif durant toutes les années.

En sommes tous les soldes intermédiaires de l'entreprise sont appréciables.

Au terme de notre étude, nous avons obtenu des résultats satisfaisants et encourageants identiques à ceux obtenus par la BADR, G.R.E de Tizi-Ouzou. Le risque de crédit est minime vu la pertinence du projet à réaliser.

3- Évaluation financière du projet :

L'évaluation financière d'un projet d'investissement consiste à évaluer les capitaux nécessaires pour son lancement, évaluer sa viabilité financière, sa capacité à générer des profits et le temps au terme duquel ces profits pourront être perçus.

L'évaluation financière s'effectue à travers les critères ci-dessous :

3-1- La Valeur actuelle nette (VAN) :

La valeur actuelle nette ou bénéfice actualisé est la différence entre la somme des cash-flow actualisés et le capital investi.¹³⁵

$$\text{La formule est la suivante : } \mathbf{VAN = \sum_{p=1}^n CF (1 + i)^{-p} - I_0}$$

Avec CF : Cash-flow

i : Taux d'actualisation

I₀ : Investissement initial

Le cash-flow représente l'ensemble des flux de liquidités générés par les activités d'une société. Pour les analystes et les créanciers, il constitue un bon moyen d'appréhender la solvabilité et la pérennité d'une entreprise. C'est également un indicateur permettant de connaître l'aptitude de l'entreprise à financer ses investissements. Il correspond au flux de trésorerie.

Tableau N°30 : L'évolution du cash-flow

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Investissements	73.702.561					
Dépenses d'exploitation		1.713.256.556	1.713.869.384	1.714.482.211	1.715.095.039	1.715.707.867
Total charges		1.713.256.556	1.713.869.384	1.714.482.211	1.715.095.039	1.715.707.867
Total Produit		2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000
Cash-flow (DA)		325.243.444	324.630.616	324.017.789	323.404.961	322.792.133

Source : établi par nos soins à partir des documents remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

¹³⁵ J. KOEHL, Op.cit., p.40

Interprétation :

Nous constatons que le projet dégage des cash-flow positifs dès la première année, ce qui traduit qu'il est rentable et permet de récupérer la dépense initiale tout en rémunérant le capital.

Tableau N°31 : Les valeurs actuelles nettes

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Investissements	73.702.561					
Cash-flow		325.243.444	324.630.616	324.017.789	323.404.961	322.792.133
Coefficient d'actualisation		0,92	0,85	0,75	0,68	0,65
Flux actualisés		299.223.968,5	275.936.023,6	243.013.341,8	219.915.373,5	209.814.886,5
Valeur actuelle nette		225.521.407,4	501.457.431,0	744.470.772,7	964.386.146,2	1.174.201.033

Source : établi par nos soins à partir des documents remis par le G.R.E Tizi-Ouzou

Interprétation :

La VAN est positive à compter de la première année et augmente progressivement. Elle est de **1.174.201.033 DA** en cinquième année, ce qui signifie le résultat des 73.702.561 DA investis. Le projet est donc rentable.

3-2- Le délai de récupération du capital :

Il correspond au temps nécessaire pour que le montant des flux nets de trésorerie actualisés atteigne le montant du capital investi.

La formule est la suivante : **DRC= Investissements / Moyenne de flux actualisés ;**

$$73.702.561 / 249.580.718,8 = \mathbf{0,30}$$

Interprétation :

Le délai de récupération du capital est égal à 0,30 qui signifie que le capital investi peut être récupéré après **3 mois et 18 jours**.

3-3-L'indice de profitabilité :

Il correspond au rapport entre la somme des flux nets de trésorerie actualisés et le montant du capital investi.

L'indice de profitabilité est égal : Σ flux actualisés / Investissements

$$IP = (1.174.201.033 / 73.702.561) = 15,93$$

Interprétation :

L'IP est de 15,93, ce qui signifie qu'un dinar investi rapporte **15,93 DA**. Le projet est donc rentable.

4- Les risques du dossier de crédit étudié :

Nous avons remarqué un certain nombre de risques après l'analyse du dossier de crédit. Nous pouvons énumérer certains d'entre eux à savoir :

4-1- Les risques liés à la conjoncture économique de la filière avicole nationale

La filière avicole nationale a connu, depuis les années 1980, un développement notable. La croissance démographique et le changement des habitudes d'alimentation qui ont accompagné l'urbanisation de la société algérienne, sont les principaux déterminants de ce développement. En effet, la production de poulets de chair en 2017 dans la wilaya de Tizi-Ouzou est de 9 397 996 sujets avec 620 300 poules pondeuses¹³⁶.

La problématique essentielle du secteur réside dans le prix de revient de la viande blanche et ce problème est amplifié lorsque les prix des céréales connaissent une flambée sur le marché international comme actuellement.

Les industries nationales d'aliments avicoles est dépendante de l'étranger pour ses approvisionnements en matières premières (maïs, tourteau de soja, ...) qui entrent dans la composition des aliments avicoles.

Le prix de revient du kilogramme de poulet est composé à 90% par le prix de son alimentation, car l'indice de consommation (c.-à-d. la quantité d'aliment de bétail consommée par un poulet pour produire un kg de viande), est si important.

Les prix des produits avicoles sont très volatiles dû essentiellement à des irrégularités existantes aux niveaux de l'offre et de la demande. Quant aux prix d'aliments, ils restent très élevés ce qui justifie en grande partie la hausse des coûts de production et du prix de revient.

¹³⁶ <http://wilaya-tiziouzhou.dz/production-animale>

Une autre problématique de la filière est liée à l'importance du marché informel. En effet, Il y a une forte proportion d'établissements qui travaillent illicitement et qui ne disposent pas, d'ailleurs, d'un agrément sanitaire délivré par la direction des services agricoles (DSA). D'où la présence d'une concurrence déloyale dans la filière.

Un autre risque de la filière est lié au nombre limité de fournisseurs. Ainsi, les aviculteurs se plaignent des retards dans l'approvisionnement en poussins, ainsi que la variation des prix de ces derniers. Quant aux industries de transformation elles se plaignent de l'approvisionnement irrégulier en volailles.

4-2- La faible qualification professionnelle :

Les revenus générés par cette filière poussent beaucoup de personnes à investir dans le domaine sans aucune préparation, ni d'études de marché, aucun justificatif de maîtrise des conditions techniques d'élevage, ni d'appréciation du management d'entreprise, etc. En effet, Nous avons remarqué que lors de l'analyse des dossiers de crédit, les données réelles du marché de l'entreprise ne sont pas analysées. Ces données concernent notamment l'intensité de la concurrence dans la filière au niveau local, les clients potentiels, les produits de substitution, le pouvoir d'achat des consommateurs, ...

Ces informations sont cruciales vu l'objectif de l'entreprise à écouler ses produits dans un bref délais et pouvoir dégager des profits.

À ce niveau, nous avons observé une absence de plan marketing dans le dossier du crédit étudié et l'appréciation du management d'entreprise n'est pas à négliger lors de cette étude car les résultats prévisionnels avancés sont intimement liés aux capacités et au fonctionnement managériaux de l'entreprise.

4-3- L'asymétrie informationnelle :

Le banquier se base, dans son étude de dossier, sur des données tirées de documents remis en général par le promoteur ; ce qui comporte un risque de manipulation afin que le promoteur bénéficie de crédit et de confiance de la banque.

Après notre étude, nous avons constaté une absence des données concernant le passé de l'entreprise : réussite, échec, innovation, investissement, etc. Elles ne sont pas considérées, alors qu'elles permettent de faire une idée sur la performance de celle-ci dans le passé afin de savoir avec qui nous avons à faire.

Après avoir effectué toutes les études nécessaires entrant dans le processus d'octroi de crédit, nous finirons par les conclusions suivantes :

- L'apport personnel est important représentant 59,30% du coût d'investissement total ;
- La consistance de la garantie réelle proposée avec comme hypothèque un appartement de type F4 à Boumerdès et deux autres appartements de types F2 et F3 et un local à Tizirt. Le tout compte pour une valeur vénale de 36 000 000,00 DA.
- Le présent projet vise à améliorer l'élevage de volailles ainsi que l'industrialisation de la viande blanche dans la wilaya. Il se présente en tant qu'investissement dans le secteur agricole et vise à sa promotion ;
- Il vise à créer de l'emploi avec 25 postes permanents.
- Des recettes très importantes sont à dégager dès la première année de l'investissement, ce qui permettra de couvrir les charges et dégager une marge bénéficiaire pour l'abattoir ;
- Le projet est rentable et permettra le remboursement du concours bancaire dans les délais.

Nous concluons donc que les crédits d'investissement et d'exploitation des valeurs respectives de 20.000.000,00 et 10.000.000,00 DA sont à octroyer.

III-Décision finale et mise en place du crédit :

Le dénouement logique des étapes du montage et d'étude d'un dossier de crédit est la décision finale. Celle-ci est l'aboutissement de l'itinéraire que suit le dossier au niveau des différentes structures de la banque. Dans le cas où le dossier est rejeté, le rejet est notifié au client avec précision des motifs et voies de recours éventuelles. Dans le cas d'un avis favorable, l'organe dont relève la décision finale fixe les conditions de mise en place.

1- La décision finale d'octroi de crédit :

Elle consiste à sanctionner, favorablement ou défavorablement, une demande de crédit. Elle dépend, cependant, des pouvoirs attribués à chaque structure de décision de la banque.

1-1- Le comité de crédit :

Le comité de crédit est l'organe habilité, par lettre de délégation de la Direction Générale, à prendre des décisions d'octroi de crédit et ce, dans la limite de la cote de délégation qui lui est attribué. Il a pour charge de se prononcer sur les demandes de crédit qui lui sont présentées

et émettre, soit un avis, soit une décision selon que le crédit sollicité excède ou non la cote de délégation du comité. Ainsi, lorsque la décision sur un crédit dépasse la compétence de l'agence bancaire, celle-ci se contente d'émettre un avis motivé et de transmettre le dossier à la structure compétente pour prise de décision.

1-2-La décision de crédit :

Dans le cas d'un avis favorable, il y a lieu d'établir une autorisation de crédit. Cette dernière véhicule toutes les informations nécessaires à l'agence pour la mise en place et le suivi du crédit, à savoir :

- Les crédits autorisés en précisant la forme, le montant et l'échéance ;
- les conditions de mise en place ;
- les garanties à recueillir.

Les dossiers relevant des pouvoirs de l'agence sont examinés par l'ensemble du comité, après quoi chacun émet son avis sur la feuille du comité avec désignation des caractéristiques des crédits accordés. Ainsi, la décision finale revient au président du comité, c'est-à-dire le Directeur d'agence.

2- La procédure de mise en place du crédit :

C'est la phase finale du montage d'un dossier de crédit ouvrant la voie au client pour disposer du crédit sollicité. Elle comprend plusieurs étapes à savoir :

2-1- La convention de crédit :

Il s'agit d'un contrat qui régit les relations entre la banque et l'emprunteur, et suppose la rédaction de certaines clauses.

2-2- Le recueil de garanties :

Il relève de la responsabilité de l'agence. Certaines garanties constituent des réserves bloquantes à l'utilisation du crédit et d'autres peuvent être recueillies après le déblocage des fonds.

2-3- La comptabilisation :

L'utilisation des fonds peut être totale ou partielle. Le déblocage des fonds ne se fait pas directement au compte du client. En effet pour assurer un meilleur suivi de la destination du

financement, le crédit est matérialisé par des chèques de banque et ce, après présentation des justificatifs des dépenses (factures pros forma, par exemple).

2-4-La confection de billet à ordre :

L'agence envoie une demande de confection du tableau d'amortissements et de la chaîne de billets à la Direction Financière. Elle précise notamment le montant du crédit, le différé, la date de la première échéance, le mode de remboursement, etc. A la réception de la chaîne de billets et du tableau d'amortissements, la banque convoque son client pour accuser réception du tableau d'amortissements et signer les billets à ordre représentatifs des différentes échéances.

3-Le suivi des engagements de la banque :

La décision d'octroyer un crédit marque la fin d'un processus, celui du montage et de l'étude du dossier, et le début d'un autre, celui du suivi des engagements contractés par la banque. Le banquier doit être attentif aux évènements qui surviennent durant la durée de vie d'un crédit ; ceci permet d'agir au temps opportun pour remédier aux carences constatées et d'éviter le cumul des anomalies. La gestion des créances consiste notamment dans le classement et le provisionnement de celles-ci, d'une part, et la gestion du contentieux quand le risque bancaire se réalise, d'autre part.

3-1-Le provisionnement des créances :

Les établissements de crédit en application de l'instruction N° 74/94 du 29 novembre 1994, relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, doivent classer leurs créances et leur constituer des provisions en conséquence. Cette classification se fait par un critère principal qui est *les retards de remboursement*. Le tableau, ci-dessous, récapitule le montant des provisionnements et la classification des créances (article 17 de l'instruction) :

Tableau N°32 : Provisionnement des créances

Nature de la créance	Retard du remboursement	Taux de provision		Type de provision
		Capital	Intérêts	
Créances courantes	Inférieur à 03 mois	1% par an jusqu'à atteindre 3%	Non concernés	Au passif, à caractère de réserve

Source : Instruction N° 74/94 du 29 novembre 1994, article 17

Créances classées	Créances à problèmes potentiels	Entre 03 et 06 mois	30%	100%	Provision de diminution de l'actif
	Créances très risquées	Entre 06 et 1 année	50%	100%	Provision de diminution de l'actif
	Créances compromises	Plus de 12 mois	100%	100%	Provision de diminution de l'actif

Le provisionnement des créances a pour objectif de donner aux actifs de la banque une valeur qui se rapproche le plus possible de la valeur réelle.

3-2-La gestion du contentieux :

Il arrive au client de ne pas rembourser la totalité de sa créance. Cela peut être dû, soit à des problèmes conjoncturels (à court terme), soit à des problèmes structurels (à long terme). Face à ces situations, le banquier doit être raisonnable et prudent. Si le règlement à l'amiable constitue la première procédure à entreprendre par le banquier, la réalisation des garanties restera son ultime et dernier recours pour recouvrer sa créance. Mais entre l'arrangement à l'amiable et la réalisation des garanties, la créance suit un long itinéraire et connaît différentes phases ; c'est ce qu'on appelle communément : *la gestion du contentieux*.

3-2-1- La phase précontentieuse :

Dès la survenance du premier incident de paiement, le client est saisi par lettre recommandée avec accusé de réception pour régulariser sa situation dans un délai n'excédant pas 15 jours. Passé ce délai, une demande de transferts au compte " précontentieux " est adressée au directeur du groupe d'exploitation. Les créances impayées sont transférées au compte précontentieux où elles seront logées pour une période maximale de trois (03) mois, renouvelable une seule fois sur une demande dûment motivée. Dans cette période, le banquier va essayer de trouver un arrangement à l'amiable si la défaillance du débiteur est justifiée par des raisons plausibles.

Dans ce cas, une demande est adressée à la direction financière pour la confection d'une nouvelle chaîne de billets et d'un nouveau tableau d'amortissements. L'état actuel du système judiciaire algérien privilégie le règlement à l'amiable. Cette procédure permet au banquier d'épargner du temps et de l'argent et même de sauvegarder la relation avec son client. Au cas

où le règlement à l'amiable serait voué à l'échec, l'agence demanderait le transfert de la créance au compte "contentieux", c'est le début de la phase contentieuse.

3-2-2- La phase contentieuse :

À l'expiration du délai (03 mois) de classement de la créance au précontentieux alors que le client n'a pas régularisé sa situation, le montant de la créance est transféré au compte contentieux et la banque prend des mesures pour recouvrer ses créances. Les méthodes de recouvrement des créances auxquelles le banquier peut recourir sont :

a- La saisie-arrêt :

La saisie-arrêt est une procédure au moyen de laquelle un créancier (le saisissant) immobilise entre les mains d'un tiers (le tiers saisi) des sommes ou des meubles appartenant à son débiteur (le saisi), en vue de se faire payer plus tard sur les sommes ou les prix de vente des meubles. En vertu de l'article 121 de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, la banque a la possibilité de pratiquer une saisie-arrêt sur les avoirs du débiteur par simple lettre recommandée qui a pour effet immédiat le blocage systématique par les banques de tous les fonds appartenant au débiteur. Quinze (15) jours après la date de sommation, le banquier demande un jugement de validation du président du tribunal pour procéder à l'exécution de la saisie-arrêt.

b- La saisie conservatoire :

C'est une mesure judiciaire utilisée par un créancier pour faire mettre sous-main de la justice les biens du débiteur jusqu'à l'obtention d'un jugement de condamnation. Elle a pour objectif d'éviter tout acte de vente des biens par le débiteur. La saisie conservatoire devient exécutoire après l'obtention d'un jugement de condamnation établi par un huissier de justice en vertu duquel le débiteur est mis en demeure. Vingt (20) jours après la date de sommation, on peut procéder à la saisie proprement dite. L'huissier dresse un procès-verbal de saisie et désigne un gardien. Après cela une vente aux enchères est organisée afin de céder les biens du débiteur aux adjudicataires qui proposeraient les meilleures offres.

c- La réalisation des garanties :

Lorsque le règlement à l'amiable est voué à l'échec, là joue sa dernière carte, celle qui consiste à la *réalisation des garanties*.

➤ La réalisation de l'hypothèque :

Après la sommation du client défaillant, la banque établit une requête au président du tribunal situé dans la circonscription de l'immeuble hypothéqué. Le président du tribunal autorise un huissier à saisir l'immeuble, lequel sera par la suite vendu aux enchères publiques. Un cahier des charges est déposé au greffe du tribunal et un avis de vente est inséré dans un journal d'annonces légales 20 jours avant l'adjudication.

➤ La réalisation de nantissement du matériel et outillage :

La procédure est presque similaire avec la réalisation de l'hypothèque. Après désignation d'un huissier de justice, les biens sont vendus aux enchères dans un délai de vingt (20) jours après la notification.

➤ La réalisation de nantissement du fonds de commerce :

Trente (30) jours après la sommation de payer, le banquier saisit le président du tribunal. Ce dernier procède à la nomination d'un administrateur provisoire, détermine les conditions de ventes et désigne un huissier de justice qui dressera un cahier de charges et publiera des annonces dans la presse. L'huissier de justice va organiser une vente aux enchères suite à quoi la banque récupérera ses fonds. La concrétisation du risque bancaire peut compromettre le remboursement des fonds prêtés. Pour récupérer ces fonds, la banque entreprend toutes les mesures possibles permises par la réglementation commençant par la tentative d'aboutir à un arrangement à l'amiable. Dans la mesure où cette tentative est vouée à l'échec, le banquier va recourir aux différentes procédures vues ci-dessus.

En sommes, la divergence des démarches suivies lors de traitement du dossier de crédit au niveau de la banque, nous a poussé à faire une comparaison entre notre avis et celui de la banque. Cela nous a amené à confirmer l'existence d'un lien entre la théorie et la pratique. Cependant, quelques différences surviennent dues essentiellement à la réalité professionnelle et viennent en réponses aux impératifs de rentabilité et de sécurité de l'établissement bancaire face aux exigences de la clientèle.

En effet, nous avons porté des jugements similaires sur le dossier du crédit étudié par rapport aux documents mis à notre disposition.

Les données obtenues des différentes analyses de la rentabilité du projet sont jugées satisfaisantes. Cette rentabilité observée fait de ce projet d'investissement une opportunité certaine pour la banque d'accompagner son développement dans un avenir prometteur, et une occasion de privilégier ainsi leur relation.

Cependant, les risques que présente le projet sont communs à n'importe quelle autre activité de la filière et sa rentabilité mérite qu'ils soient pris au sérieux par le promoteur.

Au final, vue la viabilité technique et financière du projet, nous sommes d'avis favorable pour son financement.

Une fois le projet financé, le suivi des engagements de la banque devient nécessaire dans la mesure où il permet de quantifier les risques courus et d'intervenir en cas de litige pour remédier aux problèmes. Le classement des créances attire l'attention du banquier sur celles qui présentent plus de risques et qui nécessitent donc beaucoup plus de réflexion. En cas d'anomalies ou d'imprévus survenus pouvant compromettre le dénouement du crédit, le banquier va intervenir pour éviter le maximum de pertes.

Ainsi, le champ d'intervention de la banque reste très vaste. Sa première démarche consiste à régler le problème avec sa relation à l'amiable ; la seconde qui consiste dans la réalisation des garanties, n'est forcément pas la meilleure puisqu'on ne peut ignorer les écueils que rencontrent les banques à l'occasion des actions en justice. La complexité du domaine bancaire, méconnu par les magistrats, engendre des décisions préjudiciables aux banques. Par conséquent, la vulgarisation de la réglementation bancaire devient une nécessité incontournable et s'agit d'un sujet dont on ne peut ignorer l'importance.

Conclusion

générale

L'entreprise est une entité économique combinant des facteurs de production dans le but de produire des biens et services destinés à être vendus sur un marché solvable. Pour sa création ou au cours de son développement, elle doit au moment opportun détenir des ressources financières nécessaires pour faire face à ses échéances et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. Vu le rôle indispensable de ces ressources financières dans l'investissement voire la croissance de celle-ci, elles conditionnent donc sa survie et étendent sa capacité concurrentielle. C'est dans ce contexte que la banque apparaît comme un partenaire privilégié de l'entreprise via l'octroi de crédits.

Ce dernier suppose, de la part du débiteur, l'engagement de rembourser à l'échéance convenue. Pour le banquier, l'octroi de crédit correspond à une prise de risque : celui de l'insolvabilité de l'emprunteur. Ainsi, l'organisation de la maîtrise du risque de crédit a une importance particulière et doit se reposer sur un certain nombre de principes et une politique cohérente en matière d'étude des dossiers et de suivi des concours.

En sa qualité de bailleur de fonds, le banquier doit connaître parfaitement son client à travers une analyse subjective et objective, et doit s'entourer d'un maximum de précautions afin d'assurer le remboursement de ses fonds prêtés et de minimiser le risque à encourir. Toutefois, cette notion de risque, qui constitue le maître-mot des dirigeants de la banque, reste inséparable de la fonction crédit. Ceci dit, le banquier doit savoir que pour faire le plus possible de bénéficiaires, il doit prendre un maximum d'engagements tout en sachant que le profit est contraire au besoin de sécurité.

C'est au stade de la décision que se joue l'essentiel du processus d'octroi de crédit. Le banquier doit donc se doter d'une politique de crédit rigoureuse et réunir plusieurs sources d'informations suffisamment fiables pour motiver et justifier sa prise de décision. Ainsi se fonde l'essentiel de ce présent mémoire.

Il vise à analyser et comprendre cette décision d'octroi de crédit au niveau de la BADR (G.R.E Tizi-Ouzou) fondée sur les études économiques, techniques et financières.

La prise de décision dans les banques est donc le résultat d'une analyse approfondie de l'information mise à la disposition des gestionnaires dans un contexte réglementaire précis. Cette analyse concerne le facteur humain, l'environnement économique, la consistance technique du projet, l'étude financière, managériale, etc.

Toutefois, il est à constater des risques dans les dossiers de crédit étudiés. Elles concernent l'absence des détails sur le style de management de l'entreprise, l'absence du plan

marketing, de la compétence des employés, ... Aussi, on associe à cela l'asymétrie informationnelle de la part des clients qui fournissent souvent des informations peu fiables sur leur réelle compétence, la sincérité des états financiers, les données économiques, afin d'avoir un avis favorable du banquier.

À travers notre étude, nous sommes parvenus aux faits suivants :

D'une part, nous avons remarqué une insuffisance d'informations lors de l'étude des dossiers, sur lesquelles s'assoit la décision d'octroi de crédits. L'étude technico-économique et l'analyse financière étant les privilégiées du G.R.E Tizi-Ouzou ; elles-mêmes dépendantes des sources provenant de l'emprunteur.

D'autre part, le risque de crédit provient non seulement de l'asymétrie informationnelle, mais aussi du manque de performances des entreprises causé principalement par l'importance du marché informel offrant des produits similaires ou de substitution à des prix relativement bas ; d'où la concurrence déloyale.

Enfin, nous soulignons l'étendue modeste de notre travail de recherche qui ne porte que sur le financement d'investissement d'une seule entreprise. Cependant, il peut toujours être amélioré voire approfondi par l'étude d'un grand nombre de demandes portant sur différents types de crédits destinés au financement d'entreprises de secteurs différents.

Bibliographie

Liste des ouvrages :

- AMROUCHE R., Régulation, risques et contrôle bancaires, éd. Bibliopolis, Alger 2004
- AUGROS J.C., QUERUEL M., Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, Éd. ECONOMICA, Paris 2000
- BANCEL F., RICHARD A., les choix d'investissement, Ed. ECONOMICA, Paris 1995
- BARRAU J. et DELAYA J., Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1991
- BEITONE A., CAZORLA A., DOLLO C., DRAI A., "Dictionnaire des sciences économiques", éd. Mehdi, Alger 2013
- BESSIS J., Gestion des risques et gestion actif-passif des banques, éd. Dalloz, Paris 1995
- BOUYAKOUB F., "L'entreprise et le financement bancaire", édition Casbah, Alger 2000
- BUISSART C., BENKACI M., Analyse financière, Éd. Berti, Alger 2011
- CALVET H., Établissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse de financière, Éd. ECONOMICA, Paris 1997
- CHAMBOST et CUYAMBERE T., Gestion financière, 4ème Edition DUNOD, Paris 2008
- COHEN É., Dictionnaire de gestion, éd. Casbah, Alger 1998
- CONSO P., Gestion financière, Ed. DUNOD, Paris 1985
- COUSSERGUES S. De, Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, Ed. DUNOD, Paris 2007
- DESMICHT F., Pratique de l'activité bancaire, Ed. DUNOD, Paris 2004
- GRESLIER H., Aide-mémoire banque, Ed. DUNOD, Paris 1979
- HAMDI K., Analyse des projets et leur financement, Imprimerie ESSALEM, Alger 2000
- HOUDAYER R., Évaluation financière des projets : Ingénierie de projets et décision d'investissement, Éd. ECONOMICA, Paris 1999
- KOEHL J., Le choix d'investissement, éd. DUNOD, Paris 2003
- LAMARK É., Management de la banque, risques, relation, client, organisation, Édition Person éducation, Paris 2005
- LASARY F., Évaluation et financement de projets, Éd. DAR EL OTHMANIA, Alger 2007

- MANDOU C., « procédure de choix d'investissement », édition DUNOD, Paris 2009
- PAPIN R., Stratégie pour la création d'entreprise, 12ème Edition DUNOD, Paris 2007
- RICHET X., Économie de l'entreprise, Ed. ECONOMICA, Paris 1992
- SIMON F., TRABELSI M., Préparer et défendre un projet d'investissement, Ed. DUNOD, Paris 2005
- SION M., BRAULT D., Réussir son Business Plan, Éd. DUNOD, 2ème édition, Paris 2009
- TAHAR H., Les risques de l'entreprise et de la banque, Édition Dahlab, Alger 2007
- TIANO A., Le Maghreb entre les mythes, Ed. PUF, Paris 1967
- VERNIMMEN P., Gestion et politique de la banque, Ed. Dalloz, Paris 1981
- VIZZAVONA K., Gestion financière, 9^{ème} édition, Ed. Berti, Alger 1995

Liste des thèses et mémoires :

- BEN HASSEN A., "L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiaire bancaire", Université de Sfax, École Supérieure de Commerce, 2005/2006
- BERDJAH F., AIT BENNIOUR H., BERKEMAL W., Analyse et gestion des risques de crédits bancaires, mémoire de master en sciences de gestion, Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, 2014/2015
- BERNOU N., Éléments d'économie bancaire : activité, théorie et réglementation, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 2005
- TAHRAOUI M., Pratiques bancaires des banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société général Algérie d'Oran, mémoire de magister en finance et économie international, Université d'Oran FESGC 2008

Lois et textes réglementaires :

- Règlement N°92-12 du 22/03/1992 du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) portant organisation et fonctionnement de la centrale des impayés
- Instruction N°74-94 du 29/11/1974 relative à la fixation des règles et usances prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.
- Loi 64-227 du 10 août 1964 relative à la création de la CNEP
- Ordonnance n° 66-178 du 13 juin 1966 portant création de la Banque Nationale d'Algérie.
- Ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966 portant création du CPA

- Banque des règlements internationaux, Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, Bâle, Juin 2004
- Article 2354 du code civil algérien
- Règlementation n°91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers
- Instruction N° 74/94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers

Articles de revues :

- BOUZAR C., Les contraintes de développement du marché financier algérien, revue campus UMMTO, N° 3195-2006
- MATHIEU M., L'exploitant bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser, la revue banque, Paris 1995
- PASCALLON P., Le système monétaire et bancaire algérien, revue banque, octobre 1970, n° 289
- ROUACH M., NAULLEAU G., Le contrôle de gestion bancaire et financière, 3^{ème} édition, éd. La revue banque éditeur, Paris 1998

Webographie :

- <http://www.kpmg.com>
- <http://www.banque-info.com>
- <https://www.mataf.net>
- <http://wilaya-tiziouzou.dz>

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Le bilan fonctionnel	55
Tableau N°02 : Ratios de structure : la composition de l'actif	57
Tableau N°03 : Ratios de structure : la composition du passif	58
Tableau N°04 : Ratios de rentabilité	59
Tableau N°05 : Planning de réalisation du projet	100
Tableau N°06 : La nature des investissements.....	101
Tableau N°07 : Amortissement des investissements.....	102
Tableau N°08 : Récapitulatif des amortissements.....	103
Tableau N°09 : Amortissement du crédit d'investissement	103
Tableau N°10 : Amortissement du crédit d'exploitation	103
Tableau N°11 : Frais de personnel	104
Tableau N°12 : Les frais d'assurance.....	104
Tableau N°13 : Les charges de fonctionnement.....	104
Tableau N°14 : Les recettes du produit « Poulet ».....	105
Tableau N°15 : Les recettes du produit « Dinde »	105
Tableau N°16 : Les recettes générales du projet	106
Tableau N°17 : La nature du fonds de roulement	106
Tableau N°18 : Le bilan fonctionnel « Actif ».....	106
Tableau N°19 : Le bilan fonctionnel « Passif »	107
Tableau N°20 : Calcul du fonds de roulement	108
Tableau N°21 : Calcul du besoin en fonds de roulement.....	110
Tableau N°22 : Calcul de la trésorerie nette	110
Tableau N°23 : Analyse par les ratios de l'actif.....	111
Tableau N°24 : Analyse par les ratios du passif.....	112
Tableau N°25 : analyse par les ratios de rentabilité	112
Tableau N°26 : Analyse par les ratios de solvabilité	113
Tableau n° 27 :	113
Tableau N°28 : Analyse par les ratios de liquidité.....	114
Tableau N°29 : Analyse par les soldes intermédiaires de gestion.....	115
Tableau N°30 : L'évolution du cash-flow	116
Tableau N°31: Les valeurs actuelles nettes.....	117
Tableau N°32 : Provisionnement des créances	122

Liste des figures

Figure 01 : Finance direct et finance indirecte	11
Figure 02 : Les cycles longs de financement et d'investissement.....	54
Figure 03 : Le cycle d'exploitation	54
Figure 04 : Organigramme général de la BADR.....	89

Annexes

Annexe 1 : Facture pro-forma 'Chambre froide positive'

ES BOUGANDJOUR ALI

Réparation et installation froid et climatisation

Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Wilaya de Tizi Ouzou

R/C : 15/00-0311911 A 14

Nif n° : 182152400502156

Article N° :15550728981

Compte bancaire

préformat N°:15/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SABER ABASSOIR DE BAVENIR~~Objet : Chambre froide positive 45 M³

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Panneau sandwich épaisseur 80 mm	55 M2	4 000.00	220 000.00
2	Congé d'ongle extérieur intérieur	63 ML	700.00	44 100.00
3	Plinthe PVC	24 ML	700.00	16 800.00
4	Porte iso thermique battante 1.2m/2.2m	1 U	95 000.00	95 000.00
5	Groupe condensation bitzer 6 kw	1 U	487 600.10	487 600.10
6	Evaporateur lu ve	1 U	240 000.00	240 000.00
7	Kit de régulation	1 U	45 000.00	45 000.00
8	Armoire électrique schneider	1 U	65 000.00	65 000.00
9	Main d'œuvre et mise en marche cette chambre froide	/	120 000.00	120 000.00
Total HT				1 333 500.10
TVA 19%				253 365.019
Total TTC				1 586 865.119

Arrête la présente facture préforma en TTC à la somme de :

Un million cinq cent quatre vingt six mille huit cent soixante cinq dinars et cent dix-neuf cts.

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

ES BOUGANDJOUR ALI
 INSTALLATION, REPARATION D'EQUIPEMENTS
 DE REFRIGERATION & DE CLIMATISATION
 Local N°02 Tarihant Cne Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C n° 15/00-0311911 A 14

Annexe 2 : Facture pro-forma 'Chambre froide négative'

Ets BOUGANDOUR ALI
 Réparation et installation froid et climatisation
 Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Willaya de Tizi Ouzou
 R/C :
 Nif n° :
 Article N° :

FACTURE PROFORMAT N° 16/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SARL ABATTOIR DE L'AVENIR~~Objet : Chambre froide négative 63M³

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Panneau sandwich épaisseur 150 mm	73 M2	5 200.00	379 600.00
2	Congé d'angle extérieur intérieur	69 ML	700.00	48 300.00
3	Plinthe PVC	27 ML	700.00	18 900.00
4	Porte iso thermique coulissante 1.5m/2.2m	1 U	350 000.00	350 000.00
5	Groupe condensation bitzer 9.5 kw	1 U	870 000.00	870 000.00
6	Evaporateur lu ve	1 U	460 000.00	460 000.00
7	Kit de régulation	1 U	140 000.00	140 000.00
8	Armoire électrique schneider	1 U	140 000.00	140 000.00
9	Main d'œuvre et mise en marche cette chambre froide	/	200 000.00	200 000.00
Total HT				2 606 800.00
TVA 19%				495 292.00
Total TTC				3 102 092.00

Arrêté la présente facture à la somme de :

Trois millions cent deux mille quatre vingt douze dinars et 00 cts.

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

--- BOUGANDOUR ALI ---
 INSTALLATION REPARATION EQUIPEMENTS
 DE REFRIGERATION & DE CLIMATISATION
 Local N°02 Tarihant Cne. Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C n° 11/00-0311911 A. 1.0

Annexe 3 : Facture pro-forma 'Tunnel de ressuge'

Ets BOUGANDOUR ALI
 Réparation et installation froid et climatisation
 Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Willaya de Tizi Ouzou
 R/C : 15/00-0311911 A 14
 Nif n° : 182152400502156
 Article N° : 15550728981
 Compte bancaire

FACTURE PROFORMAT N° 17/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SARL ABATTOIR DE L'AVENIR~~

Objet : Tunnel de ressuge 0+4 C° 72 M3

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Panneau sandwich épaisseur 80 mm	84 M2	4 000.00	336 000.00
2	Congé d'ongle extérieur intérieur	84 ML	700.00	58 800.00
3	Plinthe PVC	40 ML	700.00	28 000.00
4	Porte iso thermique 1.2m/2.2m	1 U	203 786.11	203 786.11
5	Groupe condensation bitzer 8 kw	1 U	897 634.00	897 634.00
6	Evaporateur lu ve	1U	550 408.34	550 408.34
7	Kit de régulation	1U	40 000.00	40 000.00
8	Armoire électrique schneider	1 U	140 000.00	140 000.00
9	Main d'œuvre et mise en marche cette chambre froide	/	269 999.66	269 999.66
Total HT				2 524 628.11
TVA 19%				479 679.34
Total TTC				3 004 307.45

Arrêté la présente facture à la somme de :

Trois millions quatre mille trois cent sept dinars et quarante cinq cts

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

-- BOUGANDOUR ALI --
 INSTALLATION, REPARATION ET EQUIPEMENTS
 DE REFRIGERATION ET DE CLIMATISATION
 Local N°02 Tarihant Cne. Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C n° 15550728981 A. 14

Annexe 4 : Facture pro-forma 'Tunnel de congélation'

Ets BOUGANDOUR ALI
 Réparation et installation froid et climatisation
 Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Willaya de Tizi Ouzou
 R/C : 15/00-0311911 A 14
 Nif n° : 182152400502156
 Article N° :15550728981

FACTURE PROFORMAT N° 18/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SARL ABATTOIR DE L'AVENIR~~

Objet : Tunnel de congélation -40 C° 45 M3

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Panneau sandwich épaisseur 180 mm	65 M2	5 500.00	357 500.00
2	Congé d'ongle extérieur intérieur	60 ML	700.00	42 000.00
3	Plinthe PVC	21 ML	700.00	14 700.00
4	Porte iso thermique coulissante 1.5m/2.2m	1 U	230 000.00	230 000.00
5	Groupe condensation bitzer 2 étage + Evaporateur lu ve + Kit de régulation	1 U	4 255 605.72	4 255 605.72
6	Armoire électrique schneider	1 U	140 000.00	140 000.00
7	Main d'œuvre et mise en marche cette chambre froide	/	360 000.00	360 000.00
Total HT				5 399 805.72
TVA 19%				1025963.09
Total TTC				6 425 768.81

Arrêté la présente facture à la somme de :

six million quatre cent vingt cinq mille sept cent soixante huit dinars et quatre
vingt et un cts.

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

BOUGANDOUR ALI
 INSTALLATION, REPARATION D'EQUIPEMENTS
 DE REFRIGERATION & DE CLIMATISATION
 Local N°02 Tarihant Cne. Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C n°15/00-0311911 A 14

Annexe 5: Facture pro-forma 'Table Inox'

Ets BOUGANDOUR ALI
 Réparation et installation froid et climatisation
 Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Willaya de Tizi Ouzou
 R/C : 15/00-0311911 A 14
 Nif n° : 182152400502156
 Article N° : 15550728981
 Compte bancaire

FACTURE PROFORMAT N° 19/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SARL ADAM TOUR DE L'AVENIR~~

Objet : Table Inox

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Table Inox 1m x 2.5 x 0.85	1U	53 000,00	53 000,00
Total HT				53 000,00
TVA 19%				10 070,00
Total TTC				63 070,00

Arrêté la présente facture à la somme de :

Soixante trois mille soixante dix dinars et 00 cts.

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

--- BOUGANDOUR ALI ---
 INSTALLATION, REPARATION D'EQUIPEMENT
 DE REFRIGERATION & DE CLIMATISATION
 Local N° 02 Tarihant Cne Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C. 15/00-0311911 A 14

Annexe 6 : Facture pro-forma 'Chariot en Inox'

Ets BOUGANDOUR ALI
 Réparation et installation froid et climatisation
 Local n° 02 Tarihant Cne Boudjima Willaya de Tizi Ouzou
 R/C : 15/00-0311911 A 14
 Nif n° : 182152400502156
 Article N° : 15550728981
 Compte bancaire

FACTURE PROFORMAT N° 20/2017

Tizi-Ouzou le : 10/12/2017

Client : ~~SARL ABATTOIR DE L'AVENIR~~

Objet : Chariot en Inox pour poulet

Réf	Désignation	Qte	Prix unitaire	Total
1	Chariot pour poulet capacité 100 unités	20U	50 000.00	1 000 000.00
Total HT				1 000 000.00
TVA 19%				190 000.00
Total TTC				1 190 000.00

Arrêté la présente facture à la somme de :

Un million cent quatre vingt dix mille dinars et 00 cts.

Garantie : 15 mois.

Cachet et signature

BOUGANDOUR ALI
 INSTALLATION, REPARATION D'EQUIPEMENT
 DE REFRIGERATION & DE CLIMATISATION
 Local N°02 Tarihant Cne. Boudjima
 Tizi-Ouzou R.C. 15550728981 A 14

Annexe 7 : Facture pro-forma ' Matériels d'abattage de volailles'

BMF Technologie GmbH Brokelohr Str. 8-12 31628 Landesbergen	info@bmf-technologie.com www.bmf-technologie.com													
BMF Technologie GmbH - Brokelohr Str. 8-12 - 31628 Landesbergen Centre d'abattage de volailles Icharalouens, Daira de Wahaboune Wilaya de Tizi-Ouzou	Proforma-invoice													
ALGERIEN	<table border="0"> <tr> <td>Number / Nummer:</td> <td>16024</td> </tr> <tr> <td>Date / Datum:</td> <td>01.09.2016</td> </tr> <tr> <td>Project / Projekt:</td> <td>B16-0032</td> </tr> <tr> <td>Customer no. / Kd-Nr.:</td> <td>10027</td> </tr> <tr> <td>VAT-no. / VAT-Nr.:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Person in charge / Bearbeiter:</td> <td>Schubert, Gabriele</td> </tr> </table>		Number / Nummer:	16024	Date / Datum:	01.09.2016	Project / Projekt:	B16-0032	Customer no. / Kd-Nr.:	10027	VAT-no. / VAT-Nr.:		Person in charge / Bearbeiter:	Schubert, Gabriele
Number / Nummer:	16024													
Date / Datum:	01.09.2016													
Project / Projekt:	B16-0032													
Customer no. / Kd-Nr.:	10027													
VAT-no. / VAT-Nr.:														
Person in charge / Bearbeiter:	Schubert, Gabriele													
Project: 01/2016	Delivery: Lieferung:													
Trait principal du système														
Produit	⇒ frais													
Installation	⇒ semi-automatique													
Animaux	⇒ poulets et dindes													
Poids vivant env.	⇒ 2,500 gramme poulets 18.000 gramme dindes													
Capacité par heure	⇒ 500 poulets 250 dindes													
Temps de saignage	⇒ 3 minutes													
Température d'échaudage	⇒ 52 °C													
Temps d'échaudage	⇒ 2 3/4 minutes													
<p>Les caractéristiques figurant ci-dessus et le dimensionnement des machines s'appuient sur des valeurs empiriques et les informations données par le client. Les valeurs peuvent diverger en fonction des conditions locales de l'entreprise. Dépendant aux conditions locales d'entreprise, les valeurs peuvent diverger. Pour cette raison nous, la société BMF, ne sommes pas responsables si les valeurs spécifiées ne sont pas attendues.</p>														
<p>Les volailles ne sont pas uniformes. Pour cette raison il peut être nécessaire d'adapter les machines aux tailles des animaux pendant l'opération de la ligne, si leur poids s'écarte de plus de +/- 200 g. Cela s'applique notamment à l'équipement dans les zones de saignage, d'éviscération et de coupage. Nous devons refuser toute responsabilité concernant tout dysfonctionnement de l'équipement attribuable à l'augmentation du poids des volailles.</p>														
BMF Technologie GmbH Brokelohr Str. 8-12 31628 Landesbergen	Geschäftsführung/GM G. Schubert O. Kuzmyk	HypoVereinsbank Cassau IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90 BIC: HYVEDE33422	HRB 22532 Amtsgericht Sinsdal USt-Id-Nr./VAT-no.: DE204734123 Blauwitt / Tax no.: 114708/07736											

Item	Qty.	Description/art.-no.	Unit	Total
Pos.	Anzahl	Bezeichnung/Art.-Nr.	Einheitsmaß	Gesamtmenge
1		Ligne D'abattage et de l'éviscération		
1.1	1,00 pc.	111111 Système convoyeur modèle OC Distance crochets: 8" Longueur environ: 65,00 m Tous les éléments qui sont en contact avec le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables (à l'exception de la chaîne). Comprenant: Tuyau convoyeur inox, 1 1/4" Chaîne de transport galvanisée et trempée trolleys en matière plastique avec des galets, commande avec moteur-réducteur, réglage de vitesse, tendeurs, déviations en 90° resp. 180°, voies montantes, conduites pour les crochets, matériaux de montage pour la fixation du système convoyeur à la construction d'acier du bâtiment.	18.372,00	18.372,00
1.2	330,00 pc.	111108 Crochet d'abattage et d'éviscération Exécution spéciale pour poulets et dindes - Acier inox - Matériaux de fixation	21,30	7.029,00
1.3	75,00 m	111110 Chaîne connectrice Pour connecter les crochets d'abattage, en acier inoxydable. Comportant: Chaîne, jeu de fixation	4,75	355,25

BMF Technologie GmbH
Braschehofer Str. 8-12
31829 Landeobergen

Geschäftsführung/GM
G. Schubert
D. Karmyk

HypoVereinsbank Dessau
IBAN: DE74 8003 0067 0024 6783 90
BIC: HYVEDE33

HRB 22832 Amtsgericht Bielefeld
USt-Id-Nr./VAT-no.: DE304734123
Steuer- / Tax no.: 114/108/07738

1.4	1,00 pc.	200000 Machine à étourdir les volailles modèle WB 5000 pour l'étourdissement électrique des volailles dans un bain d'eau. La plupart des éléments de la machine sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables. Machine se composant du suivant: Réservoir d'eau en matière plastique, réglable en hauteur bâti en acier inoxydable lampe de service.	5.280,00	5.280,00
1.5	1,00 pc.	200202 Armoire de distribution E.M.F. pour l'étourdisseur Modèle à haute fréquence comportant: boîte en acier inoxydable appareil indicateur digitaux intégrés dans la porte frontale pour courant Appareils indicateur pour fréquence et voltage convertisseur de fréquence transformateur de réglage arrêt d'urgence.	5.403,00	5.403,00
1.6	1,00 pc.	202001 Caniveau à sang pour la voie entre la machine d'abattage et le chaudron-échaudeur, toutes les éléments touchant le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables, longueur de saignage 5,00 m, largeur selon le système convoyeur à chaîne. Comprenant: Caniveau à sang en acier inoxydable, caniveau de liaison au chaudron-échaudeur, vanne à bille pour la conduite à vide, vanne à bille pour le nettoyage.	3.000,00	3.000,00

1.7	1,00 pc.	204001	28.465,00	28.465,00
		Bac échaudoir BK Exécution spéciale pour poulets et dindes Lignes: 2 Longueur: 4,50 m Composants fabriqué en matière inoxydable resp. en matière plastique Ci-inclus: - Bac en inox - Chauffage electric - Conduit à air - Réglage pour niveau d'eau - Toit - Système de convoyeur - Soufflet à air - Soupape de chauffage - Réglage de température		
1.8	1,00 pc.	211000	51.970,00	51.970,00
		Plumeuse RM 6/10 No. des cabinets a côté: 6 No. des disques par cabinet: 10 No. des fingers par disques: 8 Composants fabriqué en matière inoxydable resp. en matière plastique Ci-inclus: Base Cabinets réglable en hauteur, largeur et inclinaison Conduites d'eau Entraînement des disques par courroies		
1.9	4,00 pc.	326000	39,20	156,80
		Fourchette d'éviscération petite pour l'éviscération de volailles, faite d' acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.		
1.10	2,00 pc.	326100	40,45	80,90
		Fourchette d'éviscération grande fait d' acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.		
1.11	1,00 pc.		95,00	95,00
		Couteau à éventrer la peau de cou		
1.12	1,00 Stück	327000	55,20	55,20
		Aiguise couteaux		

BMF Technologie GmbH
 Brokeloher Str. 8-12
 31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
 G. Schubert
 O. Kuzmyk

HypoVereinsbank Dessau
 IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
 BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
 USt-Id-Nr /VAT-no : DE304734123
 Steuernr / Tax no.: 114/108/07736

1.13	2,00 pc.		51,20	102,40
		Grattoir poumons manuel poulets		
1.14	1,00 pc.		51,20	51,20
		Grattoir poumons manuel dindes		
1.15	1,00 pc.	327500	28,00	28,00
		Paire de ciseaux		
1.16	5,00 pc.	326400	15,10	75,50
		Couteau d'abattage longueur 27 cm		
1.17	5,00 pc.	910057	10,90	54,50
		Couteau pour cloaque		
1.18	5,00 pc.	326200	10,60	53,00
		Couteau découpe longueur: 13 cm.		
1.19	1,00 pc.	330000	213,00	213,00
		Système de lavage intérieur pour le lavage manuel de l'intérieur des volailles.		
		Comprenant: Unité de lavage intérieur équilibreur système de suspension pour fixation à la voie tubulaire.		
1.20	1,00 pc.	315500	2.543,00	2.543,00
		Machine à laver l'extérieur des volailles modèle AW pour laver l'extérieur des volailles longueur: 1,00 m largeur: 0,50 m. Tous les éléments touchant le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.		
		Comprenant: Châssis en acier inoxydable Tuyaux d'eau avec valve porte-gicleurs avec des gicleurs d'arrosage		

1.21	1,00 pc.	332000 Cisaille pneumatique, modèle lourds pour couper les pieds des poulets et dindes	1.129,00	1.129,00
		Se composant des éléments suivants: Cisaille équilibreur unité de maintenance pneumatique élément à suspendre la cisaille au système-conveyeur à chaîne.		
1.22	1,00 pc.	235000 Machine à laver les crochets BMF modèle HW 30 pour le nettoyage des crochets. Tous les éléments touchant le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.	7.281,00	7.281,00
		Comprenant: Châssis réglable en acier inoxydable, monté à un angle de 30° par rapport au conveyeur suspendu. 2 brosses de nylon, longueur 1200 mm, tuyaux d'arrosage d'eau, commande.		
Subtotal / Titelsumme			131.793,75 EUR	

BMF Technologie GmbH
Brokeloher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G. Schubert
O. Kuzmyk

HypoVereinsbank Dessau
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22632 Amtsgericht Stendal
USt.-Id.-Nr./VAT-no.: DE304734123
Steuernr. / Tax no.: 114/108/07736

2		Ligne de pre-refroidissement		
2.1	1,00 pc.	111111 Système convoyeur modèle OC Distance crochets: 6" Longueur environ: 90,00 m Tous les éléments qui sont en contact avec le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables (à l'exception de la chaîne). Comprenant: Tuyau convoyeur inox, 1 1/4" Chaîne de transport galvanisée et trempée trolleyes en matière plastique avec des galets, commande avec moteur-réducteur, réglage de vitesse, tendeurs, déviations en 90° resp. 180°, voies montantes, conduites pour les crochets, matériaux de montage pour la fixation du système convoyeur à la construction d'acier du bâtiment.	20.464,30	20.464,30
2.2	602,00 pc.	111435 Crochet de refroidissement modèle CS2 en matière plastique pour la suspension de deux volailles à deux jambes avec jeu de fixation.	13,80	8.307,60
2.3	1,00 pc.	404001 Ejecteur de volailles LC pour éjecter les volailles des crochets de refroidissement KH DUO/2. Tous les éléments touchant le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.	1.538,00	1.538,00
Subtotal / Titelsumme				30.309,90 EUR

BMF Technologie GmbH
Brokelerher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G. Schubert
O. Kuzmyk

HypoVerleinsbank Dessau
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
USt-Id-Nr / VAT-no : DE304734123
Steuernr / Tax no : 114/108/07736

3		Ligne d'emballage		
3.1	1,00 pc.	903400 Table en acier inoxydable et autres matériaux inoxydables. Dimensions: longueur: env. 2.000 mm largeur: env. 1.000 mm	704,00	704,00
3.2	1,00 pc.	611100 Machine à emballer semi-automatique pour 700 poulets/heure.	8.470,00	8.470,00
3.3	2,00 pc.	612000 Dispositif à fermer les sachets pour bande adhésive.	40,80	81,60
3.4	1,00 pc.	615000 Appareil à dérouler la pellicule plastifiée modèle SPF pour emballer les plats, avec plaque à soudure chaude comprenant: plaque de base plaque à soudure chaude porte-rouleau pour la pellicule.	720,00	720,00
Subtotal / Titelsumme				9.975,60 EUR

BMF Technologie GmbH
Brokeloher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G. Schubert
O. Kuzmyk

HypoVereinsbank Dessau
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
USt -Id.-Nr./VAT-no.: DE304734123
Steuernr. / Tax no.: 114/108/07736

4			Transport des déchets		
4.1	1,00 pc.	700000	Séparatrice des abattis et des plumes modèle 4000 pour séparer les abattis de l'eau de rinçage. Tous les éléments touchant le produit sont faits d'acier inoxydable ou d'autres matériaux inoxydables.	7.984,00	7.984,00
			Comprenant: Boîte avec des pieds réglables en hauteur tambour séparateur rotatif commande.		
4.2	1,00 Stück	701051	Pompe d'abattis pour l'installation à sec modèle TAS pour transporter les abattis au séparateur des abattis. Montage séparé à un châssis avec commande par courroie.	8.353,00	8.353,00
			Comprenant: Châssis de base Pompe Commande		
			Rendement: 160 m ³ /h Hauteur: 12,00 m Puissance: 5,50 kW		
4.3	1,00 pc.	705003	Pompe de recirculation S 45 capacité: 25 m ³ /h hauteur de refoulement: 30 m rendement: 2,20 kW (pompe de recirculation).	1.530,00	1.530,00

BMF Technologie GmbH
Brokelcher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G Schubert
O. Kuzmyk

HypoVereinsbank Dessau
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
USt -Id-Nr / VAT-no.: DE304734123
Steuernr. / Tax no.: 114/109/07738

4.4	1,00 pc.	711000	3.872,00	3.872,00
-----	----------	--------	----------	----------

Compresseur pneumatique 200
pour générer d'air comprimé pour les machines qui en ont besoin, comme par exemple l'échaudeur, la coupeuse à cloaques, le pistolet à couper les cloaques, la machine d'inspection finale, le pistolet à aspirer les mous, la pompe des abattis, les stations de décharge.
Capacité: 200 l/min.

Se composant des éléments suivants:
compresseur
commande
réservoir à air comprimé *
Déshumidificateur.

Subtotal / Titelsumme	21.739,00 EUR
-----------------------	----------------------

5	Armoire de commande			
---	---------------------	--	--	--

5.1	1,00 pc.	800000	15.040,00	15.040,00
-----	----------	--------	-----------	-----------

Distribution principale
pour connecter les distributions secondaires au réseau électrique, avec les dispositifs-commutateurs et les éléments de contrôle nécessaires pour les machines offertes.

Comprenant:
Boîte en acier galvanisé
bâtons de cuivre
commutateur central
régulateur de fréquence
commutateur de sécurité pour les moteurs
fusibles
commutateur d'opération.

Subtotal / Titelsumme	15.040,00 EUR
-----------------------	----------------------

BMF Technologie GmbH
Brokeloher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G Schubert
O Kuzmyk

HypoVereinsbank Desseu
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
USt -Id-Nr /VAT-no.: DE304734123
Steuernr. / Tax no.: 114/108/07736

6		Coûts extra		
6.1	1,00 jeu	Frais d'emballage FOB Hamburg	4.810,00	4.810,00
6.2	1,00 jeu	Frais de transport CFR port d'Alger	7.200,00	7.200,00
6.3	1,00 jeu	Surveillance du montage	14.100,00	14.100,00
Subtotal / Titelsumme				26.110,00 EUR

Total CFR port d'Alger **234.968,25 EUR**
Gesamtbetrag

Modalité de Paiement

L'acheteur procédera à l'ouverture d'une lettre de crédit irrévocable et confirmée de 234.968,25 euros payable à BMF comme suit:

* 90 % (211.471,42 euros) à l'expédition des équipements et contre les documents usuels énumérés dans l'article 12.

* 10 % (23.496,83 euros) seront retenus au titre de la caution de bonne exécution du marché par BMF. Cette somme sera libérée

en 02 phases:

- 11.748,41 euros sur présentation d'un PV de réception provisoire signé par les 02 parties lequel sera dressé à la fin du montage des équipements et la mise en route de la chaîne d'abattage, cependant au plus tard 120 jours après la date d'expédition sans présentation de documents supplémentaires)

- 11.748,42 euros sur présentation d'un PV de réception définitive, signé par les 02 parties et clôturant la phase de garantie d'une année (voir article 05) de bon fonctionnement de la chaîne, cependant au plus tard 18 mois après la date d'expédition sans présentation de documents supplémentaires.

ppa. Jörn Engemann
Agent Autorisé



BMF Technologie GmbH
Brokeloher Str. 8-12
31628 Landesbergen

Geschäftsführung/GM
G. Schubert
O. Kuzmyk

HypoVereinsbank Dessau
IBAN: DE74 8002 0087 0024 6763 90
BIC: HYVEDEMM462

HRB 22832 Amtsgericht Stendal
USt -Id-Nr./VAT-no : DE304734123
Steuernr. / Tax no : 114/108/07736

Annexe 8 : Rapport au comité de crédit d'investissement 'Ettahadi'

~~BA~~

G.R.E. DE TIZI OUZOU 015

~~AGENCE DE TIGZIRT 581~~~~TIZI OUZOU 015~~NOTE AU COMITE DE CREDIT
CREDIT « ETTAHADI »

- G.R.E : TIZI OUZOU 015
- A.L.E : TIGZIRT 581

CLIENT :

Personne physique :

- NOM ET PRENOM : /
- AGE : /
- ADRESSE : /
- QUALIFICATION : /
- CARTE D'AGRICULTEUR N° : /

Personne morale :

- Raison Sociale : ~~SARL ASA TOIR DE AVENIR~~
- Forme juridique : SARL
- Capital Social : 300.000,00 DA
- Associé et répartition du capital social : ~~MOHAMMED SADEK EL...~~
- Gérant : ~~BOUJOUAN...~~

N° de compte : ~~...~~

Date d'entrée en relation : 28.08.2016

Activité : Abattage et découpage industriel de viandes de boucherie

Situation des engagements arrêté au 06.11 .2016

ENGAGEMENT	AUTORISATION
Credoc	/

- Garanties détenues : Credoc margé à 100%

Garanties proposées :

- 1- Hypothèque appartement type F4 à BOUMERDES, et deux appartement types F3 et F2 à TIGZIRT et dont la valeur vénale est de DA 36.000.000,00 suivant le promoteur.

2- PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

- Statut juridique : contrat de location d'un hangar d'une superficie de 350 m2)
- Surface Agricole totale :
- Surface Agricole utile :
- Spéculation dominantes :
(Indiquer le superficie)
- Investissement existants :

- Forages : /
- Hangar : 350 M2 par voie de location
- Agrément sanitaire : autorisation de création d'un établissement d'abattage de volailles
- Cheptel:/

* Bovin, (vaches....) /

* Ovin, (brebis)/

- Matériel agricole:/

3- CREDIT SOLLICITE : 20.000.000,00 DA

4- OBJET DU PRET :

Intitulé des opérations	Quantité	Unité	Prix unitaire (DA)	Montants (DA)
Ligne d'abattage et d'éviscération	01		16.078.837,50	16.078.837,50
Ligne de pré-refroidissement	01		3.697.807,80	3.697.807,80

Ligne d'emballage	01		1.217.023,20	1.217.023,20
Equipement pour transport des déchets	01	/	2.652.158,00	2.652.158,00
Armoire de commande	01		1.834.880,00	1.834.880,00
Coûts extra (frais d'emballage- frais de transport CFR port d'Alger- surveillance du montage)			3.185.420,00	3.185.420,00
Balances	03		365.040,00	365.040,00
Incinérateur	01		5.031.000,00	5.031.000,00
Groupe électrogène	01		3.915.990,00	3.915.990,00
Cage pour transportation de volaille	200		842.400,00	842.400,00
Motopompe	01		122.200,00	122.200,00
Table en INOX	01		62.010,00	62.010,00
Chariots pour poulet	20		1.170.000,00	1.170.000,00
Tunnel de congélation (installation en panneaux isotherme, groupe de condensation, évaporateur, kit de régulation complet, armoire de commande électrique, porte coulissante négative, liaison électrique, liaison frigorifique, pose et mise en place de l'installation)			6.317.772,68	6.317.772,68
Chambre de ressuage (installation en panneaux isotherme, groupe de condensation, évaporateur, kit de régulation complet, porte à battant positive, armoire de commande électrique, liaison électrique, liaison frigorifique, pose et mise en place de l'installation)			2.485.337,13	2.485.337,13
Chambre froide positive	01		1.560.195,12	1.562.195,12
Chambre froide négative	01		3.518.433,76	3.518.433,76
Assurance			600.555,89	600.555,89
Fond de roulement			10.000.000,00	10.000.000,00

(poulet vivant + dinde male vivant)				
TOTAL			64.657.061,10	64.657.061,10

Contre valeur 1 euro = 122 DA *(à ajouter)*

5- STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le financement du cout total du projet se fera suivant la répartition suivante

- 34.657.061,10 DA du cout du projet se fera suivant la participation du promoteur.
- 20.000.000,00 DA sera un crédit d'investissement à moyen terme
- 10.000.000,00 de fond de roulement sera un crédit d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les montants relatifs à chaque type de financement

Désignation	Montant
Apport personnel	34.657.061,10 + 9.045.500
Emprunt bancaire	20.000.000,00
Fonds de roulement	10.000.000,00
Total	64.657.061,10

6- CHIFFRE D'AFFAIRES PREVISIONNEL

6.1 PRODUCTION VEGETALE :

Spéculation	Superficie	Rendement QX/HA	Prix unitaire de vente (DA)	C.A Prévisionnel
/	/	/	/	/

6.2 PRODUCTION ANIMALE (GROS ELEVAGE) :(Annuelle)

Type d'élevage	Effectif (tête)	Production				C.A prévisionnel (DA)
		Lait (L)	Prix de vente	Veaux, velles Bélier, Antenaïse	Prix de vente	

Bovin	/	/	/	/	/	/
-Ovin(Brebis)	/	/	/	/	/	/
-Autres	/	/	/	/	/	/
Total	/	/	/	/	/	/

6.3.PETITS ELEVAGE :

Type d'élevage	Effectif (tête)	Production					C.A prévisionnel (DA)
		Œufs (L)	Prix de vente	Poulettes reformée	Poulets de chair (poids)	Prix de vente	
- Poule pondeuses	/	/	/	/	1.350.000	250	337.500.000,00
-Poule de chair	/	/	/	/	/	/	/
-Rpro-chaire -Autres(dinde)	/	/	/	/	4.860.000	350	1.701.000.000,00
Total		/	/	/	/	/	2.038.500.000,00

7.ANALYSE FINANCIERE :

7-1-TABLEAU DES COMPTES DES RESULTATS PREVISIONNEL (indiquer les paramètres de détermination des résultats sur la durée du prêt).

A- Récapitulatif des recettes du projet

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Poulets	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000	337.500.000
Dindes	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000	1.701.000.000
Total	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000

B- L'évolution du cash-flow

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total cout d'investissements	73.702.561,10					
Total dépenses		1.713.256.556	1.713.869.384	1.714.482.211	1.715.095.039	1.715.707.867
Total produits		2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000	2.038.500.000
Total cash-flow(DA)		325.243.444	324.630.616	324.017.789	323.404.961	322.792.133

Le projet dégage du cash-flow positif dès la première année donc le projet est rentable

249.580.728,8

3 mois et 18j

7-2-Valeur actuelles nette :

Années	0	1	2	3	4	5
Total des couts d'investissements	64.657.061,10					
Flux non actualisés		325.243.444	324.630.616	324.017.789	2.038.500.000	2.038.500.000
Coefficient d'actualisation		0,92	0,85	0,75	0,68	0,65
Flux actualisés		299.223.968,50	275.936.023,60	243.013.341,80	1.386.180.000	1.325.025.000
Flux actualisés cumulés		234.566.907,40	510.502.931	753.516.272,75	2.139.696.272,75	3.464.721.272,75

La VAN est positive à compter de la 1^{er} année et augmente progressivement

-Indice de profitabilité

L'indice de profitabilité (\sum flux actualisés / investissements)

$$IP = 3.464.721.272,75 / 64.657.061,10 = 53,59$$

$$IP = 53,59$$

L'indice de profitabilité est légèrement supérieur à 1 sur la période de 05 ans

$$IR = \frac{\sum \text{Flux actualisés}}{\text{Investissement}}$$

Délai de récupération des capitaux

Le retour sur investissements (DRC) = 0,10

Moyenne des flux financiers = 705.875.666,80

Le capital investi peut être récupérer après 38 jours d'exploitation

$DRC = \frac{\text{investissement}}{\text{Moyenne de flux actualisé}}$

Le taux de rentabilité interne

Calcul du TRI sur la 5eme année d'exploitation

Montant de l'investissement	64.657.061,10
Cash flow année 1 d'exploitation	+ 325.243.444
Cash flow année 2 d'exploitation	+ 324.630.616
Cash flow année 3 d'exploitation	+ 324.017.789
Cash flow année 4 d'exploitation	+ 323.404.961
Cash flow année 5 d'exploitation	+ 322.792.133

Taux d'actualisation estimé	10%
TRI	0,25

(70,7%)

Le besoin en fond de roulement

Le fond de roulement couvrira la consommation en matières premières poulets et dindes

Désignation	Poids	PU (DA)	Quantité	Montant (DA)
Poulets	2,5	180	12.022	5.410.000
Dindes	18	300	850	4.590.000
Total				10.000.000

8- APPRECIATION DU DIRECTEUR D'AGENCE

Nous émettons un avis favorable pour la mise en place d'un CLT ETTAHADI d'un montant de DA 20.000.000,00 pour les motifs suivants

- Il s'agit d'un client démarché par nos soins
- Le projet est rentable et permettra le remboursement de notre concours dans les délais
- L'apport personnel est important 63,50% dont 28.666.126,50 concerne la ligne d'abattage de volaille sont déjà engagés étant donné que la lettre de crédit pour son importation est déjà lancée, un autre apport en numéraire de l'ordre de DA 5.990.934,50 sera verser.
- Consistance de la garantie réelle proposée
- Porte une valeur ajoutée à l'économie locale
- Créer des postes d'emplois (25 postes permanents) , cette offre d'emploi est encore plus importante considérant les activités liées à ces productions, aussi bien à l'amont qu'à l'aval.
- Satisfaction de l'approvisionnement des consommations locale et nationale en matière de viande blanche
- Des recettes très importantes sont dégager dit la première année de l'investissement qui permet de couvrir les charges et dégager une marge bénéficiaires pour l'abattoir.
- Assurer la disponibilité du produit viande blanche sur le marché local.

LE DIRECTEUR D'AGENCE

~~REDACTED~~



LE CHEF DE SERVICE CREDIT

~~REDACTED~~



Table des matières

Introduction générale.....	6
Chapitre I : Notions de banque et crédits	8
I- Notion de banque :	9
1- Différentes approches de l'entreprise bancaire :	9
1-1- La banque comme intermédiaire financier :	10
1-1-2- Finance indirecte :	11
1-2- La banque comme établissement de crédit :	12
1-2-1- La banque :	12
1-2-2- Les banques mutualistes et coopératives (y compris désormais les caisses d'épargne et de prévoyance) :	12
1-2-3- Les caisses de crédit municipal :	12
1-2-4- Les sociétés financières :	13
1-2-5- Les institutions financières spécialisées :	13
1-3-La banque selon une approche professionnelle :	13
1-3-1- Le mode de collecte des ressources :	13
1-3-2- La zone d'exercice de l'activité :	13
2- Classification des banques :	14
2-1- La banque centrale :	14
2-2- La banque de dépôt :	14
2-3- La banque d'affaires :	14
2-4- La banque universelle :	14
3- Évolution du système bancaire algérien :	15

3-1-	De l'indépendance à 1969 :.....	15
3-1-1-	L'étape de souveraineté 1962-1965 :.....	15
3-1-2-	L'étape de nationalisation 1966-1969 :	16
3-2-	La période allant de 1970 à 1985 (l'étape de planification financière) :	17
3-3-	La période allant de 1988 à nos jours :	18
II-	Présentation générale des crédits :.....	18
1-	Les caractéristiques du crédit :	19
1-1-	Nature de la clientèle :	19
1-1-1-	Les entreprises :	19
1-1-2-	Les entrepreneurs individuels :.....	20
1-1-3-	Les particuliers :	20
1-1-4-	Les « divers » :.....	20
1-2-	La fonction de crédit :	20
1-3-	Les catégories socio-professionnelles :.....	21
1-4-	La durée du besoin financé :.....	21
1-5-	Le risque de crédits :	21
1-6-	Le taux des crédits :	22
2-	Typologie de crédits :	23
2-1-	Les crédits d'exploitation :	23
2-1-1-	L'escompte :.....	23
2-1-2-	Le crédit de mobilisation des créances commerciales :	24
2-1-3-	Les crédits de caisse :	24
2-1-4-	Le crédit par acceptation :	24
2-1-5-	Les crédits garantis :.....	25

2-2- Le financement des investissements :.....	26
2-2-1- Les crédits d'investissement :.....	26
2-2-2- Le crédit-bail :	27
2-3- Le financement du commerce extérieur :	27
2-3-1- Le crédit à l'importation :.....	28
2-3-2- Le crédit à l'exportation :	28
2-4- Les crédits aux particuliers :	29
3- Les principes de base de l'analyse du crédit :	29
3-1- La sortie normale : liquidité de l'entreprise et crédits classiques.....	29
3-1-1- Durée limitée à quelques jours :.....	30
3-1-2- Durée liée au crédit-clients :.....	30
3-1-3- Durée liée à la campagne de production :	30
3-1-4- Durée liée à la réalisation d'un investissement :	31
3-2- Les problèmes de remboursement :	31
3-2-1- Principe :.....	31
3-2-2- La limitation du risque du crédit :	32
Chapitre II : Financement des projets d'investissement et gestion du risque de crédit.....	35
I-Étude des projets d'investissement :.....	37
1-Notion d'investissement :.....	37
1-1-Définitions de l'investissement :	38
1-1-1-L'investissement du point de vue économique :	38
1-1-2-L'investissement du point de vue financier :.....	38
1-1-3-L'investissement du point de vue comptable :	38
1-2-Les caractéristiques de l'investissement :	38

1-2-1-Le capital investi :	39
1-2-2-La durée de vie de l'exploitation :	39
1-2-3-La fiscalité :	39
1-3-Classification des investissements :	39
1-3-1-Classification selon la nature :	40
a-Les investissements corporels :	40
b-Les investissements incorporels :	40
c-Les investissements financiers :	40
1-3-2-Classifications selon l'objectif :	40
a-Investissement obligatoire :	40
b-Investissement de renouvellement ou de remplacement :	41
c-Investissement de productivité et de modernisation :	41
d-Investissement de rentabilité :	41
e-Investissement de capacité :	41
f-Investissement d'innovation ou de diversification :	41
1-3-3-Classification selon la durée :	42
a-Les investissements à moyen terme :	42
b-Les investissements à long terme :	42
1-4-Les facteurs influençant l'investissement :	42
1-4-1-L'environnement économique :	42
1-4-2-L'évaluation de l'offre et la demande :	43
a-L'évaluation de la demande :	43
b-L'évaluation de l'offre :	43
1-4-3-Les capacités de financement de l'investissement :	43

1-4-4-La possibilité de prévoir :	43
1-5-Le rôle de l'investissement :	44
1-5-1-L'investissement et la croissance économique :	44
1-5-2-L'investissement-revenu :	44
1-5-3-L'investissement-chômage :	44
2-Étude d'un projet d'investissement :	45
2-1-Étude et montage d'un dossier de crédit d'investissement :	45
2-1-1-Demande écrite de l'entreprise :	45
2-1-2-Les documents administratifs et juridiques :	46
2-1-3-Les documents techniques :	46
2-1-4-Les documents économiques :	47
2-1-5-Les documents fiscaux et parafiscaux :	47
2-1-6-Les documents commerciaux :	47
2-1-7-Les documents comptables et financiers :	48
2-1-8-Le compte rendu de visite :	49
2-2-L'étude technico-économique d'un projet :	49
2-2-1-Présentation générale du projet :	50
a-Les données générales de la conjoncture :	50
b-Présentation du projet d'investissement :	50
c-Présentation du promoteur :	50
2-2-2-L'analyse technique d'un projet d'investissement :	51
a-Le coût du projet :	52
b-Le financement de l'investissement :	52
2-2-3-L'étude de marché :	52

a-L'analyse du marché :	52
b-L'analyse commerciale :	53
2-3-Étude de la rentabilité financière d'un projet :	53
2-3-1-L'analyse de l'équilibre financier :	53
a-Le bilan fonctionnel :	54
b-Le fonds de roulement :	55
c-Le besoin en fonds de roulement.....	56
d-La trésorerie nette :	57
2-3-2-L'analyse par les ratios :.....	57
a-Les ratios de structure :	57
b-Les ratios de rentabilité :.....	59
c-Le ratio de solvabilité :.....	60
d-Les ratios de liquidité :.....	60
2-3-3-L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion :	60
a-Le chiffre d'affaires (CA) :	61
b-La marge commerciale et/ ou production de l'exercice :.....	61
c-La valeur ajoutée :	62
d-L'excédent brut d'exploitation (EBE) :	62
e-Résultat d'exploitation :	62
f-Le résultat courant avant impôts :.....	62
g-Le résultat net de l'exercice :	63
2-3-4-Évaluation financière d'un projet d'investissement :.....	63
a-Les flux nets de trésorerie (FNT) :.....	63
b-La valeur actuelle nette (VAN) :.....	64

c-Le taux de rentabilité interne (TRI) :	65
d-Le délai de récupération du capital (DR) :	65
e-L'indice de profitabilité :	65
II- Gestion du risque de crédit :	66
1-Notion de risques bancaires :	66
1-1-Définitions :	66
1-2-Identification et diagnostic des risques bancaires :	67
1-2-1-Le risque systémique :	67
1-2-2-Le risque idiosyncratique :	68
a-Le risque de liquidité :	69
b-Le risque de marché :	69
c-Le risque de contrepartie :	70
2-Gestion du risque de contrepartie :	71
2-1-Le cadre général de la gestion du risque de contrepartie :	71
2-1-1- L'insolvabilité de l'emprunteur :	71
a-Le risque général :	72
b-Le risque professionnel :	72
c-Le risque propre à l'emprunteur :	72
d-Le risque-pays :	72
2-1-2- Le risque de crédit et l'organisation de la banque :	72
a-La politique de crédit :	73
b-Les procédures de traitement :	73
2-2-L'évaluation du risque de contrepartie :	74
2-2-1- L'évaluation du risque des particuliers :	74

a-L'approche traditionnelle :	75
b-Le crédit scoring :	76
2-2-2- L'évaluation du risque des entreprises :	77
a-L'approche traditionnelle :	77
b-Les fonctions score :	78
2-3-La prévention du risque de contrepartie :	79
2-3-1- La prévention individuelle du risque de contrepartie :	79
a-La prise de garanties :	79
b-Le partage des risques :	80
2-3-2- La prévention globale du risque de contrepartie :	81
a-Division et plafonnement du risque de contrepartie :	81
b-La titrisation :	82
CHAPITRE III : Financement d'investissements à la BADR Tizi-Ouzou	84
I-Présentation de la BADR :	85
1- Historique de la BADR :	85
1-1- La période 1982-1990 :	86
1-2- La période 1991-1999 :	86
1-3- La période après l'an 2000 :	86
2- Les structures de la BADR :	86
2-1- La direction générale :	86
3- Missions et objectifs de la BADR :	90
3-1- Les missions de la BADR :	90
3-2- Les objectifs de la BADR :	90
4- La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole :	91

4-1- Les modalités d'intervention :	91
4-2- Les objectifs stratégiques et complémentaires :	91
4-3- Les principaux axes de réalisation des objectifs :	91
4-3-1- Financement global de l'ensemble des activités agricoles (amont et aval) :	91
4-3-2- Accompagnement intégral des filières agricoles :	92
4-3-3- Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs :	92
4-3-4- Diversification et adaptation des produits de financement :	92
a- Crédits d'exploitation :	92
b- Crédits d'investissement :	92
5- Présentation de l'organisme d'accueil :	93
5-1- Le service crédit et commerce extérieur :	94
5-2- Le service animation commerciale :	95
5-3- Le service monétique et moyens de paiement :	96
II-Cas pratique du financement d'un investissement :	96
1- Étude technico-économique du projet :	97
1-1- Présentation de l'entreprise :	97
1-2- Description du projet :	98
1-2-1- Nature de l'investissement :	98
1-2-2- Effectif du personnel :	99
1-2-3- Impacts du projet :	99
a- Impacts sur l'environnement :	99
b- Impacts sur l'économie locale :	99
1-2-4- Planning de réalisation du projet :	100
1-3- La constitution du dossier de crédit :	100

2-	Analyse financière du projet :	101
2-1-	Analyse de l'équilibre financier :	106
2-1-1-	Le bilan fonctionnel :	106
2-2-	Analyse par les ratios :	111
2-2-1-	Analyse par les ratios de structure :	111
a-	Analyse de l'actif :	111
b-	Analyse du passif :	111
2-2-2-	Analyse par les ratios de rentabilité :	112
2-2-3-	L'analyse par les ratios de solvabilité :	113
2-2-4-	L'analyse par les ratios de liquidité :	114
2-3-	Analyse par les soldes intermédiaires de gestion :	114
3-	Évaluation financière du projet :	116
3-1-	La Valeur actuelle nette (VAN) :	116
3-2-	Le délai de récupération du capital :	117
3-3-	L'indice de profitabilité :	117
4-	Les risques du dossier de crédit étudié :	118
4-1-	Les risques liés à la conjoncture économique de la filière avicole nationale 118	
4-2-	La faible qualification professionnelle :	119
4-3-	L'asymétrie informationnelle :	119
III-	Décision finale et mise en place du crédit :	120
1-	La décision finale d'octroi de crédit :	120
1-1-	Le comité de crédit :	120
1-2-	La décision de crédit :	121
2-	La procédure de mise en place du crédit :	121

2-1- La convention de crédit :	121
2-2- Le recueil de garanties :	121
2-3- La comptabilisation :	121
2-4-La confection de billet à ordre :	122
3-Le suivi des engagements de la banque :	122
3-1-Le provisionnement des créances :	122
3-2-La gestion du contentieux :	123
3-2-1- La phase précontentieuse :	123
3-2-2- La phase contentieuse :	124
a- La saisie-arrêt :	124
b- La saisie conservatoire :	124
c- La réalisation des garanties :	124
Conclusion.....	127
générale	127
Bibliographie	130
Annexes	135
Table des matières	161